



MRC de
Matawinie
Entreprenante de nature!

BILAN DE CONSULTATION PUBLIQUE

Plan d'aménagement forestier intégré
opérationnel (PAFIO) de l'unité
d'aménagement 062-71

Tenue du 15 mars au 9 avril 2024



Rédigé par la **MRC de Matawinie**
dans le cadre du Programme
d'aménagement durable des Forêts

pour le compte du **Ministère des
Ressources naturelles et des Forêts**

Adopté le 15 mai 2024

Rédaction Claudine Ethier Ingénieure forestier

Révision linguistique Arianne Sylvestre Secrétaire du programme d'aménagement durable des forêts

Pour plus d'informations, veuillez vous adresser à :

Municipalité régionale de comté de Matawinie

3184, 1^{re} Avenue
Rawdon, Québec, J0K 1S0
450 834-5441

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

Bureau de la direction générale du ministère dans Lanaudière
150, rue Saint-Michel
Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Québec, J0K 2K0
450 886-0916

Table des matières

TABLE DES MATIERES	3
TABLE DES FIGURES	4
MISE EN CONTEXTE	5
CONSULTATION PUBLIQUE	6
RECUEIL DES COMMENTAIRES	7
SÉANCE D'INFORMATION PUBLIQUE	7
SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC	8
LISTE DES PERSONNES OU DES ORGANISMES AYANT ÉMIS DES COMMENTAIRES	9
PROVENANCE DES COMMENTAIRES	10
COMMENTAIRES PAFIO	11
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX	11
1. MRC DE MATAWINIE	11
2. TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE MATAWINIE	13
3. MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY	14
4 MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN	17
5 MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON	17
7 ÉCO-CORRIDOR LANAUDOIS	19
8 FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC	19
9 SNAP QUÉBEC	19
10 LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE	20
11 CLUB DE MONTAGNE ET D'ESCALADE DE LANAUDIÈRE	21
12 CHEVAL QUÉBEC	22
13 FICEL – CORRIDOR DE LA NOIRE	22
COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX CHANTIERS COMMERCIAUX	23
COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES AUX CHANTIERS NON COMMERCIAUX	67
COMMENTAIRES CONCERNANT LE PROCESSUS DE CONSULTATION, CARTE INTERACTIVE ET L'ÉMISSION DE COMMENTAIRES EN LIGNE	79
RECOMMANDATIONS	81
ACCÈS AU TERRITOIRE	81
HABITATS FAUNIQUES TERRESTRES	81
HARMONISATION ET COMMUNICATION	81
PAYSAGE	82
PROTECTION DES SENTIERS ET DES INFRASTRUCTURES.....	82

QUALITÉ DE L'EAU, GESTION PAR BASSIN VERSANT ET HABITAT DE LA FAUNE AQUATIQUE.....	82
QUIÉTUDE	83
RÉSEAU ROUTIER – QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES	83
VALIDITÉ DE L'HARMONISATION DANS LE TEMPS.....	83
DOCUMENTATION ET OUTILS EN LIGNE DE CONSULTATION.....	83
CONCLUSION.....	84
LEXIQUE	85
ANNEXE I.....	87
ANNEXE II.....	88
ANNEXE III.....	95
ANNEXE IV.....	96
ANNEXE V.....	97
ANNEXE VI.....	130
ANNEXE VII.....	141
ANNEXE VIII.....	147
ANNEXE IX.....	153
ANNEXE X.....	159
ANNEXE XI.....	160

Table des figures

Figure 1: Unité d'aménagement (UA) 062-71	6
Figure 2: Graphique illustrant la répartition de la provenance des commentaires.....	10
Figure 3: Graphique illustrant la répartition du type d'utilisateurs.....	10

Mise en contexte

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) indique à l'article 57 que les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui a été confiée la responsabilité de la composition et du fonctionnement de la *Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire* (Table GIRT) en vertu de l'article 55.1.

Le 10 décembre 2021, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) demandait à la MRC de Matawinie, responsable de la coordination de la Table GIRT 062, d'organiser une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2022 pour l'unité d'aménagement (UA) 062-71.

Les principaux objectifs de cette consultation sont d'informer la population, d'accueillir leurs préoccupations, de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier ainsi que d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population.

Le plan opérationnel contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées, conformément au plan tactique, la récolte de bois ou la réalisation d'autres activités d'aménagement forestier. Il contient également les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre. Ce plan est mis à jour de temps à autre notamment afin d'y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où pourront se réaliser les interventions en forêt.

Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, article 54

Lorsqu'une consultation est menée par un organisme compétent visé à l'article 21.5 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* (chapitre M-22.1) ou par une municipalité régionale de comté, l'organisme ou la municipalité régionale de comté, selon le cas, prépare et transmet au ministre, dans le délai que ce dernier fixe, un rapport résumant les commentaires obtenus dans le cadre de cette consultation et lui propose, s'il y a lieu, en cas de divergence de point de vue, des solutions. Pour la région de Lanaudière¹, la consultation publique a été organisée et menée par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie.

Le rapport de la consultation est rendu public par le ministre.

¹ La région de Lanaudière compte des unités d'aménagement (UA) dont la responsabilité de la planification forestière incombe aux régions administratives voisines. Le même exercice de consultation publique se réalisera dans ces territoires sous gestion distincte.

Mauricie : 041-51, 043-51, 043-52.

Laurentides : 061-51, 064-52 et 064-71.

Consultation publique

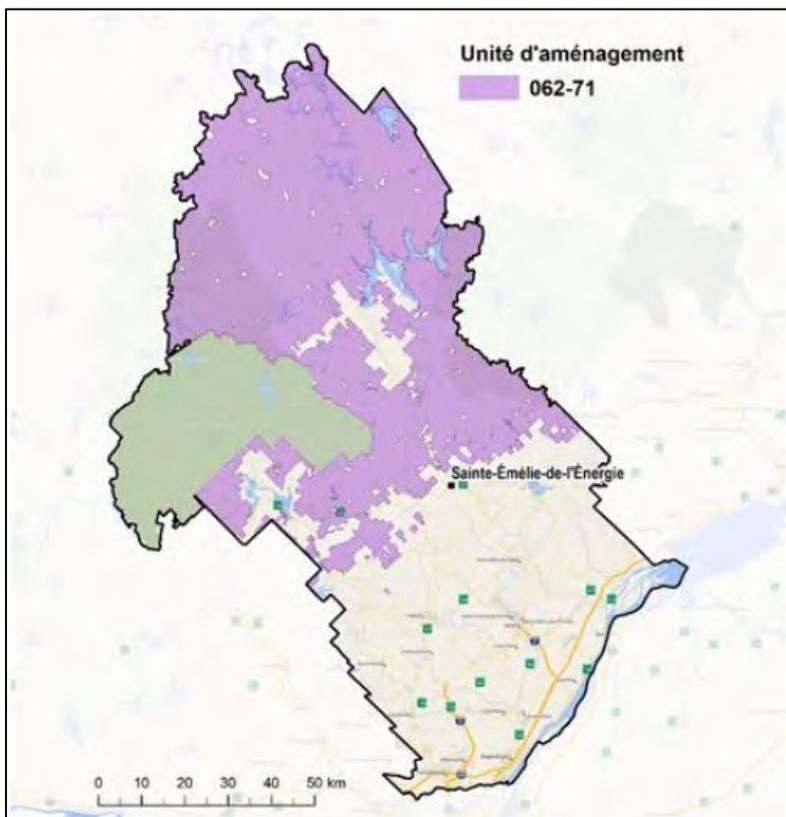
La période de consultation réglementaire pour le PAFIO est de 25 jours et s'est déroulée du 15 mars au 9 avril 2024.

Un avis public informant la population de la tenue de la consultation publique a été publié le 13 mars 2024 dans les cinq journaux locaux suivants : Action d'Autray, Action du mercredi, Hebdo rive-nord et la revue Terrebonne. Ceux-ci couvrent l'ensemble de la région administrative Lanaudière (voir **Annexe I**).

Plus de 1 000 lettres personnalisées ont été postées: permis acéricoles (8), baux de villégiature (975) et terrains de piégeage (56). Près de 400 courriels ont été envoyés aux associations de lacs, aux organismes concernés ainsi qu'aux citoyens ayant participé aux consultations précédentes. Les municipalités concernées ont reçu une carte ainsi que la liste des secteurs d'intervention planifiés à l'intérieur de leurs limites municipales.

Dès le 15 mars 2024 et jusqu'au 9 avril, la Table GIRT 062 et le MRNF ont affiché toutes les informations en lien avec la consultation publique sur leur page Facebook et sites web respectifs :

- <https://foretlanaudiere.org/consultation-sur-les-plans-damenagement-forestier-integre/>
- <https://MRNF.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre/pafio-lanaudiere-mars-2022/>
- <https://fb.watch/rN1Ezic64C/>
- <https://fb.watch/rN1CzckoPo/>



**Le plan
d'aménagement
forestier intégré
opérationnel mis
en consultation
concerne l'unité
d'aménagement
062-71.**

Figure 1: Unité d'aménagement (UA) 062-71

Recueil des commentaires

Les organismes et les citoyens intéressés par cette consultation publique étaient invités à émettre leurs préoccupations par le biais du site Internet du MRNF, où le formulaire en ligne permet la géolocalisation des commentaires. Il était également possible d'acheminer des commentaires par courriel par le biais de l'adresse consultationpafi-lanaudiere@mrfn.gouv.qc.ca.

Il était également possible d'obtenir plus d'informations sur la consultation publique ou de prendre un rendez-vous virtuel en communiquant avec des représentants de la MRC de Matawinie et du MRNF:

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Unité de gestion de Lanaudière
Téléphone : 450 886-0916, poste 0
Courriel : consultationpafi-lanaudiere@mrfn.gouv.qc.ca.

Rawdon – MRC de Matawinie
Téléphone : 450 834-5441, poste 7081
Courriel : amenagement@matawinie.org

Séance d'information publique

La MRC de Matawinie, en collaboration avec le MRNF, a organisé une séance d'information le 27 mars 2024, de 14 h à 19 h à l'église de Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Salle communautaire de l'église catholique de Sainte-Émélie
350, rue Principale
Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0).

Au total 101 personnes ont participé à cette rencontre publique à titre personnel ou en tant que représentant d'un organisme concerné par la gestion du territoire forestier.

La séance permettait aux citoyens de poser leurs questions directement à des professionnels de la forêt provenant du MRNF, de l'industrie forestière et de la MRC de Matawinie sur divers sujets :

- Le processus de planification forestière;
- La consultation publique et ses objectifs;
- Les acteurs de la planification forestière;
- Le processus d'harmonisation;
- Le suivi et le contrôle des travaux d'aménagement forestier.

Synthèse de la participation du public

Données de participation

Dates de la consultation publique PAFIO	15 mars au 9 avril 2024
Rencontre d'information	
Séance d'information destinée à la population (Voir Annexe II)	27 mars 2024, de 14 h à 19 h 101 participants 19 personnes-ressources <ul style="list-style-type: none">- 3 représentants de la MRC de Matawinie- 13 représentants du MRNF- 3 représentants des bénéficiaires de garantie d'approvisionnements

Dans le cadre de la consultation publique, un total de 466 commentaires ont été émis dont 282 via la carte interactive et 29 par courriel. 127 répondants ont émis 311 commentaires à titre personnel et 30 organismes ont émis 155 commentaires au nom d'un organisme ou d'une entreprise.

Liste des personnes ou des organismes ayant émis des commentaires

La liste suivante répertorie les personnes ayant émis des commentaires via les différents modes possibles. Elle n'inclut pas les personnes présentes à la séance d'information du 27 mars.

NOM	À TITRE PERSONNEL	POUR UN ORGANISME
Citoyens	127	
AGIR Maskinongé		1
Association des propriétaires du bassin versant du Lac Long - Mandeville (APBVLLM)		1
Association des propriétaires du domaine des Chutes		1
Association des Résidents des lacs Sawin et Bernard		1
Association des résidents du 7e Lac de Chertsey		1
Association des Riverains du Lac Boisvert		1
Association des trappeurs professionnels du Québec (ATPQ)		1
Auberge la Barrière (2014)		1
Cheval Québec		1
Club de Montagne et d'Escalade de Lanaudière		1
Club plein-air Saint-Donat		1
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière		1
Corporation de développement de Saint-Damien		1
Éco-corridor lanauois		1
Érabièrre Maillé, Rouleau, Rainville inc		1
Fédération des Clubs quad du Québec		1
Fédération des pourvoiries du Québec		1
FiCEL		1
Les résidents du lac Crystal		1
Loisir et Sport Lanaudière		1
Municipalité de Chertsey		1
Municipalité de Mandeville		1
Municipalité de Saint-Côme		1
Plein-air Lanaudière		1
Projet Altitude inc.		1
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec		1
SÉPAQ		1
SNAP Québec		1
Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie		1
ZEC Collin		1
TOTAL	127	30

Provenance des commentaires

La répartition des personnes et des organismes ayant soumis des commentaires est illustrée à partir des graphiques suivants:

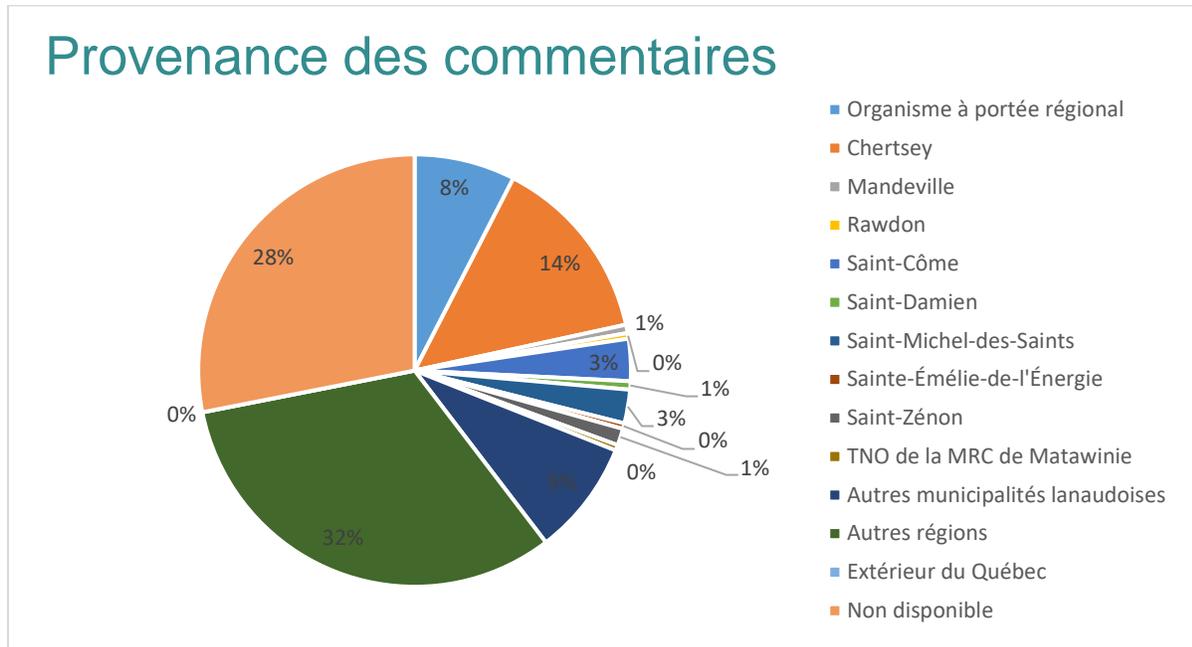


Figure 2: Graphique illustrant la répartition de la provenance des commentaires

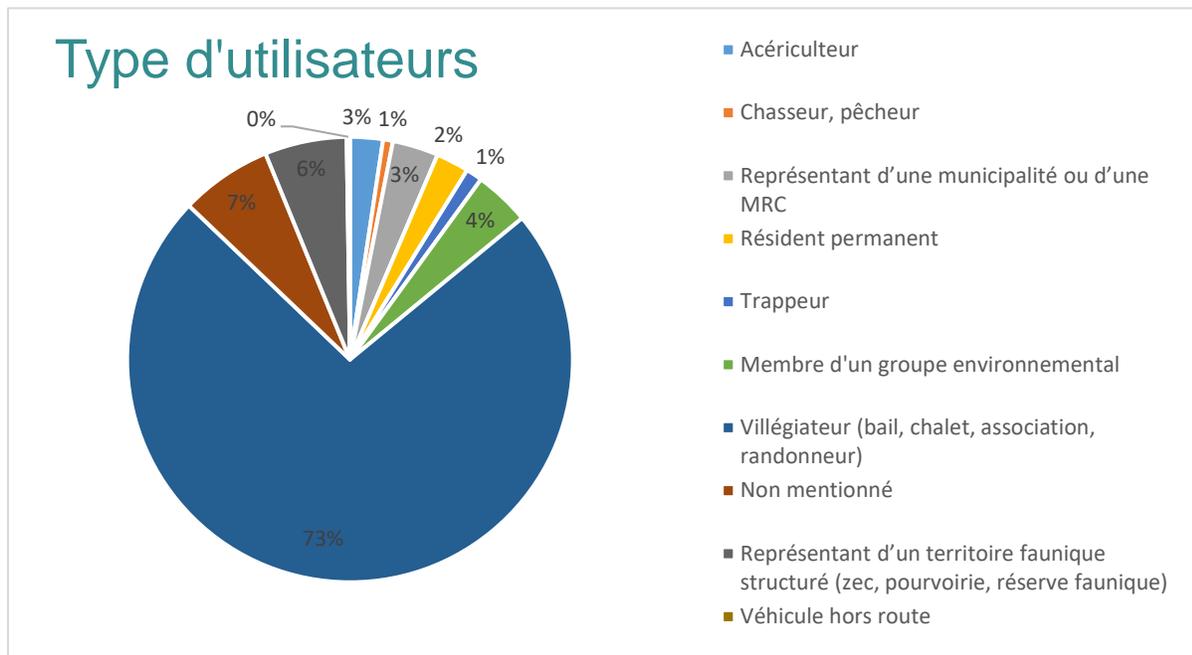


Figure 3: Graphique illustrant la répartition du type d'utilisateurs

Commentaires PAFIO

La MRC de Matawinie est responsable de recueillir les commentaires relatifs à la consultation publique du PAFIO, d'analyser ceux-ci et de les transmettre au MRNF.

Les commentaires recueillis ont été triés de façon à ce qu'ils soient présentés dans la catégorie reflétant le mieux l'esprit global du commentaire. Ils ont été rassemblés par l'auteur dudit rapport afin d'uniformiser l'information présentée. Les commentaires émis pouvant s'appliquer à plusieurs ou à l'ensemble des chantiers inscrits au PAFIO sont rassemblés dans la section des commentaires généraux. Les commentaires spécifiques sont regroupés par secteurs d'intervention potentiels (SIP), séparés en deux sections, l'une pour les travaux commerciaux et l'autre pour les travaux non commerciaux.

Les commentaires émis dans cette section sont relatifs au PAFIO présenté par le MRNF pour l'unité d'aménagement (UA) 062-71.

Il est à noter que tous les commentaires recueillis (citoyens, associations et organismes) ont été reproduits tels que déposés. Seules les coquilles ont été corrigées.

Commentaires généraux

1. MRC de Matawinie

Résolution CM-03-124-2024 voir **Annexe III**.

Communication

- Impliquer la municipalité concernée dans le processus d'harmonisation.
- Impliquer la Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie dans le processus d'harmonisation.

Paysage

- Maintenir l'ambiance forestière (naturalité) à partir des noyaux villageois, baux de villégiature (incluant le lac associé), lieux récréotouristiques et réseaux routiers principaux.
- Valider l'impact des travaux sur le paysage à l'aide de modélisation dans les zones de haute visibilité.
- Répartir dans le temps et dans l'espace la récolte dans les secteurs qui, géographiquement, forment un tout avec d'autres secteurs en consultation et/ou déjà consultés:
 - Chertsey : secteurs GOUR, GOUR_PIN (LAC_GOUR)
 - Saint-Donat : secteurs APPEL (RUISSEAU_ST-MARTIN)
 - Saint-Côme : secteurs BOIVERT (CADIEUX_CONSCRITS)
 - Saint-Côme : secteurs PICHE, L'ASSOMPTION, CHUTE_A_BULL (BOURRE)
 - Saint-Zénon : secteurs CAROTTE, MERISIER, DE_LA_TOUR, LORIO, CLOCHER, LE_PAIN
 - Saint-Zénon : secteurs LAMBERT, ROULEAU, SAWIN
- Maintenir le couvert forestier (sans coupe de régénération) dans une bande de 140 mètres de largeur autour des lacs et cours d'eau visés pour le développement régional de la villégiature. Cette bande permettra l'implantation de terrains de 4 000 m² d'une dimension estimée de 50 m par 80 m ainsi que le respect de la lisière boisée de 60 m prévue au Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) :
 - Notre-Dame-de-la-Merci : secteurs RIVIERE_DU_NORD
 - Saint-Michel-des-Saints : secteur AIGU
 - Saint-Zénon : secteurs ESOX, LAMBERT, ROULEAU, SAWIN
 - Saint-Michel-des-Saints : secteur AIGU
 - Saint-Zénon : secteurs ESOX, LAMBERT, ROULEAU, SAWIN
- Assurer un maintien de l'ambiance forestière (naturalité) à partir des sentiers, dont le Sentier

- National, des infrastructures récréatives, ainsi que le long des chemins d'accès principaux.
- Valider l'impact des travaux sur le paysage à l'aide de modélisation dans les zones de haute visibilité.

Quiétude

- Éviter les périodes de haut achalandage à proximité des noyaux villageois ou des zones de villégiature regroupées pour la réalisation des travaux ou le transport forestier.
- Éviter les périodes de haut achalandage pendant les périodes de chasse au gros gibier pour la réalisation des travaux ou le transport forestier (fins de semaine d'ouverture, fin de semaine de l'Action de Grâce).
- Éviter l'implantation de campements temporaires de travailleurs à proximité des sites de villégiature.
- Réduire la vitesse des véhicules près des baux de villégiature et appliquer de l'abat-poussière si nécessaire.
- Éviter l'implantation de nouvelles sablières à proximité des baux de villégiature.
- Éviter les périodes de haut achalandage à proximité des sentiers et infrastructures récréatives pour la réalisation des travaux ou le transport forestier.

Arrimage de la planification avec le TPI

- Impliquer la MRC en début de planification pour les secteurs adjacents au territoire public intramunicipal afin de valider les possibilités de jumeler les opérations forestières :
 - Chertsey : secteurs GOUR_PIN et GOUR
 - Saint-Zénon : secteur LORIO et CLOCHER

Transport forestier

- Contacter les municipalités qui seront touchées par du transport de bois sur les chemins municipaux.

Maintien des infrastructures

- Impliquer les détenteurs d'autorisation de sentiers de randonnée non motorisée dans le processus d'harmonisation.
- Assurer un maintien de l'ambiance forestière (naturalité) à partir des sentiers de randonnée motorisés et non motorisés détenant un droit, dont le Sentier National

Accès au territoire

- Éviter la création de nouvelles entrées dans les limites des parcs régionaux.
- Assurer la remise en état des sentiers traversés par la machinerie après les travaux.

2. Territoire non organisé de la MRC de Matawinie

Résolution TNO-03-031-2024 voir **Annexe IV**.

Communication

- Impliquer l'administration du TNO dans le processus d'harmonisation.

Paysage

- Assurer un maintien de l'ambiance forestière (naturalité) à partir des sites de villégiature (incluant le lac associé), lieux récréotouristiques et réseaux routiers principaux.
- Valider l'impact des travaux sur le paysage à l'aide de modélisation dans les zones de haute visibilité.
- Répartir dans le temps et dans l'espace la récolte dans les secteurs qui, géographiquement, forment un tout avec d'autres secteurs en consultation et/ou déjà consultés :
 - Secteurs : LILIANNE (LUSIGNAN_NE)
 - Secteurs : PIEDORIGNAL (BELISLE, VERCHERE, CLAIR)
 - Secteurs : DES_CHICOTS (ADANYIS, PETIT_BROCHET)
 - Secteurs : MOULES, HIRONDELLE (HIRONDELLE, PENANG)
 - Secteurs : JEANTOT (VILLIERS_NORD)
 - Secteurs : LEA, TI_LACS, HAMEL, REJEAN (LONEY_DARGIE)
- Maintenir le couvert forestier (sans coupe de régénération) dans une bande de 140 mètres de largeur autour des lacs et cours d'eau visés pour le développement régional de la villégiature. Cette bande permettra l'implantation de terrains de 4 000 m² d'une dimension estimée de 50 m par 80 m ainsi que le respect de la lisière boisée de 60 m prévue au Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) :
- Secteurs concernés : LILIANNE, CORNER, KOTCIK, JEANTOT, LAROSE, AIGU, CRYSTAL, ESOX

Quiétude

- Éviter les périodes de haut achalandage à proximité des zones de villégiatures regroupées pour la réalisation des travaux ou le transport forestier.
- Éviter les périodes de haut achalandage pendant les périodes de chasse au gros gibier pour la réalisation des travaux ou le transport forestier (fins de semaine d'ouverture, fin de semaine de l'Action de Grâce).
- Éviter l'implantation de campements temporaires de travailleurs à proximité des sites de villégiature.
- Réduire la vitesse des véhicules près des baux de villégiature et appliquer de l'abat-poussière si nécessaire.
- Éviter l'implantation de nouvelles sablières à proximité des baux de villégiature.

Réseau routier

- Même pour le transport en camionnette lors des travaux non-commerciaux, éviter de circuler en période de dégel et remettre les chemins en état après les travaux.

3. Municipalité de Chertsey

3.1 Municipalité

Préoccupation sur les traitements cultureux de peuplements régénérés du secteur :

Préoccupation au niveau de la préservation des paysages dans ce secteur de villégiature. Au sud des coupes prévues, ce secteur est très prisé pour la villégiature (plusieurs résidences de tourisme, notamment au lac Clermoustier), présence de chalets et de résidences permanentes au 9e lac, lac Clermoustier et lac Couture. Nous souhaitons avoir un aperçu de l'impact visuel des coupes sur le paysage à partir des lacs : Lac Clermoustier, 9e Lac et lac Couture, mais également du chemin du 7e lac. Nous avons également une préoccupation au niveau de la quiétude et du bruit : est-ce que les travaux peuvent être interrompus les fins de semaine et durant les vacances de la construction ou privilégier des travaux durant la période hivernale. Nous avons également des préoccupations au niveau de l'habitat du cerf de Virginie et de l'original et d'espèces en situation précaire (tortue, couleuvre verte, etc.). Il y a plusieurs secteurs de pentes fortes dans ce secteur. Nous avons des préoccupations sur le maintien des sols et l'impact visuel dans les pentes fortes. Préoccupation au niveau du transport de bois sur l'impact du transport sur notre réseau local, particulièrement si le chemin résidentiel croissant du 9e lac.

3.2 Association des propriétaires du domaine des Chutes

Annexe V

3.3 Association des résidents du 7^e Lac

Le Conseil d'administration de l'Association des résidents du 7^e Lac de Chertsey présente ses commentaires dans le cadre de la consultation du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) conduite par la MRC de la Matawinie sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2024. L'histoire et le développement économique de Chertsey sont intimement liés à la fois à l'industrie forestière et à la villégiature. Dans la région appelée des grands lacs de Chertsey, plusieurs vagues de coupes ont eu lieu depuis les années 30, notamment dans les années 1980 à 2000, où de nouvelles récoltes et des coupes à blanc de plus grande ampleur ont eu lieu au nord du lac Chertsey (Septième lac) et du lac Gour (Neuvième lac). Il se trouve également que c'est un secteur de villégiature prisé qui s'est développé depuis le milieu du siècle dernier et qui constitue aujourd'hui un milieu de vie à part entière qui contribue de manière plus que significative à l'économie locale. Les membres de notre association, tout comme d'autres dans notre secteur, ont signifié à plusieurs reprises leur opposition aux coupes forestières à proximité des zones de villégiature dans le cadre des différentes consultations publiques qui ont eu cours ces dernières années. Pensons, en particulier, à la forte opposition manifestée lors de la proposition de coupes massives dans la Baie du diable du 7e Lac il y a quelques années. Il semble qu'il soit particulièrement difficile de se faire entendre et ce, malgré le fait que nos revendications soient en phase avec les orientations de la MRC en faveur de la villégiature et du récréotourisme; contexte qui s'applique particulièrement à la municipalité de Chertsey qui en tire une grande partie de ses revenus. Plus récemment, nous avons été consultés par la MRC à la suite du derecho concernant la récolte des arbres dans les chablis situés au nord du lac, justement là où vous vous proposez de faire des coupes de bois. Nous avons clairement indiqué notre opposition à la réhabilitation des chemins qui y menaient et à la récolte du bois, précisément parce que la très grande majorité de nos membres sont favorables à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Il nous apparaissait ainsi que cette première phase de récupération d'arbres n'était que le prélude à de nouvelles coupes forestières à venir. Nous ne nous sommes pas trompés. Et nous sommes encore une fois déçus qu'on s'acharne à nous le proposer à nouveau alors que notre position est claire et sans équivoque. Rappelons que ce secteur a déjà fait l'objet de deux séries de coupes et que le chemin forestier utilisé pour les faire avait été bloqué pour que cesse les déversements de débris et ordures diverses qui y étaient faits par des citoyens irrespectueux. La forêt commence seulement à s'y rétablir et à constituer un territoire propice pour les activités en nature tout au long de l'année et aussi un terreau valable pour la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi nous nous objectons aux coupes forestières et aux travaux prévus. À ces considérations générales s'ajoutent une série

de questions qui résultent de recherches faites pour mieux comprendre la nature du territoire visé et qui concerne : - Les milieux humides - Les espèces à statut précaire et la réglementation en vigueur- L'impact des coupes sur le 7e lac en sa qualité de lac de tête et la présence de touladi indigène. Nous nous attendons à recevoir des réponses à ces questions, d'autant plus que de nombreuses communications dans les médias font état de résultats de recherches, notamment celles de Jérôme Dupras, qui démontrent que les forêts debout génèrent plus de valeur économique que les coupes de bois. Nous pouvons tous agir contre l'effondrement de la biodiversité en préservant les espaces naturels. C'est ce que nous tentons de faire par cette démarche. Ce sont les moyens dont nous disposons à titre de citoyens. Nous nous attendons que nos gouvernements à tous les paliers fassent de même. Dans ce cas précis, il s'agit d'abandonner ces projets de coupes forestières. Il en va de l'avenir de notre planète.

3.4 Fédération des associations de lacs de Chertsey (FALC)

Annexe VI

3.5 Citoyenne

Secteur où une consultation a déjà été effectuée: cela démontre clairement que votre consultation est bidon!

3.6 Citoyen

Je suis contre le réaménagement de la route et des coupes. Les coupes amèneront des poids lourds qui endommageront nos routes - que nous les payeurs de taxe devront payer pour les faire réparer. Les poids lourds viendront aussi avec une augmentation de bruit, augmentation du flux de circulation dans un secteur paisible. Les coupes forestières détruiront l'environnement actuellement stable et propice aux randonnées sans compter le déplacement des animaux qui en suivra.

3.7 Citoyen (x11)

Nous ne voulons pas de coupes forestières. Aucunes.

3.8 Citoyenne

Je suis absolument contre des coupes forestières dans cette zone et celles avoisinantes. Selon une étude privée réalisée en 2019, cette zone est en contravention avec les orientations du ministère qui commandent que les coupes doivent se faire en préservant une structure d'âge qui diffère légèrement ou modérément de celle de la forêt naturelle. Or l'étude met clairement en lumière qu'une grande partie de l'unité d'aménagement figure en-deçà des seuils critiques. Cette zone a donc déjà été surexploitée.

3.9 Citoyen.ne.s (x15)

Quels sont vos engagements quant à l'identification et au suivi de la présence des trous d'alimentation, des nids et des œufs du Grand pic, oiseau migrateur habitant la région? Quels sont vos engagements quant au suivi de l'activité de ces espèces, en tenant compte du fait que les nids du Grand pic ne peuvent être détruits tant qu'ils n'ont pas été habités pendant plus de trois ans, ceci impliquant évidemment de ne pas détruire un arbre abritant un trou d'alimentation ou un nid du Grand pic?

Dispositions concernant le nouveau Règlement sur les oiseaux migrateurs (2022) : Quelles mesures mettrez-vous en place afin de satisfaire aux exigences du Règlement, notamment par rapport à l'interdiction d'endommager, déranger, détruire, déplacer, prendre, enlever, blesser, harceler un oiseau migrateur, son œuf et/ou son nid (article 5)?

Données sur les espèces en situation précaire : Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), carte interactive : Quels sont vos engagements afin de protéger les espèces à statut particulier situés dans le secteur prévu pour les coupes forestières?

Milieus humides potentiels identifiés par le MELCCFP : Quels sont vos engagements afin de protéger les milieux humides situés dans le secteur prévu pour les coupes forestières?

Bassin versant du 7e lac et touladi Puisque le Septième Lac est un lac de tête, tout impact environnemental sur ce lac présente un risque de répercussion sur les cours d'eau et plans d'eau en aval. En ce sens, la proximité des zones de coupes ont-ils un impact sur le bassin versant du 7e lac? Sachant que le 7e lac est habité par le touladi, espèce indigène, quels sont les mesures d'atténuation des impacts qui seront implantées?

3.10 Citoyen.ne.s (32x)

Nous voyons qu'il y a des coupes forestières prévues dans la zone à proximité du Septième Lac, du Lac Clermoustier et du 9ème Lac. Selon une étude privée réalisée en 2019 (Institut des territoires), cette zone correspond à l'UTA12 et est déjà en contravention avec les orientations du ministère qui commandent que les coupes doivent se faire en préservant une structure d'âge qui diffère légèrement ou modérément de celle de la forêt naturelle. Or selon l'étude, cette zone a un degré d'altération actuel qui est "élevé" avec un stade actuel vieux de 16% alors que le seuil acceptable est d'au moins 38%. Ceci montre que la zone a déjà été surexploitée. En conséquence, **NOUS SOMMES DONC OPPOSÉS AUX COUPES PRÉVUES** dans cette zone.

4 Municipalité de Saint-Damien

4.1 Citoyen

L'utilisation du chemin Beaulieu pour la sortie du bois causera les effets suivants; perte de quiétude dans un environnement de villégiature, enjeux de sécurité routière, tant pour les nombreux piétons que pour les voitures. De plus, le chemin Beaulieu se termine par une côte de 20% sur 2 km qui est très dangereuse. Il serait recommandé de trouver d'autres alternatives à ce chemin qui est dangereux tant pour les citoyens que pour les compagnies forestières. De plus, nos membres subiront une perte de quiétude dû au bruit causé par le va et vient des camions. Finalement, le chemin Beaulieu sera nécessairement abîmé par cette circulation et ce seront nos taxes qui devront contribuer à sa réfection. En contrepartie, la compagnie forestière devrait contribuer à la réfection du chemin si la seule solution étant d'utiliser le chemin Beaulieu pour la descente du bois.

5 Municipalité de Saint-Zénon

5.1 Association des résidents des lacs Sawin et Bernard

Voir Mémoire **Annexe VII**

5.2 Association des résidents du lac Crystal

Annexe VIII

5.3 Citoyenne

Chantier : LacCrystal/Lac Civile Unité d'aménagement : 06271 Coupe : Régénérative

Bonjour,

Je vous écris pour faire part de mes inquiétudes concernant la coupe de bois et construction de chemins autour du Lac Crystal et Civile. En 2014, nous avons été obligés de construire un chemin de 1,5 km à nos frais pour l'installation d'une fosse septique conforme. Ce chemin a été construit à 200 pieds du lac Crystal et du lac Épée respectant toutes les normes environnementales. En suivant ces règles, cela évitait une trop grande sédimentation qui serait néfaste pour la clarté de ce lac ainsi que la Touladi indigène qui y vit. Voici mes inquiétudes pour l'harmonisation :

1. Pour ma part, je fais partie des 3 chalets qui sont à l'opposé des 18 autres chalets. Pendant près de 40 ans, ces 3 chalets ont été accessibles seulement par bateau. Un emplacement que nous avons acheté pour la tranquillité ainsi que l'isolation qu'il nous offrait. Avec le déboisement et la construction. Nous perdrons toute la quiétude et la beauté du site ce pourquoi nous l'avons acheté.
2. Le Lac Crystal est un lac de tête situé dans une cuve entourée de montagnes, un lac d'une clarté incroyable, un fond rocheux, sablonneux qui nous permet de visualiser jusqu'à 30 pieds de profondeur. La sédimentation pourrait faire des ravages avec le déboisement et la construction des chemins. Difficile de croire que le lac Crystal pourrait survivre dans un tel contexte? Une cuve avec une bande riveraine de 60 pieds et un chemin tout autour du Lac?
3. Sans être une experte, la disparition de la Touladi indigène dans le lac Crystal serait déplorable sachant qu'il est le seul lac à truite grise dans un rayon de 283 km². Je suis une passionnée de la pêche depuis 50 ans, je connais l'impact d'un changement même minime sur la fragilité de la truite si son environnement est perturbé.
4. Le lac Civile aussi est un lac particulier, fragile, la truite dans ce plan d'eau a de la difficulté à se reproduire. Depuis quelques années, la Zec a installé une frayère à l'étude afin d'optimiser sa reproduction. Ce site risque d'être perturbé avec un achalandage trop grand.
5. Le projet d'aménagement autour du lac Crystal provoquerait possiblement aussi la disparition d'une plage sablonneuse naturelle d'une qualité exceptionnelle. On sait que les compagnies forestières arrivent et coupent à 60 pieds du lac en ne respectant pas les règles à 100%. La sédimentation pourrait faire des ravages et petit à petit, ce joyau perdra toute sa clarté et sa beauté ce qui fait de lui son unicité. Le visuel de la montagne boisée est magnifique autour du lac Crystal. Lorsqu'on part de notre maison pour le chalet c'est pour être dépaysé et non vivre dans un paysage désertique.
6. On doit aussi tenir compte de la

biodiversité autour du lac Crystal, la touladi, les chevreuils, les orignaux, les loutres, les visons, les oiseaux. La chanterelle commune une espèce de champignon, depuis 10 ans connaît un essor autour de notre lac parce que cet environnement est tranquille, isolé et peu achalandé. Tout le monde connaît l'impact du déboisement sur la faune et sa végétation. Le territoire du lac Crystal foisonne d'une grande diversité, de là l'importance de protéger ce lieu. 7. Une autre grande inquiétude... Le lac Crystal est un d'une tranquillité incroyable, dû au fait que le 2/3 du lac est inaccessible aux véhicules tels que Vtt, moto cross, camions et autos. Nous sommes le dernier chalet au bout du sentier (cul de sac). Un nouveau chemin passerait directement derrière notre chalet, beaucoup de véhicules et du trafic à toutes les heures de la journée. Ce Chemin construit à 200 pieds du lac qui encercle entièrement le lac Crystal. Cette route donnera accès à la plage, cette route permettra un achalandage monstre autour de notre plan d'eau, plus de pollution, plus de bruit. Ce lieu que nous habitons depuis 20 ans, que nous apprécions pour sa nature, sa vue, sa quiétude, et surtout son silence disparaîtra à jamais. En conclusion, je crois sincèrement que la tranquillité, l'isolement, la clarté et la rareté d'untel plan d'eau doivent être protégées à tout prix. Si on n'en tient pas compte, le lac Crystal pourrait perdre tous ces attributs et ce, de façon irréversible. N'oublions pas aussi la Touladi indigène qui pourrait être appelée à disparaître si on laisse ce projet se mettre en branle. Je crois que l'environnement du Lac Crystal et du lac Civile devrait être considéré comme un site d'intérêt faunique particulier et être protégé dans un rayon de minimum de 2 kilomètres. Mme Sylvestre est-il possible d'avoir le rapport qui sera écrit lorsque tous les commentaires auront été centralisés.

5.4 Citoyen

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous adresser la présente lettre afin de vous exprimer ma vive préoccupation et mon opposition concernant le projet de coupe de bois planifié autour du lac Crystal, situé dans le TNO Baie-de-La-Bouteille / Zec des Nymphes. Ce lac présente une haute valeur biologique et écologique, abritant une diversité d'espèces végétales et animales, dont le touladi, ainsi qu'un écosystème fragile et unique.

En tant que citoyen soucieux de la préservation de notre environnement et villégiateur de cette magnifique parcelle de territoire, je suis profondément inquiet des conséquences néfastes que cette coupe de bois agressive avec très peu de bande riveraine pourrait engendrer sur l'équilibre écologique de cette zone sensible. La destruction ou la perturbation de la végétation forestière autour du lac pourrait entraîner une dégradation de la qualité de l'eau, une diminution de la biodiversité, ainsi qu'une altération des habitats naturels d'une très grande d'importance pour les villégiateur et résidents du lac.

Ce lac et son environnement représentent également un lieu de détente et de ressourcement pour de nombreux habitants de la région et pour les visiteurs, contribuant ainsi au bien-être et à la qualité de vie des personnes et à promouvoir les activités pratiquées en nature et mises de l'avant par la ZEC des Nymphes. La coupe de bois envisagée risque de dénaturer ce paysage naturel préservé et de compromettre les activités de loisirs et de tourisme associées à ce site. Et tout cela pour une très faible récolte de quantité de bois.

Je tiens à souligner l'importance de préserver et de protéger les milieux naturels tels que le lac Crystal, qui constituent des héritages précieux pour les générations présentes et futures. Il est impératif d'adopter une approche responsable et durable de gestion des ressources forestières, en privilégiant la conservation des écosystèmes fragiles plutôt que leur exploitation à des fins économiques très faibles et à court terme.

En conséquence, je vous demande instamment de reconsidérer ce projet de coupe de bois autour du lac Crystal et du lac Civile et d'annuler tous les travaux de coupe forestières planifiées. Je vous encourage également à consulter les experts en écologie et en conservation de la nature afin d'évaluer l'impact environnemental de vos activités et de mettre en œuvre des mesures de protection et de préservation.

Je reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet et pour collaborer à la recherche de solutions durables pour la protection du lac Crystal et de son environnement naturel.

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement,

6 Éco-corridor Lanaudois

Annexe IX

7 Fédération des pourvoires du Québec

Bonjour, compte tenu des impacts appréhendés sur les activités de la pourvoirie, nous demandons à être contacté afin d'échanger sur la planification consultée afin d'assurer la prise en compte de ces impacts dans la planification et les opérations en amont de toute autorisation. Les préoccupations demeurent associées au réseau routier et aux accès implantés, améliorés ou remis en état par les travaux de récolte et les travaux sylvicoles ainsi que les superficies, contours et traitements prévus. Idéalement nous demandons qu'une planification à long terme soit élaborée conjointement afin d'assurer que le territoire de la pourvoirie soit aménagé de façon durable tant en termes de conditions de gestion faunique, de maintien d'habitats de haute qualité dans le temps qu'en termes d'attrait touristique de standard international. Il est actuellement difficile de se prononcer sur la portée réelle de la planification compte tenu du fait que seule une partie des intentions et seulement à court terme est ici consultée. Une validation finale est également demandée auprès de nos représentants à la table de GIRT compte tenu de la complexité de la planification forestière actuelle et des éléments qui pourraient ainsi nous échapper. Par la présente, nous vous signifions donc qu'une entente complète devra être prise avec toutes les pourvoires préalablement à toute émission d'autorisation de récolte et travaux sylvicoles et ce, incluant les interventions à moyen et long terme. Également, il serait préférable que les échanges pertinents aient lieu avant d'inventorier de futurs secteurs. Cette demande vise à assurer une saine cohabitation et le respect de chacun malgré les orientations qui pourraient être prises à différents niveaux sans avoir préalablement fait l'objet d'une réelle concertation entre nos organisations respectives. Je vous remercie et attendrai votre appel afin de vous permettre d'émettre ou d'obtenir les autorisations nécessaires.

8 SNAP Québec

Nous comprenons qu'en l'absence d'une directive ministérielle pour l'atteinte de la cible 3 du cadre mondial Kunming-Montréal, soit la protection de 30 % des terres et mers du Québec d'ici 2030, la division régionale n'est pas tenue de modifier ses pratiques. Cependant, le projet du Corridor nature de la Noire a été présenté à la TGIRT Laurentides-Lanaudière. Les coupes projetées seront réalisées dans des secteurs toujours en analyse. Ce projet a aussi été financé par le MELCCFP, dans le cadre de l'initiative Plein air. Nous demandons ainsi au MRNF de tenir compte des recommandations des porteurs de projet, soit la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière et Loisir et Sport Lanaudière, afin de limiter au maximum les impacts des travaux forestiers sur le territoire visé par le Corridor nature.

9 Loisir et Sport Lanaudière

9.1 Plan de développement lanaudois en plein air

L'inadéquation entre les stratégies de développement locales, y compris celles liées au plein air et à la conservation, et les plans d'aménagements forestiers révèle un manque de prise en compte des enjeux locaux dans la planification forestière du MRNF. Il est impératif d'intégrer une approche plus participative, impliquant de manière significative les acteurs locaux, les gestionnaires de territoires récréotouristiques, et les experts en écologie dès les premières phases de la planification, pour assurer que les plans d'aménagement répondent véritablement aux besoins et aspirations des communautés locales.

La Matawinie, à travers son Plan Montagne (Tourisme Lanaudière), son schéma d'aménagement, son PRMHH et son adhésion à la Déclaration 'Lanaudière engagée pour l'environnement', manifeste un engagement fort pour le développement du récréotourisme basé sur la valeur des paysages et la préservation de l'environnement. Ces efforts soulignent la volonté de la région de promouvoir un tourisme durable et de protéger ses ressources naturelles.

Les secteurs d'intervention proposés par le MRNF posent des défis significatifs pour la région, notamment en ce qui concerne l'impact sur les paysages, l'empiètement sur le Sentier National et les parcs régionaux, ainsi que l'incidence sur les zones de villégiature. Ces activités forestières, si elles ne sont pas soigneusement planifiées et harmonisées avec les objectifs de conservation et de récréotourisme, risquent de compromettre les valeurs paysagères et écologiques qui sont au cœur du développement régional.

9.2 Corridor Nature de la Noire

Les activités forestières, telles que planifiées actuellement, posent des défis considérables pour les projets de récréotourisme et de conservation. De l'altération des paysages qui réduit l'attractivité touristique et récréotouristique, à l'impact sur la biodiversité et les changements climatiques, ces préoccupations soulignent un besoin urgent de réviser les méthodes et les priorités de gestion forestière dans la région.

L'impact des coupes forestières sur la biodiversité est une préoccupation majeure pour le Corridor Nature de la Noire: il peut mettre en péril la possibilité de voir exister le corridor écologique soutenu financièrement par le MELCCFP. Le projet souligne l'importance d'intégrer la foresterie dans l'atteinte des cibles, comme un levier pour atténuer le changement climatique et préserver la biodiversité. Cette approche pourrait servir de référence pour une gestion forestière qui contribue positivement à la lutte contre le changement climatique et à la conservation de la biodiversité.

Or nous n'avons pas l'impression que la discussion est vraiment permise lorsque nous n'avons qu'à réagir aux plans déjà pré-établis par le biais des consultations. "Rappel : La présente consultation a pour but de recueillir les commentaires concernant la planification forestière proposée. Elle ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis."

Le succès du projet du Corridor Nature de la Noire et ce qui le distingue des autres initiatives réside dans l'approche proactive de discussion en amont avec toutes les parties prenantes: les décideurs locaux, les instances régionales de tourisme (TL), environnement (CREL), loisir (LSL), les gestionnaires de parc et espaces récréatifs, les gestionnaires de territoires fauniques structurés et les acteurs de la foresterie. Il vise à collaborer dès les premières étapes de planification. Cela garantirait que les plans d'aménagement forestier tiennent compte des besoins spécifiques des projets, et cela permettrait d'aligner les activités forestières avec les objectifs de conservation et de récréation, en intégrant des pratiques sylvicoles qui respectent la valeur écologique et récréative du territoire.

9.3 Le Réseau GR-A Lanaudois, le Sentier National au Québec et son attractivité à l'international

Lorsque l'on examine les implications de l'exploitation forestière sur les initiatives de Loisir et Sport Lanaudière, notamment sur son projet récréotouristique d'envergure internationale qu'est le Réseau GR-A Lanaudois, il est crucial de considérer l'impact économique et environnemental à long terme. Voici un sommaire des enjeux relatifs à l'importance des paysages, des milieux naturels conservés, et leurs répercussions économiques sur les communautés locales :

Les paysages naturels préservés sont au cœur de l'attrait du Réseau GR-A Lanaudois. Ces environnements offrent non seulement une expérience de randonnée unique aux visiteurs mais contribuent également à l'identité régionale. La modification de ces paysages par des coupes forestières intensives risque de diminuer considérablement l'attrait de ces parcours, affectant leur potentiel récréotouristique et leur reconnaissance sur la scène internationale. Il faut surtout considérer l'altération négative déjà en place par les coupes des 5 à 10 dernières années. Les chantiers forestiers aux abords du Sentier National au Québec sont déjà à un niveau de sursaturation pour un visiteur randonneur. Il y a tout simplement déjà trop. Les plans de coupe actuels vont annihiler tout potentiel d'attractivité pour le projet du Réseau GR-A Lanaudois dans lequel près de 20M\$ a été investis dans les dernières années.

Le Réseau GR-A Lanaudois représente un produit d'appel significatif pour les communautés locales, générant des retombées économiques importantes par le biais du tourisme. Les visiteurs contribuent à l'économie locale en fréquentant hébergements, restaurants, et services. La dégradation des paysages et la diminution de l'attrait des sentiers peuvent avoir des conséquences directes sur ces retombées économiques, rendant les coupes forestières à proximité des sentiers nettement moins rentables à long terme pour la région. Sans nommer les stations de skis, les routes touristiques, les événements culturels qui font partie de l'offre récréotouristique gravitant autour du Réseau GR-A Lanaudois.

Le maintien de paysages naturels diversifiés et attrayants doit être considéré comme une stratégie de développement économique durable. Investir dans la préservation des paysages contribue à la durabilité du projet récréotouristique, renforçant son attractivité et son potentiel de croissance future. Cette approche assure également la protection de la biodiversité et des écosystèmes, éléments clés de l'offre récréotouristique de Lanaudière et particulièrement du positionnement international du Réseau GR-A Lanaudois.

Une gestion forestière équilibrée, qui prend en compte les besoins de conservation des paysages et les intérêts récréotouristiques, est essentielle. Les coupes forestières doivent être planifiées et exécutées de manière à minimiser leur impact visuel et écologique, en privilégiant les méthodes qui respectent la continuité du paysage et la qualité de l'expérience offerte aux visiteurs du Réseau GR-A Lanaudois. Le plan actuel est en majeure partie, contraire à ces aspirations.

10 Club de Montagne et d'Escalade de Lanaudière

Lorsque l'on considère l'impact de l'exploitation forestière sur les activités du Club de Montagne et d'Escalade de Lanaudière (CMEL), plusieurs enjeux majeurs émergent, liés à la mission de l'organisme de promouvoir et de donner accès à des sites d'escalade extérieur de qualité. Voici les enjeux liés à la pratique d'escalade en milieu naturel:

Les zones d'escalade extérieures sont souvent situées dans des environnements forestiers préservés, offrant non seulement des parois adaptées à l'escalade mais aussi un cadre naturel attrayant pour les pratiquants. L'exploitation forestière à proximité de ces sites peut altérer de manière significative leur qualité et leur accessibilité, impactant directement la mission du CMEL.

Les grimpeurs recherchent des expériences en pleine nature, souvent dans des cadres préservés et sauvages. La visibilité des coupes forestières et la réduction de la forêt environnante peuvent grandement

diminuer l'attrait des sites d'escalade, réduisant ainsi leur fréquentation et l'intérêt pour la pratique de l'escalade dans la région de Lanaudière. Déjà, dans les 4 dernières années, ce sont près de 70% des sites d'escalade de la région de Lanaudière dont l'environnement a été altéré par les coupes et l'exploitation forestières. Avec l'actuel plan de coupe, nous dépasserons les 90% de sites qui seront altérés pour les 15 à 20 prochaines années. L'impact sur la qualité d'expérience et les retombées économiques associées à une diminution de l'achalandage sera senti.

Les coupes forestières peuvent compromettre l'accès sécuritaire aux sites d'escalade, en augmentant par exemple le risque de chutes d'arbres (chablis) ou d'érosion des sentiers d'accès. Ces risques nécessitent des interventions fréquentes pour le maintien des accès et la sécurité des sites, imposant une charge supplémentaire sur les bénévoles et les ressources du CMEL. Ceci cause des enjeux au niveau de l'assurabilité de la pratique, et a un impact subséquent sur l'achalandage et les retombées économiques associées.

Les sites d'escalade et leurs environs hébergent souvent une biodiversité riche et spécifique, y compris des espèces végétales et animales qui peuvent être sensibles aux perturbations. La conservation de ces écosystèmes est cruciale non seulement pour le maintien de la qualité des sites d'escalade mais aussi pour la préservation de la biodiversité régionale, en ligne avec les valeurs environnementales du CMEL.

11 Cheval Québec

Les chemins forestiers sont de bons sentiers pour les chevaux, voir photos en pièce jointe.

Par contre : les points d'eau restent difficile d'accès, et peu de protection contre les intempéries (venteux, peu d'ombrage).

Les sentiers ne restent pas accessibles longtemps puisqu'après une coupe de bois, il n'y a pas d'entretien. Il est donc impossible d'avoir une carte durable.

Il existe peu d'endroits intéressants pour stationner avec un camion et une remorque, donc même si la pratique de l'équitation est autorisée, le territoire est peu accessible.

12 FiCEL – Corridor de la Noire

Ces traitements sylvicoles prévus dans le CNN (dans le périmètre prioritaire en terres publiques) sont des coupes de régénération qui auront un impact négligeable à l'échelle du paysage (autant pour la qualité de l'expérience des randonneurs du GR que pour la faune et la connectivité écologique). Ceci étant dit, idéalement on pourrait tenter une approche expérimentale sur ces superficies proches ou à l'intérieur du GR en modulant les interventions pour qu'elles soient le moins perceptibles possibles pour les randonneurs (ex. : bas des pentes, alignement perpendiculaire avec le sentier, etc.) Aussi, si on considère que le corridor du sentier est également un corridor de déplacement faunique (de 600 m de largeur) tout dégagement de la végétation du sous-bois dans le périmètre du sentier ne devrait pas être réalisé sur plus de 200 m de longueur consécutifs (idéalement) de manière à maintenir la connectivité écologique pour une majorité d'espèces fauniques. Dans les traitements de remise en production, si on doit retravailler les sols. Idéalement le faire le plus possible dans une emprise de 100 m de chaque côté des chemins forestiers, de manière à en minimiser l'impact.

Commentaires spécifiques aux chantiers commerciaux

Lorsqu'un secteur contient à la fois des travaux commerciaux et non commerciaux, les commentaires émis ne sont indiqués que dans la première section, afin de limiter la taille du présent document.

À noter que les secteurs en **VERT** sont des secteurs déjà consultés.

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
ADANYS	Remise en état de la côte qui est devenu impraticable suite à la récolte précédente. Garder les chemins carrossables en vtt suite aux activités. Garder des accès à la forêt mature	Citoyen
AIGU	<p>Ministre des Ressources naturelles et des Forêts Unité de gestion de Lanaudière</p> <p>En réponse à votre invitation concernant la consultation publique sur les activités forestières dans Lanaudière, nous vous exprimons nos préoccupations face à ces plans d'aménagement forestiers pour l'unité d'aménagement 062-71. Nous sommes détenteurs de bail et propriétaires d'un chalet au lac Étroit dans la ZEC des Nymphes. Nous avons reçu la lettre nous avisant des travaux forestiers à venir. Vous nous rappelez que cette présente consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis, mais nous tenons tout de même à vous transmettre nos inquiétudes face à ces activités qui peuvent affecter grandement la sérénité, la beauté et la biodiversité de notre milieu. Veuillez noter que la cueillette, la marche, la chasse (grandes zones de chasse) et la pêche sont les activités principales dans notre secteur. En 2022-2023 plusieurs coupes ont été effectuées dans les secteurs tout près du lac Étroit (Lac Castor, Lac Crystal, Lac Vison, etc.). Nous y avons constaté une déforestation abusive (Où était les inspecteurs?), du gaspillage de bois et du déboisement trop près des lacs. Pendant cette même période, les habitants des lacs Opasatica, Évain et Ollier à Rouyn-Noranda ont lutté tous ensemble contre les zones et méthodes de coupe suggérées par le ministère des Ressources Naturelles et des Forêts. Ensemble, ils ont réussi à faire valoir leurs points pour le bien de tous (environnement et humain). Deux zones de coupe éloignées l'une de l'autre, deux poids deux mesures. À Rouyn-Noranda, ce sera une coupe étudiée et organisée, tandis que celle prévue dans notre secteur sera fort probablement une coupe à blanc. Nous vous suggérons un suivi rigide et nous vous encourageons fortement d'y appliquer la même rigueur que celle retenue à Rouyn-Noranda pour assurer la pérennité de la diversité de notre environnement commun à tous. Nous constatons aussi en regardant le plan que la route prévue pour les travaux passe très près des lacs Étroit et Aigu. Il serait désolant de voir la cime des montagnes qui nous entourent rasée par un abattage qui ne tiendrait pas compte de ce merveilleux paysage. Nous avons un lac de tête magnifique entouré de montagnes. La coupe de bois sur les faces apparentes au pourtour du lac augmenterait drastiquement le ruissellement ce qui affecterait grandement la qualité de l'eau ainsi que celle des espèces qui habitent. Le résultat du reboisement après une coupe dans ce secteur de la ZEC des Nymphes il y a quelques années, nous a donné une forêt désolante d'arbres secs, noirs rabougris et pour la plupart, morts. Pouvez-vous nous assurer d'un reboisement correspondant à la forêt déjà existante?</p>	Citoyen.ne.s (x5)

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Nous constatons clairement que l'habitat animal est sous pression. Les perdrix sont très sensibles aux variations de l'habitat et aux changements climatiques, ce qui pourrait affecter leur population. Les loups, les renards, les ours et autres animaux se rapprochent de nos chalets, nous les voyons de plus en plus souvent. Ils ne peuvent plus être discrets, ils n'ont plus d'habitat convenable dû aux coupes de bois à blanc des dernières années et celle-ci n'améliorera pas les choses. Note importante : Plusieurs chalets sont alimentés depuis des décennies par des sources d'eau potable situées dans les zones de coupes. Ces sources seront-elles protégées afin de garder une qualité propice à la consommation comme c'est le cas actuellement? Plusieurs endroits dans notre secteur sont constitués d'arbres de plus de 100 ans. De beaux merisiers et autres espèces seront coupés. Cette destruction rendra plus vulnérable les espèces tant animales que végétales. Oui pour la régénération, mais nous devons maintenir une biodiversité en conservant des arbres matures. Il serait temps de changer et diversifier vos pratiques forestières. Depuis quelques années, nous avons assez de sonnettes d'alarme nous incitant à faire attention à notre beau milieu forestier. Nous vous prions d'agréer l'expression de notre considération respectueuse.</p>	
	<p>Les zones de coupes prévues sont très près de chalets. 26 chalets sont situés autour du lac étroit, 26 familles profitent de la forêt à proximité de leur chalet. On est conscient que nos chalets sont situés sur des territoires publique mais je trouve déplorable que des compagnies forestières viennent massacrer la forêt aussi près de terrain de villégiature. Après avoir consulté la réglementation concernant les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État je constate que "Le titulaire d'un permis d'intervention doit conserver un encadrement visuel le long d'un circuit panoramique et autour des unités territoriales suivantes: 12° un site de villégiature complémentaire; 13° un site de villégiature regroupée". Lorsque je consulte les cartes disponibles, je doute qu'une telle réglementation soit respecté aux alentours du lac Étroit. La forêt publique appartient à tout le monde et je pense que l'absence de coupe forestière à proximité de cette zone de villégiature profiterait à un plus grand nombre de personne. Sois dit en passant je ne suis pas contre l'exploitation forestière en général mais je pense que dans ce cas-ci, les coupes proposées ne semblent pas raisonnables.</p>	Citoyen
	<p>Moi j'ai un chemin privé pour me rendre à mon chalet situé entre le lac étroit et le lac aigü., j'apprécierais beaucoup qu'il soit épargné ou à la limite reconstruit tel qu'il est présentement après vos travaux. je trouve quand même désolant que vous détruisez notre beau paysage, deux beaux lacs entourés de montagnes, les pauvres animaux vous les oubliez, l'environnement la couche d'Ozone qui est si fragile. Je ne comprends vraiment pas. J'ai vu ce qui a été fait au lac Castor, c'est une catastrophe. Le tour du lac n'a même pas été protégé. Pensez à ça avant de tout détruire.</p>	Citoyenne
	<p>Nous avons vu ce qui a été fait près des lacs Crystal, Brochet, Vison et tant d'autre. Des autoroutes qui serpentent dans la forêt. Des coupes à blanc. Quelques arbres chétifs qui vont rester tel qu'ils sont, Il y a de quoi s'inquiéter quand on voit le résultat de votre passage. Nous écrivons ces lignes sans grand espoir d'être entendus. Vous allez bien faire ce que vous</p>	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	avez prévu quelques soient les commentaires. Respectez-vous les normes. Non. Allez donc constater par vous même.	
AMON	Assurer le maintien d'un corridor routier le long de la route 63 Voir Annexe XI	SÉPAQ
APPEL	Le Parc National du Mont-Tremblant fait partie du réseau d'aires protégées du Québec et vise à protéger des sites naturels à caractère exceptionnel, et de les rendre accessibles au public. Pour cette raison, aucun travaux sylvicoles commerciaux ou non-commerciaux ne devraient être réalisés dans les limites du Parc, ainsi que dans une zone tampon de 500 m autour de ce dernier.	CREL
	Le Sentier national (sentier Intercentre) traverse le secteur de coupe. Une coupe de régénération laisse trop peu de couvert forestier et cela fragilise la bande boisée le long du sentier. L'impact sur le paysage est donc majeur.	SDPRM
	Dans cette zone, il y a un vieux pont pour VTT. Serait-il possible de le remplacer ou enlever et mettre un ponceau afin de permettre aux usagers de passer avec un véhicule classe 5? 46°18'54.9"N 74°21'33.8"W Merci.	Fédération des clubs 4x4 du Québec
	Altération du paysage pour le projet dans sa portion de départ. Déjà que la montagne la plus populaire du secteur, la montagne Noire, a déjà subi des altérations significatives au niveau de son paysage et de l'aspect naturel du milieu. La vue du Refuge mésangeai est maintenant médiocre. Ce refuge de L'Appel, est encore un joyau préservé d'un patrimoine d'hébergement expérientiel d'une autre époque. Les coupes proposées ici vont détruire entièrement l'attractivité touristique des premières étapes du GR-A Lanaudois et tout espoir d'en faire un produit d'appel international.	Loisir et Sport Lanaudière
AU_BROCHET	Ce chantier est situé à proximité du lac stratégique Laverdière. À cet égard, nous demandons du diminuer la superficie de CR dans le bassin versant immédiat de ce lac. Nous demandons aussi le maintien d'un corridor routier le long de la route 63. Nous demandons aussi de diminuer la superficie des CR autour d'un rayon de 400 mètres autour des chalets. Voir Annexe XI	SÉPAQ
BANANE	Lors de la planification des coupes l'aspect concernant l'habitat et le mode de vie des animaux à fourrure n'est pas pris en compte. Nous souhaitons qu'une évaluation sur l'habitat des animaux à fourrure soit prise en compte. La présence des milieux de vie avant et après les travaux sylvicoles soit faite. La présence de travaux sylvicole, de chemin, date des travaux, superficie et transport. Les activités forestières ont un impact sur la faune et ne sont pas prise en compte. Une évaluation aurait été promise en 2012, et ne serait toujours pas faite. Les bandes riveraines et les couloirs de déplacement de la faune devrait être planifier pour permettre à la faune de vivre dans les sites de travaux forestiers	ATPQ
	Lors de la planification des coupes l'aspect concernant l'habitat et le mode de vie des animaux à fourrure n'est pas pris en compte. Nous souhaitons qu'une évaluation sur l'habitat des animaux à fourrure soit prise en compte. La présence des milieux de vie avant et après les travaux sylvicoles soit faite. La présence de travaux sylvicole, de chemin, date des travaux, superficie et transport. Les activités forestières ont un impact sur la faune et ne sont pas prise en compte. Une évaluation aurait été promise en 2012, et ne serait toujours pas faite. Les bandes riveraines et les couloirs de	ZEC Collin

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	déplacement de la faune devrait être planifier pour permettre à la faune de vivre dans les sites de travaux forestiers	
	Minimiser le bruit surtout freins moteurs à proximité des chalets des lacs du Camp et Dépôt.	ZEC Collin
BENT	AUCUNE coupe	Citoyenne
	Coupes non nécessaires, qui exploitent des ressources et nuisent à la planète.	Citoyenne
BOIVERT	Le boisé situé dans le secteur du Lac Boisvert à St-Côme constitue un atout important pour notre projet de développement domiciliaire en zone de villégiature. La coupe d'arbre proposée affectera la vue de l'ensemble de notre projet.	Projet Altitude inc.
	Le sentier d'accès du SNQ se fait par la rue Albatros. Il y a plusieurs sentiers dans ce secteur, notamment les sentiers de Val St come. La protection du couvert forestier sera importante.	SDPRM
	Ce chantier est une aberration... LE SENTIER NATIONAL AU QUÉBEC, dans le tronçon des Contreforts, LE tronçon le plus connu et réputé de la région a complètement été rasé dans les 5 dernières années. Les coupes l'ont anéanti... Le seul secteur où la forêt et l'expérience était conservé, c'est celui-ci. La Station touristique de Val-St-Come en souffrira grandement également	Loisir et Sport Lanaudière
	Il a été déterminé, lors de l'harmonisation de la fiche Cadieux, que le chemin du Lac Boisvert n'était pas un accès approprié pour le transport du bois, autant par le MRNF que par le technicien de Crête lui-même. Ce chemin non pavé est sensible aux cycles de gel/dégel, et a déjà dû être rénové en 2023 à cause d'un entrepreneur qui l'utilisait pour transporter de la matière, ce qui a rendu le chemin impraticable pour des véhicules de promenades à plus d'une reprise. Pourquoi cette conclusion n'a-t-elle pas été considérée lors de la détermination des nouvelles zones. L'investissement de la municipalité dans ce chemin sera-t-il perdu? Il semble que les efforts déployés lors de l'harmonisation de la fiche Cadieux ne servent pas d'intrants à la future fiche Boivert, ce qui impose à l'association de refaire valoir les mêmes points que l'an dernier à nouveau. Cette zone de coupe de régénération se trouve dans le bassin versant du Lac Boisvert. L'association appréhende la détérioration de la zone hydrographique qui aliment notre petit lac de tête. Nous craignons qu'une destruction des petits ruisseaux qui alimentent le Lac pourraient en accélérer l'eutrophisation. Pour cette raison, l'association souhaite exclure les environs du Lac Boisvert de l'exploitation forestière. Une pétition de plus de 150 noms a d'ailleurs été signée à ce sujet durant l'harmonisation de la fiche Cadieux : https://www.change.org/p/exclure-les-environs-du-lac-boisvert-des-coupes-foresti%C3%A8res . Une analyse de la proportion du bassin versant impactée par les coupes a été réalisée lors de l'harmonisation de la fiche Cadieux. Cette analyse doit impérativement être mis à jour à la lumière de la nouvelle zone de coupe puisqu'elle concerne directement le bassin versant du lac. Ces zones de coupe à proximité du lac seront visibles du Lac. L'ingénieur du Ministère a pourtant fait des analyses visuelles lors de l'harmonisation	Association des Riverains du Lac Boisvert

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>de la fiche Cadieux, mais il semblerait que ces analyses ont été ignorés. Avant même de créer une fiche, une simple analyse de la topographie entourant le lac permettrait d'éviter de suggérer des zones qui seront forcément visibles du lac. Cette analyse permettrait d'éviter d'échauder les riverains dès le départ. Pourquoi les analyses existantes ne servent-elles pas à nourrir les phases suivantes? Le même commentaire s'applique pour les pentes prononcées. En résumé : Les riverains refusent que les coupes soient visibles du Lac ou de leur terrain.</p> <p>L'Association s'inquiète que ces chemins forestiers deviennent par la suite des chemins désorganisés utilisés pour les sports motorisés. Nous aimerions que la fiche prévoie leur fermeture immédiate après les coupes, afin que la forêt puisse s'y régénérer.</p> <p>Le Sentier national (sentier des Contreforts) traverse le secteur de coupe sur environ 8 km. Nous avons un refuge ouvert en janvier 2024 et un autre qui ouvrira dans les prochains mois (situé au nord de la station VSC). Le sentier des contreforts est celui avec le plus de points de vue car il parcourt les sommets. Le paysage sera donc très sensible. Les traverses du sentier et le type de coupe sera important afin de préserver l'ambiance forestière et le paysage immédiat du sentier. La bande de 30 m de protection n'est pas suffisante pour laisser une bande opaque.</p>	
	<p>La municipalité de Saint- Côme va s'opposer à une coupe de régénérescence dans ce secteur à cause notamment de l'impact visuel qui serait dévastateur à partir de la station de ski Val- St- Côme, le domaine quartier du cerf, du lac Boisvert ainsi que tous les secteurs montagneux en plein essor de développement touristique et résidentiel en face du secteur de coupe proposé.</p>	Municipalité de St-Côme
	<p>Le Sentier national (sentier des Contreforts) traverse le secteur de coupe sur environ 8 km. Nous avons un refuge ouvert en janvier 2024 et un autre qui ouvrira dans les prochains mois (situé au nord de la station VSC). Le sentier des contreforts est celui avec le plus de points de vue car il parcourt les sommets. Le paysage sera donc très sensible. Les traverses du sentier et le type de coupe sera important afin de préserver l'ambiance forestière et le paysage immédiat du sentier. La bande de 30 m de protection n'est pas suffisante pour laisser une bande opaque.</p>	SDPRM
BOUDERIE	<p>Le lac Sainte-Rose est un lac qui est en voie d'eutrophisation. Limiter les apports en sédiments en élargissant les bandes riveraines le long des lacs et des cours d'eau de son bassin versant</p> <p>Le pont des Menteurs au sud du lac Sainte-Rose est trop étroit pour le transport de bois. Le transport devra donc se faire vers le nord.</p>	AGIR Maskinongé
BOULE		
BROUILLE	Préserver l'habitat et les corridors de déplacements pour l'original.	ZEC Collin
CAROTTE	<p>Une coupe sélective serait appropriée pour permettre à la forêt de se régénérer, à la biodiversité de se cacher et de garder un équilibre, au lac Mastigouche de protéger ses nouvelles frayères et de garder un impact raisonnable sur la qualité de vie des résidents. Nous sommes des voisins qui se font enlever leur paradis. La coupe de bois précédente on m'avait dit aux bureaux de St-Émilie qu'elle serait en damier et ce n'est pas ce qui est</p>	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>arrivé. Je suis allé à la réunion du 27 mars dernier et j'ai trouvé beaucoup de connivence entre les acteurs présents. Ce qui est bien pour vous, mais ça démontre un déséquilibre flagrant pour le maintien de la biodiversité qui était fragile depuis votre venue. L'original a été vu l'été passé. Mais j'ai bien peur qu'il n'y revienne puisque la coupe de bois va être faite tout à l'entour. Ce lac en est un de truite sauvage, plus difficile à rétablir avec les eaux de ruissellement de la coupe. J'ai bien informé les gens présents que je suis musicien et que j'ai composé une pièce sur ce lac: Mish-té-wi-chich en Atikamekw. le chanteur atikamekw Pako participera à cette pièce qui honore la biodiversité et la beauté de ce lac. J'ai d'ailleurs donné la signification de Mastigouche à une dame de la table GIRT: là où le bois est petit. (Organisatrice ou présidente?). Cette dame m'a dit qu'avec la coupe, le bois serait petit...ce genre de sarcasme démontre une certaine arrogance et aussi notre impuissance devant les machines destructrices de la nature. J'ai aussi mentionné qu'avec l'ancienne coupe il y a plus de 10 ans, plusieurs tas d'arbres avaient été abandonnés. Êtes-vous fiers de ce gaspillage? J'aimerais qu'on touche le moins possible à ce paradis puisqu'il a déjà été rasé en partie et parce-que lors de votre passage, on n'y voit que désolation. Au lac Casson, il y a un camping et ils viennent régulièrement au Mastigouche. Avec cette coupe éventuelle, votre passage va faire diminuer l'évaluation de mon chalet qui en passant a un terrain de 4000m2.</p>	
CENELLES_SUD	<p>Lors du réaménagement des chemins, si possible, de ne pas remblayer les petits fossés des chemins, soit préserver les "passes" (petite section sur les côtés du chemin principal permettant aux véhicules 4x4 de franchir certains obstacles). Nos membres utilisent ces sections. Nos points d'intérêts à protéger (sur le chemin) pourront être identifiés sur le terrain et sur des cartes au besoin, au moment de la planification officielle des travaux.</p>	Fédération des clubs 4x4 du Québec
CHUTE_A_BULL	<p>La réalisation de coupes forestières dans des zones où se trouvent des sentiers et des sites dédiés aux activités récréotouristiques soulève des questions quant à la pertinence de telles pratiques dans un territoire vaste. Il paraît illogique, voire contre-productif, de cibler ces zones précisément développées et entretenues par la population locale, qui y a investi temps, efforts, et ressources financières significatives. Ces espaces ne sont pas seulement des lieux de loisir; ils incarnent la relation privilégiée entre la communauté et son environnement naturel, contribuant par la même occasion à l'économie locale grâce au tourisme.</p> <p>Opter pour des coupes forestières dans ces zones compromet l'équilibre fragile entre les activités économiques et la préservation des espaces naturels dédiés à la détente et à l'appréciation de la nature. Pour réconcilier l'industrie forestière avec les intérêts des communautés locales, il est crucial d'adopter une approche plus stratégique et respectueuse. Cela implique la reconnaissance et la protection des zones récréotouristiques comme des ressources précieuses, en privilégiant d'autres secteurs du vaste territoire pour les activités extractives. Une telle démarche non seulement préserve l'intégrité des espaces naturels aménagés pour le loisir et le tourisme mais renforce également le lien de confiance entre les résidents, les autorités, et les acteurs de l'industrie forestière, en démontrant un engagement commun envers la durabilité et le bien-être communautaire.</p>	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	En scrutant la planification des coupes, on pourrait vraiment croire qu'il y a un acharnement sur les projets récréotouristiques associés au GR-A Lanaudois. Le Parc Régional des Chutes à Bull et son accès au SNQ sont au cœur de la stratégie de positionnement récréotouristique du Nord Lanaudois. Des investissements de plusieurs M\$ sont en cours de chantiers, directement à ces lieux. Les coupes viendront complètement compromettre l'avenir et le potentiel attractif de l'endroit.	Loisir et Sport Lanaudière
	Bonjour, à titre de Maire de la Municipalité de Saint-Côme, je me fais le porte-parole de l'ensemble de mes concitoyens(iennes). Il est pour nous vraiment dommage qu'une coupe de bois soit organisée à l'intérieur des limites du parc de la Chute à Bull. Ce parc, sous la juridiction de la Société de développement des parcs de la Matawinie, constitue un atout primordial pour la municipalité de Saint-Côme. Il s'agit d'un pôle touristique d'une grande importance et d'un endroit touristique d'une grande renommée. Comptant plus d'une trentaine de kilomètre de sentiers pédestres, des refuges, une grotte offrant des visites guidées, un sentier d'interprétation sur la drave et une chute de renommée régionale. Il nous apparaît complètement déraisonnable qu'une coupe de bois soit effectué dans ce secteur.	Municipalité de Saint-Côme
	Les parcs régionaux sont une richesse pour la région, car ils offrent un accès privilégié à la nature à la population locale, permettent une offre touristique variée, assurent la protection de la biodiversité et jouent un rôle important dans le réseau de connectivité écologique, qui est essentiel pour le mouvement sans entrave des espèces animales et végétales. Ils contribuent au développement durable équilibré de Lanaudière et pour cette raison, aucun travaux sylvicoles commerciaux ou non-commerciaux ne devraient être réalisés dans les parcs régionaux. Une zone tampon de 500 mètres autour des parcs, dans lesquels seules des coupes n'ayant pas d'impacts sur les autres usages devraient être permis.	CREL
	Le parc de la Chute à bull est le plus petit de nos parcs. Mais un des plus fréquentés: ± 20 000 visiteurs par année. Une CR dans ce parc cause préjudice à la fonction récréotouristique. Le couvert forestier doit demeurer. Tout chemin implanté aura une vocation récréotouristique donc aucun andain est souhaitable. Ce secteur sera TRÈS SENSIBLE. Une zone pourrait être évalué avec l'ajout d'un chemin forestier (sans traverser la rivière) qui pourrait devenir un chemin de service et sentier pédestre pour développer des refuges (portion est du parc)	SDPRM
CLOCHER		
CONTRAINTES SEPARATEUR DE COUPE		
CORNEMUSE		
CORNER		
CREPEAU	Secteur déjà consultée, mais on veut quand même rappeler que le mont chauve est un site visible du paysage des Sept Chutes et utilisé par les skieurs hors-pistes. Prévoir analyse du paysage.	SDPRM

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
CRYSTAL	Déjà couper il y a deux ans, la première fois que j'y suis aller après la coupe, je ne reconnaissais plus le secteur. Sur le chemin du chalet on voyait le lac Bison, ce qui n'était pas le cas.	Citoyen
	Nous sommes propriétaires du chalet sur cette pointe et nous avons une barrière de sécurité à cet endroit. C'est donc pour indiquer que le chemin de descente à notre chalet familial depuis 50 ans débute à cet endroit. Il serait grandement apprécié si vous pouviez respecter cette limite pour préserver l'environnement autour de notre chalet et ainsi préserver notre forêt immédiate. Merci beaucoup	Citoyen
	Bonjour je suis propriétaire de chalet sur ce magnifique plan eau qui est un lac de tête avec truite touladi, ce lac s alimente en eau de pluie seulement donc les versants boisés des montagnes donnant directement sur le lac serve de filtration pour garder notre eau propre à la consommation et à la survie de la touladi qui est un poisson fragile, le déboisement des versants donnant sur le lac doit rester intact pour conserver le lac en bonne état et notre belle vue de la foret autour du lac	Citoyen
	Bonjour, je suis propriétaire de bail dans ce secteur boisé, le sol est très rocheux et avec bonne inclinaison ver le lac donc l'eau de pluie circule beaucoup quand il pleut il serait mieux de garder ce secteur a l'état naturelle il sert de protection pour le lac merci	Citoyen
	Bonjour, nous somme 21 propriétaires de bail autour de ce magnifique lac avec un eau cristalline et paysage d'une forêt vierge de toute beauté qui contourne ce lac on aimerait avoir droit à des versants de forêt vierge qui donne au lac	Citoyen
	Bonjour, La présente est pour vous informer notre désir de préserver le lac Crystal dans son environnement naturel. Nous voudrions que le déboisement puisse se faire sur les versants opposés du lac Crystal. Le but de notre requête est de conserver la qualité de l'eau du lac ainsi que de préserver la vie des touladis dans leur habitat naturel. Comme ce lac est un lac de tête, il s'approvisionne uniquement de l'eau de pluie. Donc, il faut garder l'écosystème de filtration le plus naturel possible. Nous craignons que ce déboisement, sur les versants donnant au lac mette en péril la qualité de l'eau potable que nous utilisons ainsi que la vie des touladis et tout l'écosystème du lac pourrait être en danger s'il y a déboisement. Nous souhaitons garder notre vue panoramique telle que nous la connaissons actuellement, afin de profiter de la forêt autour du lac. Merci de votre compréhension. Annexe X	Citoyen
	Bonjour, Veuillez éviter de récolte et d'endommager de façon irréparable cet endroit. Il est insensé de couper aussi près de ces lacs qui sont magnifiques et qui présente un équilibre très fragile. Il devrait être complètement interdit de s'approcher d'aussi près avec la machinerie et il y a d'innombrables autres	Citoyenne

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>endroits avec de la forêt nettement plus valorisée. Je ne peux pas comprendre l'intérêt de détruire ce milieu naturel.</p> <p>Aller voir par vous-même, il ne fait pas de sens de raser ce magnifique lac.</p> <p>Merci de votre attention.</p>	
	<p>Lac Crystal. Considérant que le lac Crystal est un lac de tête, ayant plusieurs sources, dont l'espèce principale étant la Touladi, espèce en voie de disparition. Une plage en sable blanc y est accessible. Selon nous ce lac est d'une valeur inestimable pour les futures générations. Des investissements importants de la part des propriétaires pour sauvegarder le lac ont été déjà investis. Nous demandons que la coupe prévue au lac Crystal soit revue en tenant compte des informations ci-dessus.</p>	Citoyens
	<p>Les coupes forestières peuvent altérer le pH de l'eau, menacer la turbidité cristalline, augmenter la température de l'eau dû au réchauffement du ruissellement (érosion/sédimentation) qui s'écoulera au lac. Protéger le petit bassin versant vulnérable qui pourrait endommager le filtre naturel (la qualité de l'approvisionnement en eau des chalets pourrait être altérée). Encadrement visuel de 3km à partir du centre du lac est important et essentiel dû à un regroupement de chalets. Protection des poissons indigènes Touladi.</p>	Citoyen
	<p>Les endroits de coupe vont changer les caractéristiques du lac par une modification du bassin versant, des eaux de ruissellement et d'un réchauffement certain de la température de l'eau. Pourquoi venir couper des arbres si proches ??</p>	Citoyen
	<p>Bonjour je voudrais mettre mon commentaire sur l'intention de déboisement autour du lac Crystal .je crois en déboisement autour du lac tous écosystème devrait affecter l'eau du lac et toutes les pluies ne seraient filtrer naturellement et l'air autour du lac et c'est pour cela que nous voulons protéger notre belle plage et notre très beau lac que nous avons. Merci de votre compréhension.</p>	Citoyen
	<p>Je demande l'annulation de la coupe forestière prévue pour le chantier CRYSTAL pour plusieurs raisons:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lac et environnement à très haute valeur écologique et biologique - Lac de tête très sensible aux perturbations créées par les coupes forestières - Présence d'espèces fragiles et rares - Touladi- Impact des coupes majeures pour les riverains et villégiatureur (vue du lac à jamais entachée, activités de marches, cueillettes, etc.) - Impact irréversible dès les générations futures- Très faible quantité des récoltes de bois et valeur économique par rapport aux impacts irréversibles pour le système écologique du Lac Crystal et du bassin versant. -Dégradation de la qualité de l'eau, une diminution de la biodiversité, ainsi qu'une altération des habitats naturels d'une très grande importance pour les villégiatureur et résidents du lac 	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	-Consulter les experts en écologie et en conservation de la nature afin d'évaluer l'impact environnemental de vos activités et de mettre en œuvre des mesures de protection et de préservation.	
	Le plan d'aménagement présenté en 2024 est très inquiétant. En tant qu'usager d'un chalet de villégiature aux abords du lac Crystal, je sais que ce lac est un joyau à protéger. Au cours de nombreuses expéditions à la découverte des lacs des alentours, je n'ai pas retrouvé de lacs avec une eau aussi limpide que celle du lac Crystal. Le nom du lac, évoque d'ailleurs l'aspect cristalline de l'eau de ce lac de tête. Je crains avec raison qu'un déboisement agressif autour du lac, comme en fait état la mince bande riveraine détaillée sur la carte, provoquerait un vieillissement accéléré du lac, provoquant des déséquilibres favorisant la prolifération d'algues vertes, par exemple. En effet, la végétation aux abords du lac fait office de filtre naturel, préservant le lac d'apport exagérés en nutriments favorables aux organismes nuisibles du lac. Étant donnée la position de tête du lac, une dégradation de la qualité de l'eau se répercuterait tout le long de la voie d'écoulement des eaux de ce lac. À mon avis, une bande riveraine beaucoup plus importante serait nécessaire pour préserver l'intégrité biologique et chimique du lac, rendant cette zone inappropriée à la coupe forestière. Je vous prie de reconsidérer le choix de ce territoire comme zone de coupe avant que des dommages irréparables ne soient commis. Cordialement,	Citoyen.ne.s (x2)
	Le temps de la consultation est trop court et au mauvais moment de l'année pour discuter avec nos voisin et villégiateurs car impossible d'accéder au territoire à cause de la neige et aussi beaucoup de résident sont des snowbird et impossible de rejoindre les gens pour les informer	Citoyen
	Il est impératif de protéger l'eau cristalline de la plage, un trésor naturel fragile et précieux. En préservant la pureté de cette ressource, nous garantissons non seulement la santé de l'écosystème, mais aussi le bien-être des visiteurs qui apprécient la beauté et la tranquillité qu'offre une eau claire et limpide. La conservation de cette ressource doit être une priorité, afin de préserver ce joyau naturel pour les générations futures (utilisation pour la consommation).	Citoyens
	La préservation du bassin versant du Lac Crystal est une priorité indiscutable. Ses écosystèmes fragiles et sa biodiversité unique méritent une protection urgente pour garantir leur pérennité. Les activités forestières projetées présentent un risque sérieux pour cet environnement précieux.	Citoyen
	Protection de la biodiversité: La préservation de la Touladi, un poisson sensible et endémique du bassin, est mise en avant, ainsi que la nécessité de maintenir la qualité de l'eau pour les résidents et la faune locale.	Citoyen
	L'accès du chemin forestier à l'arrière de la plage risque d'entraîner un afflux non souhaité de villégiateurs et de leurs embarcations à moteur. Ce phénomène pourrait perturber la quiétude de l'environnement naturel, compromettant ainsi l'expérience paisible des visiteurs. Il est crucial de prendre des mesures pour réguler cet accès afin de préserver l'intégrité et la tranquillité de la plage.	Citoyen
	Propositions de solutions alternatives: telles que la création d'une zone tampon visuelle autour du lac, une évaluation approfondie des impacts	Citoyen (x2)

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	environnementaux et la proposition de classer le site comme un habitat faunique d'intérêt très vulnérable.	
	La coupe forestière projetée dans le bassin du Lac Crystal risque d'entraîner une dépréciation significative des chalets environnants. La proximité des chalets avec la forêt non seulement contribue à leur attrait esthétique, mais également à leur valeur immobilière. La disparition des arbres pourrait altérer le paysage naturel qui attire les résidents et les visiteurs, affectant ainsi la qualité de vie et la valeur des propriétés.	Citoyen.ne (x2)
	La coupe forestière projetée est beaucoup trop près de nos chalets, ce qui soulève des préoccupations légitimes quant à son impact direct sur notre environnement immédiat.	Citoyen
	<p>Il est impératif de prendre en compte les lacs de l'Épée, Vison et Civil. Ces lacs interdépendants contribuent à la biodiversité et à l'équilibre écologique de la région, ce qui souligne l'importance de les inclure dans toute décision concernant les activités forestières projetées. En prenant en considération l'ensemble de ces lacs, nous pouvons garantir une approche plus holistique et responsable de la protection de cet écosystème fragile.</p> <p>Impact sur l'équilibre écologique: Les travaux forestiers pourraient entraîner l'érosion des sols, endommager la végétation et perturber la biodiversité, menaçant ainsi l'équilibre fragile du bassin du Lac Crystal.</p>	Citoyen
	La clarté de l'eau de ce lac reflète non seulement sa beauté naturelle, mais aussi la santé de son environnement. En perturber la limpidité, que ce soit par l'érosion des sols ou la contamination, représente une menace directe.	Citoyen
	Il faut protéger le précieux filtre naturel de l'eau, même lors des journées les plus chaudes, l'eau extrêmement froide continue de s'écouler dans le lac. Ce phénomène démontre la filtration naturelle opérée par les montagnes avoisinantes.	Citoyen
	Un périmètre de sécurité de 3km autour du lac est une mesure essentielle pour garantir la préservation de cet écosystème fragile.	Citoyen
	L'importance d'une étude préalable avant d'entreprendre des projets d'envergure comme celui ne peut être sous-estimée. En analysant attentivement les conséquences prévues des activités forestières, on peut identifier les risques de dommages écologiques durables, tels que la dégradation de la biodiversité, la pollution de l'eau et la perte d'habitats naturels. Ces informations sont essentielles pour orienter les décisions vers des pratiques durables et respectueuses de l'équilibre écologique.	Citoyen
	Proximité des nouveaux chemins : Dans le but de ne pas contaminer le lac avec les travaux nécessaires à la construction des nouveaux chemins prévus autour du lac, nous exigeons que la planification de ceux-ci soit revue de manière à respecter au minimum la zone de bassin versant du Crystal.	Citoyen
	Par rapport à tous ses attraits et caractéristiques (qualité de l'eau, lac de tête (+ de 500m), bassin versant, interdépendance des lacs avoisinants, etc), nous jugeons que tout l'écosystème entourant le lac Crystal devrait être identifié comme site faunique d'intérêt à très forte vulnérabilité.	Citoyen
	Les bassins versants voisins sont :	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Au sud : le versant de la décharge du lac du Caribou et Montour ; le ruisseau Saint-Pierre ;</p> <p>À l'ouest : la rivière Mastigouche Nord ;</p> <p>Au nord : le ruisseau Ignace dont le lac Civile qui constitue le lac de tête ;</p> <p>Au nord-est : le versant du lac aux Lézards qui constitue le lac de tête d'une branche de la rivière Sans Bout ; à l'est : le lac Écartant, qui fait partie du versant de la rivière Sans Bout. D'une longueur de 1,5 km, le lac Crystal est situé à 500 m d'altitude dans les montagnes du territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, dans la Zec des Nymphes, près de la limite de la Réserve faunique Mastigouche. L'embouchure du lac Crystal est située au nord-ouest. Le lac Crystal constitue le lac de tête de la rivière Mastigouche Nord qui a une longueur de 42,6 km (mesuré en suivant le courant). Cette rivière traverse la Réserve faunique Mastigouche sur environ 24,3 km, à partir du lac du Caribou en descendant jusqu'au sud du lac du Triton. À partir de l'embouchure du lac Crystal, la rivière Mastigouche Nord descend sur un premier segment de 7,9 km, en traversant le lac du Vison, le lac au Foin, le lac Montour et le lac Caribou.</p>	
	<p>Aménagement du lac Vison : Les travaux entrepris en 2022 aux abords du lac Vison ont mis en évidence une coupe forestière réalisée de manière inutile et excessivement proche du plan d'eau. Cette situation aurait pu être facilement évitée en tenant compte de la disponibilité d'autres zones sur le territoire pouvant être exploitées, évitant ainsi la nécessité de couper le bois à proximité immédiate du lac.</p>	Citoyen
	<p>Consultation publique sur les activités forestières dans Lanaudière Objet : Contestation de la coupe de bois planifiée autour du lac Crystal</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Je me permets de vous adresser la présente lettre afin de vous exprimer ma vive préoccupation et mon opposition concernant le projet de coupe de bois planifié autour du lac Crystal, situé dans le TNO Baie-de-La-Bouteille / Zec des Nymphes. Ce lac présente une haute valeur biologique et écologique, abritant une diversité d'espèces végétales et animales, dont le touladi, ainsi qu'un écosystème fragile et unique. En tant que citoyen soucieux de la préservation de notre environnement et villégiateur de cette magnifique parcelle de territoire, je suis profondément inquiet des conséquences néfastes que cette coupe de bois agressive avec très peu de bande riveraine pourrait engendrer sur l'équilibre écologique de cette zone sensible. La destruction ou la perturbation de la végétation forestière autour du lac pourrait entraîner une dégradation de la qualité de l'eau, une diminution de la biodiversité, ainsi qu'une altération des habitats naturels d'une très grande d'importance pour les villégiateur et résidents du lac. Ce lac et son environnement représentent également un lieu de détente et de ressourcement pour de nombreux habitants de la région et pour les visiteurs, contribuant ainsi au bien-être et à la qualité de vie des personnes et à promouvoir les activités pratiquées en nature et mises de l'avant par la ZEC des Nymphes. La coupe de bois envisagée risque de dénaturer ce paysage naturel préservé et de compromettre les activités de loisirs et de tourisme associées à ce site. Et tout cela pour une très faible récolte de quantité de bois. Je tiens à souligner l'importance de préserver et de protéger les milieux naturels tels que le lac Crystal, qui constituent des</p>	Citoyen.ne.s (x2)

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>héritages précieux pour les générations présentes et futures. Il est impératif d'adopter une approche responsable et durable de gestion des ressources forestières, en privilégiant la conservation des écosystèmes fragiles plutôt que leur exploitation à des fins économiques très faibles et à court terme. En conséquence, je vous demande instamment de reconsidérer ce projet de coupe de bois autour du lac Crystal et du lac Civille et d'annuler tous les travaux de coupe forestières planifiées. Je vous encourage également à consulter les experts en écologie et en conservation de la nature afin d'évaluer l'impact environnemental de vos activités et de mettre en œuvre des mesures de protection et de préservation. Je reste à votre disposition pour échanger sur ce sujet et pour collaborer à la recherche de solutions durables pour la protection du lac Crystal et de son environnement naturel. Dans l'attente de votre réponse. Cordialement,</p>	
	<p>Coupe prévue très agressive et très proche de plusieurs chalets et du chemin d'accès.</p>	Citoyen
	<p>Il s'agit d'un lac d'exception avec son eau cristalline que nous devons protéger à tout prix. Les coupes pourraient endommager l'aspect visuel du lac et son écosystème. Les dommages pouvant être irréversibles sur la qualité de l'eau et sur le touladi, salmonidé indigène retrouvé exclusivement en Amérique du Nord.</p>	Citoyen
	<p>Nous avons signé une pétition et ne voulons pas la coupe des bois où se trouve nos chalets à l'entour du lac.</p>	Citoyen
	<p>Laisse une plus grande bande d'arbre autour du lac, c'est un écosystème unique et très fragile qui doit être protégé à tout prix. Il n'existe aucun lac dans la région d'une pureté comme le lac Crystal et un abatage d'une telle ampleur créerait un déséquilibre de cette équilibre fragile qui fait du Crystal tout son charme et son unicité.</p>	Citoyen
	<p>Bonjour, la coupe des arbres le long du lac Crystal nuira à la couleur cristalline de l'eau du lac. Le lac Crystal est un des rares lacs ayant un sable d'une pureté et d'une très grande beauté, ainsi que l'eau transparente sans aucune algue. Il faut conserver et protéger ces joyaux de la nature. S'il-vous-plaît ne polluez pas cette eau et ne détruisez pas son écosystème, le bonheur de s'y baigner est indescriptible. De plus, sa forêt si dense et magnifique que nous pouvons contempler face à tous nos chalets est si précieuse. La zec est très grande, la coupe d'arbre peut se faire dans un emplacement hors des lacs et des chalets. Merci</p>	Citoyen
	<p>A qui de droit !</p> <p>Nous aimerions exprimer notre désarroi face à une coupe de bois qui est prévue prochainement autour du lac Crystal dans la zec a Saint Zénon.</p> <p>Nous désirons sensibiliser les promoteurs de ce projet, afin qu'ils soient conscients de l'impact négatif que cela va produire sur ce MERVEILLEUX LAC (lac Cristal).</p> <p>Les impacts tel que le réchauffement de l'eau qui va permettre une prolifération accrue des algues</p> <p>Une contamination bactérienne qui va produire une odeur nauséabonde pour les citoyens.</p>	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Un déséquilibre de la végétation et de la vie animal de ce lac tel que truites grises etc...</p> <p>Le plein air tel que kayak, plongée sou marine, planche a pagaie etc.... vont eux aussi être très affectés.</p> <p>En espérant que cette petite lettre va pouvoir influencer la décision finale de ce projet.</p> <p>Merci de votre compréhension.</p>	
	Voir mémoire Annexe VII	Résidents du Lac Crystal
DARGIE_OUEST		
	<p>La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) interdit les ouvrages ou les travaux sur les rives et le littoral des lacs et des cours d'eau. Donc la coupe est interdite sur le bord du Lac Petit Mastigouche, votre carte indique que vous allez couper des arbres et il faut absolument arrêter ça. Nous habitons ce secteur nous nous servons de ce lac pour la pêche et les activités de plein air, il y a plusieurs espaces d'animaux qu'il faut protéger dans ce secteur. Il me semble qu'il y a plusieurs autres places non habitées pour aller couper des arbres que proche de chez nous. Ce lac est très important pour nous afin de récolter le poisson et en coupant des arbres vous allez atteindre la santé du lac c'est pourquoi les bords de lac sont protégés selon la loi. Interdiction de faire la coupe de bois le long d'un LAC. Je n'ai jamais vu de gens planter des arbres à la suite de coupe de bois.</p>	Citoyen
DE_LA_TOUR	<p>Enjeux spécifiques :</p> <p>Très gros secteur par rapport à la taille de la pourvoirie. De plus, il est localisé dans un réseau de sentier pédestre, chalet isolé, belvédère ainsi que l'observation avec de nombreuses traverses de limites ce qui nécessitera un gros travail d'encadrement visuel et de respect des limites. Ce secteur est très sensible et le chantier tel que présenté est non viable et non souhaité et remet en question l'avenir de la pourvoirie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des limites- Encadrement visuel - Protection milieu faunique - Calendrier convenu et qui respecte les opérations de la pourvoirie/quiétude - Aucun travaux pendant la période de chasse 	FPQ
DES_CHICOTS	<p>Ce chantier est situé à proximité du lac Matawinie. Une présence de secteur de CR déjà consulté y figure. À cet égard, nous demandons du diminuer la superficie de CR dans le bassin versant immédiat de ce lac.</p> <p>Voir Annexe XI</p>	SÉPAQ
DRAPEAU_SE		
ESOX		

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
FERNAND	Préserver l'essence érable dans le secteur qui se régénère davantage en feuillus. Aider la faune associée aux peuplements en régénération feuillue.	Citoyen
GOUR	Forêt déjà surexploitée. Travaux sauvages déjà effectués. Laissez la forêt se régénérer!	Citoyenne
	La réaffectations du sentier pour permettre le transport aura une incidence d'augmentation de poids lourds sur nos routes. Flux plus grand de véhicule lourd, usure plus rapide et aucune réparation faite de leur part suite à leur travail. Nos taxes vont payer encore une fois. Notons aussi le bruit, le changement de la combinaison actuelle de l'environnement et l'impact sur les différents lacs environnant.	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Préoccupation au niveau de la préservation des paysages dans ce secteur de villégiature. Au sud des coupes prévues, ce secteur est très prisé pour la villégiature (plusieurs résidences de tourisme, notamment au lac Clermoustier), présence de chalets et de résidences permanentes au 7e lac, 9e lac, lac Cyrille, mais également pour le lac Sol et les résidences de ce secteur du lac Sol (les rues Michaud, Philippe, Canard, Albert, Léo, Rioux, Gaumond). Il y a aussi un projet d'aménagement d'un camping dans ce secteur (ancienne sablière) en vue de développer l'offre récréotouristique du secteur. Nous avons également une préoccupation au niveau de la quiétude et du bruit : est-ce que les travaux peuvent être interrompus les fins de semaine et durant les vacances de la construction ou privilégier des travaux durant la période hivernale.</p> <p>Nous avons également des préoccupations au niveau de l'habitat du cerf de Virginie et de l'orignal et d'espèces en situation précaire (tortue, couleuvre verte, etc.).</p> <p>Il y a plusieurs secteurs de pentes fortes dans ce secteur. Nous avons des préoccupations sur le maintien des sols et l'impact visuel dans les pentes fortes. Préoccupation au niveau du transport de bois sur l'impact du transport sur notre réseau local. Par ailleurs, il y a une nouvelle limitation de poids sur le pont de l'Avenue Castor, au-dessus du ruisseau Gour.</p> <p>Préoccupation sur les coupes de régénération de ce chantier : Préoccupation au niveau de la préservation des paysages dans ce secteur de villégiature. Au sud des coupes prévues, ce secteur est très prisé pour la villégiature (plusieurs résidences de tourisme, notamment au lac Clermoustier), présence de chalets et de résidences permanentes au 7e lac, 9e lac, lac Cyrille. Nous souhaitons avoir un aperçu de l'impact visuel des coupes sur le paysage à partir des lacs : 7e Lac, Lac Cyrille, Lac Clermoustier, 9e Lac., mais également du chemin du 7e lac. Nous avons également une préoccupation au niveau de la quiétude et du bruit : est-ce que les travaux peuvent être interrompus les fins de semaine et durant les vacances de la construction ou privilégier des travaux durant la période hivernale. Il y a plusieurs secteurs de pentes fortes dans ce secteur. Nous avons des préoccupations sur le maintien des sols et l'impact visuel dans les pentes fortes. Nous avons également des préoccupations au niveau de l'habitat du cerf de Virginie et de l'orignal et d'espèces en situation précaire (tortue, couleuvre verte, etc.).</p> <p>Préoccupation au niveau du transport de bois sur l'impact du transport sur notre réseau local. Par ailleurs, il y a une nouvelle limitation de poids sur le pont de l'Avenue Castor, au-dessus du ruisseau Gour.</p>	Municipalité de Chertsey
	<p>L'histoire et le développement économique de Chertsey sont intimement liés à la fois à l'industrie forestière et à la villégiature. Dans la région appelée des grands lacs de Chertsey, plusieurs vagues de coupes ont eu lieu depuis les années 30, notamment dans les années 1980 à 2000, où de nouvelles récoltes et des coupes à blanc de plus grande ampleur ont eu lieu au nord du lac Chertsey (Septième lac) et du lac Gour (Neuvième lac). Il se trouve également que c'est un secteur de villégiature prisé qui s'est développé depuis le milieu du siècle dernier et qui constitue aujourd'hui un milieu de vie à part entière qui contribue de manière plus que significative à l'économie locale. Les membres de notre association, tout comme d'autres dans notre secteur, ont signifié à plusieurs reprises leur opposition</p>	Citoyenne

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>aux coupes forestières à proximité des zones de villégiature dans le cadre des différentes consultations publiques qui ont eu cours ces dernières années. Pensons, en particulier, à la forte opposition manifestée lors de la proposition de coupes massives dans la Baie du diable du 7e Lac il y a quelques années. Il semble qu'il soit particulièrement difficile de se faire entendre et ce, malgré le fait que nos revendications soient en phase avec les orientations de la MRC en faveur de la villégiature et du récréotourisme; contexte qui s'applique particulièrement à la municipalité de Chertsey qui en tire une grande partie de ses revenus. Plus récemment, nous avons été consultés par la MRC à la suite du derecho concernant la récolte des arbres dans les chablis situés au nord du lac, justement là où vous vous proposez de faire des coupes de bois. Nous avons clairement indiqué notre opposition à la réhabilitation des chemins qui y menaient et à la récolte du bois, précisément parce que la très grande majorité de nos membres sont favorables à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Il nous apparaissait ainsi que cette première phase de récupération d'arbres n'était que le prélude à de nouvelles coupes forestières à venir. Nous ne nous sommes pas trompés. Et nous sommes encore une fois déçus qu'on s'acharne à nous le proposer à nouveau alors que notre position est claire et sans équivoque. Rappelons que ce secteur a déjà fait l'objet de deux séries de coupes et que le chemin forestier utilisé pour les faire avait été bloqué pour que cesse les déversements de débris et ordures diverses qui y étaient faits par des citoyens irrespectueux. La forêt commence seulement à s'y rétablir et à constituer un territoire propice pour les activités en nature tout au long de l'année et aussi un terreau valable pour la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi nous nous objectons aux coupes forestières et aux travaux prévus.</p> <p>À ces considérations générales s'ajoutent une série de questions qui résultent de recherches faites pour mieux comprendre la nature du territoire visé et qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les milieux humides - Les espèces à statut précaire et la réglementation en vigueur - L'impact des coupes sur le 7e lac en sa qualité de lac de tête et la présence de touladi indigène. <p>Nous nous attendons à recevoir des réponses à ces questions, d'autant plus que de nombreuses communications dans les médias font état de résultats de recherches, notamment celles de Jérôme Dupras, qui démontrent que les forêts debout génèrent plus de valeur économique que les coupes de bois. Nous pouvons tous agir contre l'effondrement de la biodiversité en préservant les espaces naturels. C'est ce que nous tentons de faire par cette démarche. Ce sont les moyens dont nous disposons à titre de citoyens. Nous nous attendons que nos gouvernements à tous les paliers fassent de même. Dans ce cas précis, il s'agit d'abandonner ces projets de coupes forestières. Il en va de l'avenir de notre planète.</p>	
	Nous ne voulons pas de coupes forestières. Aucunes.	Citoyen.ne.s (x20)
	Je suis contre le réaménagement de la route et des coupes. Les coupes amèneront des poids lourds qui endommageront nos routes - que nous les payeurs de taxe devront payer pour les faire réparer. Les poids lourds	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>viendront aussi avec une augmentation de bruit, augmentation du flux de circulation dans un secteur paisible. Les coupes forestières détruiront l'environnement actuellement stable et propice aux randonnées sans compter le déplacement des animaux qui en suivra.</p> <p>Il semble qu'il soit particulièrement difficile de se faire entendre et ce, malgré le fait que nos revendications soient en phase avec les orientations de la MRC en faveur de la villégiature et du récréotourisme; contexte qui s'applique particulièrement à la municipalité de Chertsey qui en tire une grande partie de ses revenus. Plus récemment, nous avons été consultés par la MRC à la suite du derecho concernant la récolte des arbres dans les chablis situés au nord du lac, justement là où vous vous proposez de faire des coupes de bois. Nous avons clairement indiqué notre opposition à la réhabilitation des chemins qui y menaient et à la récolte du bois, précisément parce que la très grande majorité de nos membres sont favorables à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Il nous apparaissait ainsi que cette première phase de récupération d'arbres n'était que le prélude à de nouvelles coupes forestières à venir. Nous ne nous sommes pas trompés. Et nous sommes encore une fois déçus qu'on s'acharne à nous le proposer à nouveau alors que notre position est claire et sans équivoque. Rappelons que ce secteur a déjà fait l'objet de deux séries de coupes et que le chemin forestier utilisé pour les faire avait été bloqué pour que cesse les déversements de débris et ordures diverses qui y étaient faits par des citoyens irrespectueux. La forêt commence seulement à s'y rétablir et à constituer un territoire propice pour les activités en nature tout au long de l'année et aussi un terreau valable pour la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi nous nous objectons aux coupes forestières et aux travaux prévus.</p> <p>À ces considérations générales s'ajoutent une série de questions qui résultent de recherches faites pour mieux comprendre la nature du territoire visé et qui concerne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les milieux humides - Les espèces à statut précaire et la réglementation en vigueur - L'impact des coupes sur le 7 e lac en sa qualité de lac de tête et la présence de touladi indigène <p>Nous nous attendons à recevoir des réponses à ces questions, d'autant plus que de nombreuses communications dans les médias font état de résultats de recherches, notamment celles de Jérôme Dupras, qui démontrent que les forêts debout génèrent plus de valeur économique que les coupes de bois. Nous pouvons tous agir contre l'effondrement de la biodiversité en préservant les espaces naturels. C'est ce que nous tentons de faire par cette démarche. Ce sont les moyens dont nous disposons à titre de citoyens. Nous nous attendons que nos gouvernements à tous les paliers fassent de même. Dans ce cas précis, il s'agit d'abandonner ces projets de coupes forestières. Il en va de l'avenir de notre planète.</p>	Citoyenne
	<p>Dans ce texte, je présente les remarques de mon association, l'Association des résidents du 7e Lac de Chertsey, lors d'une consultation sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2024. À Chertsey, l'histoire de notre ville est étroitement liée à la forêt et au tourisme. Malheureusement, au fil des ans, nous avons vu de nombreuses coupes</p>	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>forestières, ce qui inquiète grandement les résidents, surtout ceux qui vivent près des lacs et des zones de villégiature. L'Association des résidents du 7e Lac de Chertsey a exprimé à maintes reprises notre opposition lors de consultations publiques précédentes, mais nous avons le sentiment que nos préoccupations ne sont pas suffisamment prises en compte. C'est d'autant plus frustrant que nos demandes vont dans le sens des orientations de la MRC en faveur du tourisme, une industrie vitale pour notre économie locale. Récemment, après le passage d'une tempête, nous avons été consultés sur la récolte des arbres tombés dans les zones boisées près du lac. Nous avons clairement indiqué notre opposition, craignant que cela ne soit le début de nouvelles coupes forestières. Nous croyons fermement qu'il est crucial de protéger nos espaces naturels et la biodiversité. En plus de nos préoccupations générales, nous avons soulevé des questions spécifiques sur les zones humides, les espèces menacées et la réglementation en vigueur. Nous sommes également préoccupés par l'impact des coupes sur nos lacs, comme le 7e Lac, qui est une source de vie pour notre communauté, abritant des espèces comme le touladi. Enfin, nous soutenons notre argumentation contre les coupes forestières en citant des recherches qui montrent que les forêts intactes ont une valeur économique et environnementale bien plus grande que les coupes de bois. Nous croyons fermement que préserver nos espaces naturels est essentiel pour protéger la biodiversité et assurer un avenir durable pour notre planète.</p>	
	<p>Nous considérons les travaux prévus de routes et de coupes forestières risquent de réduire grandement la qualité de la biodiversité et surtout la qualité des eaux et de la faune du 7e lac (Lac Chertsey). Nous croyons donc que pour maintenir la valeur globale des activités de la villégiature autour du 7e lac que les coupes forestières proposées ne devraient pas se faire.</p>	Citoyenne
	<p>Le gouvernement devrait être un leader dans la protection de l'environnement et protéger celui-ci sur le long terme au lieu d'avoir des visées à court terme. Quels sont vos engagements afin de protéger les milieux humides situés dans le secteur prévu pour les coupes forestières? Quels sont vos engagements afin de protéger les espèces à statut particulier situés dans le secteur prévu pour les coupes forestières? Quelles mesures mettrez-vous en place afin de rencontrer les exigences du Règlement, notamment par rapport à l'interdiction d'endommager, déranger, détruire, déplacer, prendre, enlever, blesser, harceler un oiseau migrateur, son œuf et/ou son nid (article 5)? Quels sont vos engagements quant à l'identification et le suivi de la présence des trous d'alimentation, des nids et des œufs du Grand pic, oiseau migrateur habitant la région? Quels sont vos engagements quant au suivi de l'activité de ces espèces, en tenant compte que les nids du Grand pic ne peuvent être détruits tant qu'ils n'ont pas été habités pendant plus de trois ans, ceci impliquant évidemment de ne pas détruire un arbre abritant un trou d'alimentation ou un nid du Grand pic? Étant un lac de tête, tout impact environnemental sur le 7e lac présente un risque de répercussion sur les cours d'eau et plans d'eau en aval. En ce sens, la proximité des zones de coupes ont-ils un impact sur le bassin versant du 7e lac? Sachant que le 7e lac est habité par le touladi, espèce indigène, quels sont les mesures de mitigation des impacts qui seront implantées?</p>	Citoyenne

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Je suis absolument contre des coupes forestières dans cette zone. Selon une étude privée réalisée en 2019, cette zone est en contravention avec les orientations du ministère qui commandent que les coupes doivent se faire en préservant une structure d'âge qui diffère légèrement ou modérément de celle de la forêt naturelle. Or l'étude met clairement en lumière qu'une grande partie de l'unité d'aménagement figure en-deçà des seuils critiques. Cette zone a donc déjà été surexploitée. Je pense qu'il faut changer notre rapport à l'environnement et cesser de surexploiter le territoire comme si nous n'en étions pas dépendants. C'est un sujet si important qu'il mériterait une prise de parole publique et une action concertée des membres de ma communauté si nécessaire.</p>	Citoyen.ne.s (x4)
	<p>Étant un lac de tête, tout impact environnemental sur le 7e lac présente un risque de répercussion sur les cours d'eau et plans d'eau en aval. En ce sens, la proximité des zones de coupes ont-ils un impact sur le bassin versant du 7 e lac? Sachant que le 7e lac est habité par le touladi, espèce indigène, quels sont les mesures de mitigation des impacts qui seront implantées?</p>	Citoyen
	<p>Le Conseil d'administration de l'Association des résidents du 7e Lac de Chertsey présente ses commentaires dans le cadre de la consultation du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) conduite par la MRC de la Matawinie sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2024.</p> <p>L'histoire et le développement économique de Chertsey sont intimement liés à la fois à l'industrie forestière et à la villégiature. Dans la région appelée des grands lacs de Chertsey, plusieurs vagues de coupes ont eu lieu depuis les années 30, notamment dans les années 1980 à 2000, où de nouvelles récoltes et des coupes à blanc de plus grande ampleur ont eu lieu au nord du lac Chertsey (Septième lac) et du lac Gour (Neuvième lac). Il se trouve également que c'est un secteur de villégiature prisé qui s'est développé depuis le milieu du siècle dernier et qui constitue aujourd'hui un milieu de vie à part entière qui contribue de manière plus que significative à l'économie locale.</p> <p>Les membres de notre association, tout comme d'autres dans notre secteur, ont signifié à plusieurs reprises leur opposition aux coupes forestières à proximité des zones de villégiature dans le cadre des différentes consultations publiques qui ont eu cours ces dernières années. Pensons, en particulier, à la forte opposition manifestée lors de la proposition de coupes massives dans la Baie du diable du 7e Lac il y a quelques années.</p> <p>Il semble qu'il soit particulièrement difficile de se faire entendre et ce, malgré le fait que nos revendications soient en phase avec les orientations de la MRC en faveur de la villégiature et du récréotourisme; contexte qui s'applique particulièrement à la municipalité de Chertsey qui en tire une grande partie de ses revenus.</p> <p>Plus récemment, nous avons été consultés par la MRC à la suite du derecho concernant la récolte des arbres dans les chablis situés au nord du lac, justement là où vous vous proposez de faire des coupes de bois. Nous avons clairement indiqué notre opposition à la réhabilitation des chemins qui y menaient et à la récolte du bois, précisément parce que la</p>	Citoyen.ne.s (40x)

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>très grande majorité de nos membres sont favorables à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Il nous apparaissait ainsi que cette première phase de récupération d'arbres n'était que le prélude à de nouvelles coupes forestières à venir. Nous ne nous sommes pas trompés. Et nous sommes encore une fois déçus qu'on s'acharne à nous le proposer à nouveau alors que notre position est claire et sans équivoque.</p> <p>Rappelons que ce secteur a déjà fait l'objet de deux séries de coupes et que le chemin forestier utilisé pour les faire avait été bloqué pour que cesse les déversements de débris et ordures diverses qui y étaient faits par des citoyens irrespectueux. La forêt commence seulement à s'y rétablir et à constituer un territoire propice pour les activités en nature tout au long de l'année et aussi un terreau valable pour la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi nous nous objectons aux coupes forestières et aux travaux prévus.</p> <p>À ces considérations générales s'ajoutent une série de questions qui résultent de recherches faites pour mieux comprendre la nature du territoire visé et qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les milieux humides - Les espèces à statut précaire et la réglementation en vigueur - L'impact des coupes sur le 7e lac en sa qualité de lac de tête et la présence de touladi indigène <p>Nous nous attendons à recevoir des réponses à ces questions, d'autant plus que de nombreuses communications dans les médias font état de résultats de recherches, notamment celles de Jérôme Dupras, qui démontrent que les forêts debout génèrent plus de valeur économique que les coupes de bois. Nous pouvons tous agir contre l'effondrement de la biodiversité en préservant les espaces naturels. C'est ce que nous tentons de faire par cette démarche. Ce sont les moyens dont nous disposons à titre de citoyens. Nous nous attendons que nos gouvernements à tous les paliers fassent de même. Dans ce cas précis, IL S'AGIT D'ABANDONNER CES PROJETS DE COUPES FORESTIÈRES. Il en va de l'avenir de notre planète.</p>	
	<p>Nous voyons qu'il y a des coupes forestières prévues dans la zone à proximité du Septième Lac, du Lac Clermoustier et du 9ème Lac. Selon une étude privée réalisée en 2019 (Institut des territoires), cette zone correspond à l'UTA12 et est déjà en contravention avec les orientations du ministère qui commandent que les coupes doivent se faire en préservant une structure d'âge qui diffère légèrement ou modérément de celle de la forêt naturelle. Or selon l'étude, cette zone a un degré d'altération actuel qui est "élevé" avec un stade actuel vieux de 16% alors que le seuil acceptable est d'au moins 38%. Ceci montre que la zone a déjà été surexploitée. En conséquence, NOUS SOMMES DONC OPPOSÉS AUX COUPES PRÉVUES dans cette zone.</p>	Citoyen.n.e.s(x3 3)
	<p>Étant un lac de tête, tout impact environnemental sur le 7e lac présente un risque de répercussion sur les cours d'eau et plans d'eau en aval. En ce sens, la proximité des zones de coupes ont-ils un impact sur le bassin versant du 7e lac? Sachant que le 7e lac est habité par le touladi, espèce indigène, quels sont les mesures de mitigation des impacts qui seront implantées?</p>	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	Secteur déjà coupé qui est propice à la conservation de la biodiversité. Il y a aussi des milieux humides, sans parler de l'impact sur le bassin versant du lac pcq présence de la truite indigène	Citoyen
	Ce secteur a déjà fait l'objet de coupes forestières	Citoyen
	Secteur ayant déjà eu des coupes forestières, impacts sur le bassin versant du Lac	Citoyen.ne.s (x2)
	Coupes forestières déjà réalisées dans le secteur, impacts sur le bassin versant du Lac, achalandage routier et dégradation des routes principales existantes avec bruit lié au camionnage	Citoyen
	Secteur avec coupes forestières antérieures, impact sur le bassin versant du Lac, présence de milieux humides propices à la biodiversité, lac unique avec truite touladi indigène	Citoyen.ne.s (x2)
	Présences de coupes forestières antérieures, impact sur le bassin versant du Lac, nuisances sonores (camionnage, etc.), lac unique avec présence de truite touladi indigène	Citoyen
	<p>Quels sont vos engagements quant à l'identification et au suivi de la présence des trous d'alimentation, des nids et des œufs du Grand pic, oiseau migrateur habitant la région? Quels sont vos engagements quant au suivi de l'activité de ces espèces, en tenant compte du fait que les nids du Grand pic ne peuvent être détruits tant qu'ils n'ont pas été habités pendant plus de trois ans, ceci impliquant évidemment de ne pas détruire un arbre abritant un trou d'alimentation ou un nid du Grand pic?</p> <p>_____</p> <p>Dispositions concernant le nouveau Règlement sur les oiseaux migrateurs (2022) : Quelles mesures mettrez-vous en place afin de satisfaire aux exigences du Règlement, notamment par rapport à l'interdiction d'endommager, déranger, détruire, déplacer, prendre, enlever, blesser, harceler un oiseau migrateur, son œuf et/ou son nid (article 5)? _____</p> <p>Données sur les espèces en situation précaire : Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), carte interactive : Quels sont vos engagements afin de protéger les espèces à statut particulier situés dans le secteur prévu pour les coupes forestières? _____</p> <p>Milieux humides potentiels identifiés par le MELCCFP : Quels sont vos engagements afin de protéger les milieux humides situés dans le secteur prévu pour les coupes forestières? _____</p> <p>Bassin versant du 7e lac et touladi : Puisque le Septième Lac est un lac de tête, tout impact environnemental sur ce lac présente un risque de répercussion sur les cours d'eau et plans d'eau en aval. En ce sens, la proximité des zones de coupes ont-ils un impact sur le bassin versant du 7e lac? Sachant que le 7e lac est habité par le touladi, espèce indigène, quels sont les mesures d'atténuation des impacts qui seront implantées?</p>	Citoyen.ne.s (x21)
GOUR_PIN	Il y a eu déjà des coupes forestières dans la région du 7ième lac et du 9ième lac à Chertsey. Cela a causé des désagréments tant au niveau	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	sonore, visuel et environnemental (passages fréquents de camion lourds, bruits, utilisations des chemins forestiers pour y déposer de déchets polluants par des citoyens irrespectueux, etc.). De plus ces coupes vont produire des impacts majeurs sur la faune et la flore locale: destruction de lieux de reproduction et de nidification d'oiseaux migrateurs tel le Grand pic entre autres. Aussi, plusieurs études dont celles de M. Jérôme Dupras concluent qu'il y a une plus grande valeur ajoutée en conservant une forêt debout qu'en y effectuant des coupes de bois. La valeur récréotouristique d'une forêt saine est inestimable pour les générations futures. Tout aménagement forestier d'envergure aura un impact direct sur les milieux humides du secteur et sur le bassin versant du 7ième lac, et des autres lacs environnants car le 7ième lac est un lac de tête. C'est pourquoi je m'objecte à toutes coupes de bois dans le secteur du 7ième et du 9ième lac. Merci de votre collaboration.	
ILES	Les coupes prévues auront un impact trop important sur les points de vue du mont chauve et ses sentiers. Le paysage devrait être préservé, au moins à proximité de la montagne, dans le "bol" autour du lac Azas. Sur cette montagne qui a déjà passé au feu et où la forêt n'a jamais repoussée depuis, le sol est très mince, le flanc de roche est exposé partout et sur des pentes très abrupte. Couper la forêt à cet endroit me semble être très risqué de provoquer le lessivage du peu de sol présent. Aussi, les sentiers ne peuvent pas être protégés par de simple bordure de quelques mètres, le sol étant très mince et l'endroit très exposé au vent, il faudrait laisser la forêt intacte sur une large bande d'au moins 60 à 100 mètres de chaque côté des sentiers pour garantir le maintien de bordure. Les coupes qui ont eu lieu au sentier des Contreforts ou encore au sentier Cheriore dans les dernières années montrent bien que les quelques mètres de forêt laissée laisse aux bords des sentiers ne suffisent pas, aujourd'hui ces deux sentiers sont grandement menacés par les grands vents qu'on reçoit chaque année, il faudrait que cela soit évité sur ce site exceptionnel.	Citoyen
	La pourvoirie souhaite être informée des dates de réalisations des travaux avant l'arrivée des travailleurs sylvicoles. Pas de travaux pendant la période de chasse à l'original.	FPQ
IRON	Les chemins devraient être aménagés en respectant des normes sévères afin de limiter la fragmentation des écosystèmes (largeur d'emprise, habitats d'espèces à statut évités, etc) et les impacts négatifs sur l'environnement (substrats locaux, limitation de l'érosion vers les milieux naturels sensibles, traverses de cours d'eau, etc.). Nous considérons que les chemins forestiers sont une cause potentielle de catastrophes naturelles comme les feux ou d'accidents mortels et qu'ils devraient être refermés, barrés ou rendus difficiles d'accès après une coupe.	CREL
HAMEL		
	Éviter les travaux durant la période de chasse au gros gibier	RLTP
JEANTOT	Lors de la planification des coupes, réaliser un calcul des coupes cumulatives dans le bassin versant des lacs et des cours d'eau principaux afin d'assurer que la superficie totale des coupes ne dépasse pas 30 % du bassin versant, afin de permettre aux milieux humides et hydriques d'assurer leurs fonctions écologiques.	CREL

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
JIM_JOS	Éviter de réaliser des travaux sylvicoles dans les secteurs délimités comme des réserves de biodiversité ainsi que dans une zone tampon de 500 mètres autour. Des coupes prenant en compte la faune et la flore pourraient toutefois être envisagées dans la zone tampon.	CREL
JOSEPHINE	Ces chantiers sont situés en plein cœur d'un réseau de canot-camping qui inclut de multiples sentiers de portage. À cet égard nous demandons que les chemins implanter ne nuisent pas à nos activités et que la superficie de CR soit diminuée dans le paysage et en bordure des infrastructures de canot-camping. Voir Annexe XI	SÉPAQ
KAKI	Le Parc National du Mont-Tremblant fait partie du réseau d'aires protégées du Québec et vise à protéger des sites naturels à caractère exceptionnel, et de les rendre accessibles au public. Pour cette raison, aucun travaux sylvicoles commerciaux ou non-commerciaux ne devraient être réalisés dans les limites du Parc, ainsi que dans une zone tampon de 500 m autour de ce dernier.	CREL
	Ce chantier est situé dans la zone périphérique du Parc National du Mont-Tremblant. Une zone tampon devra donc être respectée afin de minimiser l'impact des coupes sur l'écologie du parc national. De plus, dans la réserve faunique Rouge-Matawin, nous travaillons à un parcours de canot-camping qui passerait sur la rivière Matawin à la hauteur de ce chantier. À cet égard, nous demandons de mettre en place des mesures qui permettent de respecter les paysages et les corridors fauniques. De plus, nous demandons de diminuer la superficie de CR dans les coulées humides (ex : entre la rivière Matawin et le lac Kaki. Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il serait pertinent de retirer les zones de coupes situées entre la route 5 et la rivière. Voir Annexe XI	SÉPAQ
KOTCIK		
LALA LALA_DIURNE	Voici la mise à jour de notre enjeu et nos préoccupations en cohérence avec l'ensemble des enjeux présentés par Saint-Damien dans les trois rapports PAFIO (voir colonne suivante): Le Sentier Multifonctionnel non-motorisé est un sentier qui relie Saint-Michel-des-Saints à Saint-Damien en passant par Saint-Zénon. Sur le territoire de notre municipalité, sur une distance de plus de 7km, il emprunte deux chemins municipaux en tenure privé qui sont le chemin de la Nature et le chemin du Lac-à-la-Raquette. La surface non carrossable de ces chemins, leur largeur de sentier restreinte à 3m et les ponceaux manquants ou précaires les rendent non accessibles à la plupart des véhicules. Ces caractéristiques font en sorte que ces chemins conviennent à une utilisation non-motorisée, soit un usage hivernal pour le ski de fond, la raquette et le chien de traîneau et un usage estival pour la randonnée et le vélo de montagne. Des travaux qui rendraient ces deux chemins municipaux utilisables pour l'accès aux chantiers Diurne et Lala menaceraient certainement les caractéristiques essentielles au maintien d'une utilisation non motorisée des chemins de la Nature et du Lac-à-la-Raquette. En effet, un élargissement de la voie et une surface carrossable enlèverait au sentier son cachet visuel en plus d'ouvrir l'accès aux véhicules motorisés. Aussi, là où le chemin du Lac-à-la-Raquette longe à quelques mètres à peine les lacs Raquette et David,	Corporation de développement de Saint-Damien

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>nous doutons que des travaux d'élargissement du chemin puissent se faire sans risques d'apports de sédiments pour ces deux lacs à truite reconnus pour la pêche dans notre communauté. Les travaux de chemin qui permettront de traverser le ruisseau du Crique à David en amont du lac à la Raquette nous inquiètent également en raison des nombreuses branches du cours d'eau à traverser et de leur proximité avec l'embouchure du lac à la Raquette où se trouve une frayère. Nous demandons donc que ces deux secteurs empruntent le même itinéraire par le nord que celui emprunté pour l'accès au chantier voisin situé au lac à la Pluie. En lien avec Le plan de développement lanauois en plein air 20 32 et le plan de développement territorial 2021-2025 de Saint-Damien, nous avons débuté un projet de pôle plein air - Sentier non-motorisé quatre saisons dans le secteur du Crique à David qui emprunte notamment le Sentier Multifonctionnel). Nous avons déjà reçu les autorisations du ministère et les travaux débiteront cet été. Via ce projet de pôle plein air nous prévoyons de relier le sentier au sentier national. Pour cela nous misons sur le territoire public et l'infrastructure existante sur le sentier Multifonctionnel pour y parvenir. De plus, nous croyons que ce territoire public non organisé, en raison de sa proximité et de ses paysages forestiers et montagneux représente pour notre communauté un potentiel important de développement de l'offre récréotouristique et une opportunité d'affaire importante pour notre développement économique. Nous demandons que les chantiers Diurne et Lala respectent et maintiennent ce potentiel. Pour ce faire, nous demandons que les coupes de ces chantiers ne soient pas visibles à partir des lac David et à la Raquette de même qu'à partir du sentier Multifonctionnel pour sa portion sur le territoire de Saint-Damien, soit jusqu'au lac à la Pluie.</p>	
LAMBERT	<p>L'apport en eau du lac Sawin et Bernard provient en totalité des eaux de pluie et des eaux souterraines du petit bassin versant qui entoure ce complexe de 2 lacs.</p> <p>Dans ce secteur précis, il existe de nombreuses sources d'eau qui alimentent le lac et qui se déversent directement dans un nombre important de frayères à truites. Ce fait est bien documenté dans une étude préparée en 2015 pour le compte de la ZEC Lavigne au profit de l'identification et la protection des frayères du lac Sawin.</p> <p>Ce territoire de coupe fait partie du bassin versant qui assure l'équilibre nécessaire à la bonne santé du plan d'eau et de son habitat. Tout dérangement de ce secteur contribuera directement à la sédimentation de cette partie et à la disparition éventuelle des frayères qui y sont présentes.</p> <p>Nous croyons qu'en respect du principe de précaution et avant d'entreprendre des travaux forestiers il est essentiel de s'assurer qu'aucun dommage irréparable ne soit fait sur le réseau d'alimentation en eau des lacs.</p>	Citoyen.ne.s (x2)
LAROSE		
LE_PAIN	<p>Il y a un sentier à l'endroit indiqué qui est l'accès principale à mon chalet quelques centaines de mètres plus au nord. Il serait souhaitable que ce sentier ne soit pas altéré pendant les travaux pour garder un accès sécuritaire en tout temps. J'aimerais être averti aussi au moment des travaux. Toujours pour garder un accès constant. Merci.</p>	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	Il serait préférable de laisser une bande plus large autour des chalets de villégiature sous bail.	Citoyen
LEA	Chantier Léa : 1) Le lac Léa est une destination prisée des villégiateurs pour la marche, les balades en VTT, la baignade et la pêche. Nous souhaitons que le paysage, à partir du lac et de la rive opposée à la coupe planifiée, demeure intact. Le but est de conserver une ambiance forestière à partir du lac et de son pourtour ainsi qu'à son approche par le sentier existant.	Association des résidents du Lac Légaré
LEGARE_CO		
LILIANE	<p>Préserver le paysage vu du chalet du lac Charette et vu du lac. Prévenir l'érosion dans le lac Charette car pente plus forte, lac à omble de fontaine.</p> <p>Préserver le paysage et laisser une bande plus large le long du sentier de pêche à gué au ruisseau Descoteaux.</p> <p>Préserver le paysage vu du lac Bory. Proximité du bloc de coupe des nouveaux terrains de villégiature. Est-ce qu'il y a une possibilité de retirer une partie de ce bloc de coupe? Affiches pour la sécurité des usagers du chemin Bory durant les travaux.</p> <p>Préserver les affiches de chasse, les caches et les affiches de la ZEC.</p> <p>Ne pas créer de nouveaux chemins qui traversent les limites de la ZEC Collin (avec pourvoirie Pignon Rouge et Vent de la Savane). Laisser une bande boisée à la limite de la ZEC avec les autres territoires fauniques.</p> <p>Préserver l'habitat et des corridors de déplacement faunique pour l'original dans tout le secteur Liliane.</p>	ZEC Collin
	<p>Enjeux spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limites claires - Dernière passe du secteur la remise en production de certaines fourches devra faire l'objet d'échanges 	FPQ
LORIO	Est-ce possible de rendre le chemin jusqu'au chalet	Citoyen
	Est-ce possible de faire un pont permanent si oui quel en serait le prix	Citoyen
	S.v.p. ne pas détruire notre sentier	Citoyen
	Les chemins devraient être aménagés en respectant des normes sévères afin de limiter la fragmentation des écosystèmes (largeur d'emprise, habitats d'espèces à statut évités, etc.) et les impacts négatifs sur l'environnement (substrats locaux, limitation de l'érosion vers les milieux naturels sensibles, traverses de cours d'eau, etc.). Nous considérons que les chemins forestiers sont une cause potentielle de catastrophes naturelles comme les feux ou d'accidents mortels et qu'ils devraient être refermés, barrés ou rendus difficiles d'accès après une coupe.	CREL
LUSIGNAN_NORD_EST		
MAJOR	1) Dans les superficies d'érablière à l'ouest du potentiel acéricole actuel, prévoir une analyse pour l'ajout de nouvelles superficies de potentiel à	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	moyen termes. 2) Le chemin existant en bas de pente pourrait être remis en état sans que cela nous affecte négativement tandis que le chemin plus au sud présent sur la carte pourrait affecter notre potentiel d'entaillage et complexifier l'installation de nos infrastructures. 3) Pour la portion à l'extérieur de notre permis à l'ouest, privilégier le chemin en bas de pente car il est compatible à nos opérations et n'affectera pas le potentiel présent.	
MARMITTES	Un projet de parc plein air municipal est en branle directement en face de ce projet de coupe. Le Parc de Montagne et d'Escalade de Saint-Alphonse-de-Rodriguez. Le paysage sera grandement altéré, la rivière sera un produit phare pour l'attractivité du parc. Et considérant que la rive nord sera grandement exploitée par la foresterie, l'attractivité et les retombées économiques seront impactées significativement.	Loisir et Sport Lanaudière
MARSEILLE		
MCDUGAL	<p>Si la sortie des bois se fait par le chemin Marcil, signalisation pour la sécurité des usagers, proximité d'un terrain de camping saisonnier.</p> <p>Pour tous les travaux non commerciaux: Communiquer avec la ZEC pour indiquer la date de début des travaux. Ne pas réouvrir des chemins traversant les limites de la ZEC.</p> <p>Ne pas créer de nouveaux accès à la ZEC. Porter un dossard en période de chasse. Éviter si possible la période des vacances près des chalets des lacs Bory et Carufel.</p>	ZEC Collin
MCGREY	<p>Le transport du bois par le chemin du Lac Long apporte un certain nombre de défis que nous voulons porter à votre attention. Le chemin du Lac McGrey, à partir de l'accès au Lac en Cœur, jusqu'au chemin du lac Long, à l'intersection de l'avenue des sources et du chemin Landry, est une longue pente descendante sur plus d'un kilomètre. L'APBVLLM est inquiète pour la sécurité des résidents du lac Long, notamment pour les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité physique des piétons qui marchent régulièrement sur le domaine et sur le chemin du lac Long - Le bruit des camions et autres véhicules, notamment les freins "Jacob" surtout pour les propriétaires des habitations. Certaines des habitations ne sont qu'à quelques mètres de la voie publique - La sécurité des propriétaires des maisons en bordure de la route, en cas de perte de contrôle d'un véhicule. - Le chemin du lac Long vient d'être réaménagé par la municipalité il y a moins de 2 ans. Le transport viendrait assurément endommager la route ou minimalement en réduire la vie utile prévue par la municipalité. <p>Comme il y a des coupes de bois par le passé au lac Morin, serait-il possible d'envisager le transport du bois et des équipements par le chemin du lac Morin?</p>	Association des propriétaires du bassin versant du lac Long - Mandeville (APBVLLM)
	Secteur à potentiel acéricole. Préserver de 150 à 200 entailles à l'hectare. Favoriser la protection des jeunes érables. Ce secteur pourra être relié aux installations existantes. L'acériculture s'harmonisera très bien avec les vocations de villégiature déjà en place.	Érablière Maillé, Rouleau, Rainville inc

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
MERISIER		
MOISE	Préserver le sentier menant au lac Petit Beaulieu à partir du lac Grand Beaulieu. Prévenir l'érosion dans le lac Petit Beaulieu et protéger les frayères. Lac à truite indigène.	ZEC Collin
MOULES	Ces chantiers sont situés en plein cœur d'un réseau de canot-camping qui inclut de multiples sentiers de portage. À cet égard nous demandons que les chemins implanter ne nuisent pas à nos activités et que la superficie de CR soit diminuée dans le paysage et en bordure des infrastructures de canot-camping. Voir Annexe XI	SEPAQ
OPIKWI		
ORPHELINS	<p>Chantier Orphelins</p> <p>1) La coupe planifiée se trouve partiellement en bordure du lac et nous souhaitons qu'elle ne soit pas visible à partir du lac.</p> <p>2) Cette portion de forêt fait partie d'un des derniers secteurs de forêt mature autour du lac Légaré et où les villégiateurs peuvent se rendre pour s'imprégner et être en contact avec une forêt significative.</p> <p>3) Un sentier de marche et d'observation aménagé est déjà implanté dans une portion de la coupe planifiée (derrière les chalets). La coupe à cet endroit viendrait détruire le résultat des efforts qui y furent consacrés et empêcherait les villégiateurs de profiter de cette forêt à proximité de leurs chalets pour observer la faune et la flore.</p> <p>4) Des polatouches sont fréquemment observés dans ce secteur et nécessitent que leur environnement soit protégé.</p> <p>5) Des chalets se trouvent à l'intérieur du secteur où la coupe est planifiée. Les propriétaires de ces chalets souhaitent conserver une surface suffisante de forêt de part et d'autre du regroupement de chalets (de chaque côté et derrière le regroupement) de façon à conserver une ambiance forestière, et ce, à partir d'une certaine distance en approche du regroupement de chalets.</p> <p>6) Chemin menant au regroupement de chalets: conserver une bande, ou des portions de bande à des endroits, le long du chemin d'accès au chalet. Cette bande aurait des percées pour atteindre le bois à récolter. Le but est de faire en sorte que la coupe ne soit pas ou peu visible à partir du chemin menant aux chalets à partir du chemin principal.</p> <p>7) Concernant les activités de traitement des sols et de reboisement: Être informés des traitements choisis.</p>	Association des résidents du Lac Légaré
	<p>Enjeux spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun chemin permanent/carrossable ne devra être implanté pour la récolte du secteur Orphelins; - Aucun travaux pendant la période de chasse à l'orignal; - Respect des limites comme présenté sur la carte de la consultation. 	FPQ

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
PAGE	Lors du réaménagement des chemins, si possible, de ne pas remblayer les petits fossés des chemins, soit préserver les "passes" (petite section sur les côtés du chemin principal permettant aux véhicules 4x4 de franchir certains obstacles). Nos membres utilisent ces sections. Nos points d'intérêts à protéger (sur le chemin) pourront être identifiés sur le terrain et sur des cartes au besoin, au moment de la planification officielle des travaux.	Fédération des Clubs 4x4 du Québec
PICHE	Il est scandaleux qu'on continue le saccage des parcs régionaux au moment où la MRC a signifié sa priorité d'en faire des aires protégées.	Citoyen.ne.s (x2)
	Les parcs régionaux devraient être préservés. Ils sont un joyau régional, des activités autres que forestières sont présentes et ils apportent de grands bénéfices pour l'environnement et la société.	CREL
PIEDORIGNAL	Enjeux spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Respect des limites - Encadrement visuel - Protection milieu faunique - Calendrier des opération/quiétude - Aucun travaux pendant la période de chasse 	FPQ
REJEAN		
RIV_L_ASSOMPTION	Présence du sentier national (sentier de la Boule). Importance de préserver le couvert forestier. Il serait intéressant de prévoir de la coupe partielle le long du sentier.	SDPRM
RIV_MILIEU	Enjeux spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Portion du secteur Rivière Milieu Merle retirée pour harmonisation en 2023, nous demandons donc qu'il soit retiré de tout travail de planification à court, moyen et long terme le temps que le secteur soit suffisamment repoussé comme convenu. Nous trouvons que de mettre cette portion en consultation est un manque de respect puisqu'elle vient de faire l'objet d'un retrait pour harmonisation à des fin d'encadrement visuel et de maintien de l'ambiance. 	FQP
RIVIERE_DU_NORD	La forêt Ouareau est un haut lieu de récréation en nature. La rivière et la forêt sont magnifiques et attirent énormément de personnes venues de partout. Faire une coupe à cet endroit est complètement contreproductif. Elle se fait au détriment des usagers du parc, et non seulement en forêt mais aussi pour les chemins d'accès. La route qui dessert cette section du parc n'est pas adaptée à la circulation de gros camions surtout qu'elle se fait conjointement avec la circulation automobile. Les camions auront ensuite à passer sur le pont du gouvernement et emprunter la route de l'Église. Le pont qui vient d'être refait suite au transport de gros camions il y a quelques années, aura beaucoup de mal à survivre à un tel va et vient de machinerie lourde et de gros camions. Bref, l'exploitation forestière du Parc régional de la forêt Ouareau est un non-sens.	Citoyen
	Commentaire pour l'ensemble des coupes de régénération de ce chantier : Grande préoccupation au niveau de l'impact sur le paysage pour les	Municipalité de Chertsey

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>utilisateurs du Parc Régional de la Forêt Ouareau. Les coupes projetées sont situées très près du pont multi-usage de la forêt : sentier éducatif de la petite rivière du Nord, présence de site de camping à proximité, de sentier de motoneige, de quad et de moto hors route. Nous souhaiterions avoir une analyse de l'impact des coupes sur les sites de villégiature (camping, maison du Rang-A, maison de l'avenue des bassons et du chemin Ouareau).</p> <p>Préoccupation au niveau des impacts potentiels sur la qualité de l'eau de la rivière Ouareau (tributaire d'un site de prélèvement d'eau de surface de la Municipalité voisine).</p> <p>Il y a plusieurs secteurs de pentes fortes dans ce secteur. Nous avons des préoccupations sur le maintien des sols et l'impact visuel dans les pentes fortes.</p> <p>Préoccupation au niveau de la sécurité des usagers des chemins forestiers (sentier quad et motoneige par exemple).</p> <p>Nous avons également une préoccupation au niveau de la quiétude et du bruit : est-ce que les travaux peuvent être interrompus les fins de semaine et durant les vacances de la construction ou privilégier des travaux durant la période hivernale.</p> <p>Nous avons également des préoccupations au niveau de l'habitat du cerf de Virginie et de l'orignal et d'espèces en situation précaire.</p> <p>Préoccupation au niveau du transport de bois sur l'impact du transport sur notre réseau local, particulièrement sur le chemin Castor. Par ailleurs, il y a une nouvelle limitation de poids sur le pont de l'Avenue Castor, au-dessus du ruisseau Gour. Nous avons aussi une préoccupation concernant l'ouverture de nouveaux chemins forestiers. Cela amène un lot de problème de sécurité et de cohabitation des usagers dans le parc régional de la forêt Ouareau.</p>	
	<p>Les parcs régionaux sont une richesse pour la région, car ils offrent un accès privilégié à la nature à la population locale, permettent une offre touristique variée, assurent la protection de la biodiversité et jouent un rôle important dans le réseau de connectivité écologique, qui est essentiel pour le mouvement sans entrave des espèces animales et végétales. Ils contribuent au développement durable équilibré de Lanaudière et pour cette raison, aucun travaux sylvicoles commerciaux ou non-commerciaux ne devraient être réalisés dans les parcs régionaux. Une zone tampon de 500 mètres autour des parcs, dans lesquels seules des coupes n'ayant pas d'impacts sur les autres usages devraient être permis.</p>	CREL

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Nous avons le sentier éducatif de la petite rivière du Nord tout le long de la rivière. C'est une rivière ayant été caractérisé et reconnu comme habitat de l'omble de fontaine. La coupe longe tout le sentier et pourrait avoir des impacts négatifs sur le sentier et l'habitat du poisson.</p> <p>Le chemin principal est un chemin très occupé par l'ensemble de nos utilisateurs (randonneurs, campeurs, quadistes). Une CR dans un zone aussi fréquenté par les randonneurs et campeur porterait énormément de préjudice au parc. Il faudrait miser sur une CP et porter une attention particulière à tous nos sentiers, campings, points de vue, etc. Miser davantage sur de la micro-foresterie.</p> <p>Nous avons plus de 60 sites de campings dans le secteur doit plusieurs qui sont en bordure de rivière. Cela représente des revenus annuels de ± 200 000 \$ pour la SDPRM. Il s'agit du principal secteur de camping du parc. Une CR ne laisse pas assez de couvert forestier pour continuer de faire vivre le camping!</p> <p>On a un point de vue dans ce secteur et des sentiers. Il sera important de tout localiser sur la carte. Une analyse du paysage sera nécessaire pour vraiment évaluer l'impact des coupes. Prendre note que je ne peux enregistrer de commentaires pour chaque point de vue et sentiers donc les commentaires s'appliquent à tous le secteur.</p>	SDPRM
	<p>A qui de droit,</p> <p>Je m'oppose totalement à votre plan d'aménagement forestier du chantier ULRIC, unité d'aménagement 06271, prévu dans le Parc régional de la forêt Ouareau.</p> <p>L'impact sur la qualité de l'eau dans le lac Monahan, ainsi que la cour d'eau qui en découle serait dévastateur pour les résidents et la vie aquatique entre autres. Nous sommes dépendants d'un puit de surface pour notre eau potable, et ceci sera mis en danger.</p> <p>Nous utilisons cette zone de notre parc pour des randonnées, été et hiver.</p> <p>Mais finalement, je suis un des responsables de la maintenance de notre digue depuis plusieurs années. Les coups d'eau suite à des tempêtes sont de plus en plus violent, soudaine et de longue durée. Ces changements climatiques vont s'empirer, il semble. L'année passée nous avons ouvert la digue, (récemment reconstruit conformément aux normes au complète mais l'eau a dépassé la digue pendant plus de 6 heures. Nous aurions pu le perdre, ainsi que la route. Deux autres digues ont cédé à Chertsey lors de cette tempête</p> <p>Le dénivellement entre le lac Moran et notre lac est de 150 mètres sur un kilomètre. Le terrain au tour est très escarpé. Une intervention forestière d'envergure va sans doute créer une situation si fragile que les coups d'eau, et l'inévitable augmentation de sédiments risque de créer des dégâts majeurs, détruisant les routes et la digue, et mettant les résidents et leur maison en grave danger.</p> <p>Je crois que le gouvernement, le MRC ainsi que les exploitants forestiers seront tenu responsable pour tout désastre future si votre décision est de procéder avec les coups prévus.</p> <p>Je vous prie de cesser ce projet de coupe immédiatement.</p>	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Les parcs régionaux devraient être préservés. Ils sont un joyau régional, des activités autres que forestières sont présentes et ils apportent de grands bénéfices pour l'environnement et la société.</p>	<p>Citoyen.ne.s (3x)</p>
	<p>Il n'y a pas d'acceptabilité sociale à effectuer des coupes dans un parc. Cessez immédiatement les coupes dans les parcs régionaux. Qu'on les soustrait des possibilités forestières. Préservez les vieilles forêts, la diversité écologique du milieu, utilisez les Parcs régionaux pour contribuer à l'atteinte des cibles de protection des milieux naturels du Gouvernement du Québec et que l'on dédie ces parcs au bien-être des citoyens. Pour avoir participé plusieurs années consécutives à cet exercice, je sais pertinemment que cette consultation ne vise pas à changer l'affectation du territoire. Je sais également que ce commentaire sera consolidé dans la mer de commentaires reçus, qu'il sera par la suite résumé en quelques mots dans le rapport que produira la MRC et qu'au final, lorsque le rapport du Ministère sera publié, il n'en restera plus de trace laissant penser que le saccage qui se fait dans les parcs régionaux sont tout à fait légitimes et acceptables. C'est pour cette raison que je laisse tout de même une trace de mon indignation sur cette tribune même si je sais très bien qu'on me fait, une fois de plus, perdre mon temps.</p>	<p>Citoyen.ne.s (x2)</p>
	<p>Ce secteur vise à mettre en place une boucle homologuée GR-A de région, une boucle de terroir. Les coupes sont directement à un départ majeur de cette boucle.</p>	<p>Loisir et Sport Lanaudière</p>
	<p>À qui de droit, en vertu des privilèges de citoyens qui me sont alloués, je m'OPPOSE à toute coupe proposée aux abords sud de la forêt Ouareau. Ce projet est très près des résidences, trouble les activités quotidiennes des résidents et représente de SÉRIEUX enjeux au niveau des impacts environnementaux liés aux cours d'eau avoisinants, aux sources d'eau potable, à la faune et à la sécurité des villégiateurs. Également, je désire obtenir TOUS les rapports faisant effet de justification pour toute coupe sélective prévue sur le territoire de la forêt Ouareau encerclant les lacs Morin, Danis et à l'Ours (unité d'aménagement ULRIC 06271 et environs). Cette forêt appartient aux québécois et s'inscrit dans l'unique mandat de proposer un vaste territoire pour les amateurs de plein air (source: https://parcsregionaux.org/parc/parc-regional-de-la-foret-ouareau/)</p> <p>En tant qu'utilisateur RÉGULIER du secteur ULRIC 06271, je ne vois aucun besoin, nécessité ou avantage à quelconque coupe pour le plaisir des amateurs de plein air tel que le mandat premier proposé par la direction des parcs régionaux du Québec le rapporte. Je souhaite également formulée une plainte quant au manque de transparence et au manque de considération des résidents bordants les zones de coupe convoitées. À aucun moment, en tant que propriétaire adjacent à la zone en objet, je n'ai été contacté par rapport à la tenue d'une audience publique, ni même à propos du projet comme tel! Je mets également en fort doute les motivations reliées à ce projet de coupe et, encore une fois, m'OPPOSE fermement à celui-ci. Une demande formelle d'accès à l'information sera formulée afin d'obtenir les documents justificatifs demandés en l'absence de réponse à ce courriel. Ce message sera également envoyé à la municipalité de Chertsey, à la direction de la MRC Matawinie et au bureau du député local.</p>	<p>Citoyen</p>

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
ROND	Éviter les travaux durant la période de chasse au gros gibier, faire attention aux caches qui sont installées dans ce secteur	RLTP
	Lors de la planification des coupes, réaliser un calcul des coupes cumulatives dans le bassin versant des lacs et des cours d'eau principaux afin d'assurer que la superficie totale des coupes ne dépasse pas 30 % du bassin versant, afin de permettre aux milieux humides et hydriques d'assurer leurs fonctions écologiques.	CREL
ROULEAU		
SAINT_JOSEPH	Éviter de réaliser des travaux sylvicoles dans les secteurs délimités comme des réserves de biodiversité ainsi que dans une zone tampon de 500 mètres autour. Des coupes prenant en compte la faune et la flore pourraient toutefois être envisagées dans la zone tampon.	CREL
SAWIN	Le lieu choisi pourrait être épargné, car il amputera sévèrement le paysage pour des décennies à venir, causant préjudice à la protection des sites récréotouristiques, notamment des paysages visuellement sensibles; De plus ayant constaté l'état de l'étendue de déforestation et de dénudement du sol dans le secteur du lac Morin de la Zec Lavigne (coupe récente 2023), je crains beaucoup le risque sévère d'érosion à long terme ainsi que le ruissellement. J'entretien des sentiers et je marche beaucoup le territoire dans son ensemble et j'ai pu constater l'étendue des effets déboisement, des coupes à blanc et du non-respect des belles promesses de nos entrepreneurs forestiers. Il n'y a pratiquement pas d'ilots régénérateurs préservés. Après le passage des machines le sol est labouré profondément et la replantation pratiquement inexistante sur tout le territoire de coupe. Je doute du contrôle sur le terrain du respect des bonnes pratiques. Dans les secteurs non peuplé l'industrie a le champ libre, il serait très apprécié que les intervenant se concentrent sur les milliers de kilomètres de forêts inhabitées tout autour du secteur Sawin et qu'ils protègent les zones occupées et sportives. Le lac Sawin est un des rares lac de tête où la truite mouchetée indigène a été sauvegardée depuis 1922. Un héritage qui n'a pas de prix pour les générations futures. Je vous remercie de votre réflexion et pour votre compréhension	Citoyen
	A qui de droit Je suis résident du Lac Sawin depuis quarante ans. Les coupes de bois sur les versants du Lac Sawin sont un désastre: - Pour les frayères de la truite indigène. - Pour les talles de champignons. Et parlons du paysage ! L'architecte Pierre Thibault et le journaliste François Cardinal ont écrit un livre « Et si la beauté rendait heureux » Le paysage du lac Sawin est d'une grande beauté qui nous rend heureux depuis 40 ans.	Citoyen
SAWIN	Ce secteur bordant la baie Lamontagne du lac Sawin est un lieu de villégiature habité à l'année. Les travaux proposés vont complètement détruire ce milieu de vie ou d'importants investissements immobiliers ont été réalisés ces dernières années.	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Sous permis de la municipalité de St-Zénon, ces travaux engendrent pour la municipalité des taxes foncières significatives basées sur la valeur marchande de ces 2 propriétés présentes sur un des plus beaux secteurs du lac.</p> <p>Ce site, maintenant habité depuis plus d'une centaine d'années, cohabite parfaitement avec la nature qui y est installée. La « destruction » de ce milieu forestier d'exception par « coupe régénérative » aura un impact irréversible sur la valeur de ces propriétés et sur la quiétude de ses résidents.</p> <p>Jamais de tels investissements n'auraient été réalisés si le secteur avait été déboisé tel qu'il est proposé. Il ne s'agit pas ici de terrain sous bail emphytéotique, mais bien de terrain appartenant aux résidents. Ce territoire doit être isolé complètement de l'aménagement proposé.</p>	
	Si vous désirez faire de la coupe de bois, veuillez OUBLIER les secteurs près des lacs où il y a de la villégiature	Citoyen
	Le lac Sawin est un lieu prisé pour la villégiature ainsi que pour sa qualité de pêche et de la pureté de son eau. Je ne veux pas qu'il y ait de la coupe à blanc sur les versants du Lac Sawin et Bernard	Citoyen
	L'apport en eau du lac Sawin et Bernard provient en totalité des eaux de pluie et des eaux souterraines du petit bassin versant qui entoure ce complexe de 2 lacs. Dans ce secteur précis, il existe de nombreuses sources d'eau qui alimentent le lac et qui se déversent directement dans un nombre important de frayères à truites. Ce fait est bien documenté dans une étude préparée en 2015 pour le compte de la ZEC Lavigne au profit de l'identification et la protection des frayères du lac Sawin. Ce territoire de coupe fait partie du bassin versant qui assure l'équilibre nécessaire à la bonne santé du plan d'eau et de son habitat. Tout dérangement de ce secteur contribuera directement à la sédimentation de cette partie et à la disparition éventuelle des frayères. Nous croyons qu'en respect du principe de précaution et avant d'entreprendre des travaux forestiers il est essentiel de s'assurer qu'un dommage irréparable soit fait sur le réseau d'alimentation en eau des lacs.	Association des résidents des lacs Sawin et Bernard
	Voir mémoire en annexe. Annexe X	Association du Lac Sawin
TI_LACS		
	Voir le commentaire inscrit au point 3.1	Municipalité de Chertsey
ULRIC	Même chose pour ce chantier, directement sur la boucle GR-A de région dans la Forêt Ouareau, qui vise à offrir une expérience multifonctionnelle en milieu naturel préservé pour une clientèle touristique jusqu'à l'international.	Loisir et Sport Lanaudière
	Protéger le Parc de la Forêt Ouareau	Citoyen
	Le secteur Ulric contient de nombreux lacs qui seront menacés de disparition comme beaucoup d'autres lacs du Parc accessibles aux	Citoyenne

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>trappeurs et braconniers. Ce secteur magnifique aux forêts anciennes plus l'admiration des villégiatures.</p> <p>Comment se fait-il que sur la carte là où la route traverse le ruisseau il n'y a pas d'indication d'un pont ou ponceau ?! Je suis TRÈS préoccupé par le fait que vous planifiez de traverser ce petit ruisseau qui alimente le lac Monahan entre autres. Ce ruisseau foisonne de vie et je le constate car il traverse aussi ma propriété en aval. Je suis contre l'empiètement de ce ruisseau en raison des conséquences néfastes que sera aura à court et à long terme. Quel sera l'impact sur son débit, sur nos puits en aval, sur le lac plus bas? Exposer ce ruisseau au grand soleil n'annonce rien de bon surtout que déjà son débit se réduit considérablement l'été avec les grandes chaleurs liées aux changements climatiques. De plus, je suis contre le fait qu'on exploite une réserve naturelle telle que la forêt Ouareau. On perd déjà pas mal de forêt en raison des feux, pas besoin d'en rajouter en coupant à blanc une forêt que l'on devrait protéger! Le Québec est assez grand sans devoir couper dans cette forêt! C'est un lieu récréotouristique près de chez moi que j'apprécie. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons acheté dans ce secteur que maintenant vous voulez défigurer. A mon âge, je n'ai pas le temps d'attendre que ça repousse.</p>	Citoyen
	<p>Les parcs régionaux devraient être préservés. Ils sont un joyau régional, des activités autres que forestières sont présentes et ils apportent de grands bénéfices pour l'environnement et la société.</p> <p>Les parcs régionaux sont une richesse pour la région, car ils offrent un accès privilégié à la nature à la population locale, permettent une offre touristique variée, assurent la protection de la biodiversité et jouent un rôle important dans le réseau de connectivité écologique, qui est essentiel pour le mouvement sans entrave des espèces animales et végétales. Ils contribuent au développement durable équilibré de Lanaudière et pour cette raison, aucun travaux sylvicoles commerciaux ou non-commerciaux ne devraient être réalisés dans les parcs régionaux. Une zone tampon de 500 mètres autour des parcs, dans lesquels seules des coupes n'ayant pas d'impacts sur les autres usages devraient être permis. Les parcs régionaux sont une richesse pour la région, car ils offrent un accès privilégié à la nature à la population locale, permettent une offre touristique variée, assurent la protection de la biodiversité et jouent un rôle important dans le réseau de connectivité écologique, qui est essentiel pour le mouvement sans entrave des espèces animales et végétales. Ils contribuent au développement durable équilibré de Lanaudière et pour cette raison, aucun travaux sylvicoles commerciaux ou non-commerciaux ne devraient être réalisés dans les parcs régionaux. Une zone tampon de 500 mètres autour des parcs, dans lesquels seules des coupes n'ayant pas d'impacts sur les autres usages devraient être permis.</p>	CREL

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Le sentier pédestre du secteur Grande Vallée passe à travers le bloc de coupe de régénération. Le paysage immédiat du sentier est trop perturbé lorsqu'un sentier traverse une CR. La bande boisée est trop fragilisée et les arbres ne finissent pas tomber dans le sentier. Attention aussi aux endroits où la machinerie traverse le sentier (limite les traverses) pour éviter les trouées.</p> <p>Comme le territoire est à vocation récréotouristique, aucun andain ne doit être visible. Donc, le chantier devrait être réalisé à la multifonctionnelle. Un chemin de service est existant dans ce secteur, il faudra évaluer si certains chemins peuvent être fermés, car cela complexifie l'accès et la patrouille du territoire.</p> <p>Un site de camping est localisé à proximité donc il faut préserver le paysage et le couvert forestier</p>	SDPRM
	<p>Bonjour,</p> <p>Je m'oppose fermement à votre plan d'aménagement forestier du chantier ULRIC, unité d'aménagement 06271, prévu dans le Parc régional de la forêt Ourareau, dans un territoire qui devrait d'abord avoir une vocation récréotouristique, vue son emplacement régional. Un tel parc situé à un peu plus d'une heure de Montréal, est un joyau qu'il faut préserver. Du fait de la richesse, de sa faune et de sa flore, de ses plans d'eau douce, aucune coupe forestière ne devrait être envisagée dans ce parc. Il devrait plutôt être désigné en tant qu'aire protégée. En tant que citoyen riverain du lac Grigg-Monohan depuis 1993, et que mon terrain donne directement sur la forêt Ouareau. Je suis très préoccupé par les impacts écologiques que causeront ces coupes. Le lac Grigg-Monohan, est un lac qui s'atrophie d'année en année. Les résidus de coupe qui auront lieu engendreront une pollution irréversible du ruisseau qui s'écoule du lac de tête (Lac Morin) vers le lac Grigg-Monohan. Vous comptez faire un pont sur le ruisseau qui engendrera plus de dommage pour la faune et la flore ainsi que pour le lac Grigg-Monohan. La coupe forestière dans un parc régional comme la Forêt Ouareau représente une menace pour la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes. Comme vous le savez, les forêts jouent un rôle crucial dans la régulation du climat, la conservation de l'eau et la préservation de la qualité de l'air. La destruction de ces écosystèmes fragiles entraînera une perte irréversible pour notre société. La Forêt Ouareau abrite une biodiversité remarquable, avec de nombreuses espèces animales, dont certaines menacées, dont la martre d'Amérique qui un animal précaire vivant dans les sapinages de la zone de coupe. La coupe forestière perturberait leurs habitats naturels, les exposant à un risque accru de prédateurs et leur disparition. De plus la fragmentation des habitats due à cette activité pourrait entraver les déplacements migratoires et la reproduction de nombreuses espèces, compromettant leur suivi à long terme. Votre aménagement de coupe, impactera aussi sur deux milieux humides ce qui aura des répercussions sur la faune et la flore de la région. De plus, les chemins de coupe prévus transformeront la forêt Ouareau en un terrain propice à la circulation de véhicules polluants tels que les motoneiges et les VTT, causant des dommages écologiques tout au long de l'année. La coupe forestière risque aussi de compromettre l'attrait touristique de la région, affectant ainsi l'économie locale qui dépends en partie du tourisme écologique. Étant donné notre position dans le bassin versant du lac Morin, plusieurs des habitations limitrophes à la forêt</p>	Citoyen.ne.s(x16)

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Ouareau et du lac Grigg-Monohan, verront leurs puits de surface et artésiens contaminés par la nappe phréatique polluée par les résidus forestiers, la perte du couvert végétal et par l'érosion des sols. Je vous demande de reconsidérer ce projet de coupe forestière dans le Parc régional de la Forêt Ouareau, (chantier ULRIC, unité d'aménagement 06271). Il est de notre devoir de préserver ces espaces naturels pour les générations futures et de trouver des solutions alternatives qui garantissent la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité et le développement durable de notre région.</p>	
	<p>Bonjour, J'ai un chalet au Domaine des Chutes. J'ai grandi dans ce domaine et acheté un chalet au cours des dernières années. La forêt Ouareau, qui borde tout ce secteur, m'est chère depuis toujours. C'est aussi un endroit où mes enfants grandissent actuellement., poursuivant la tradition. Tous nos temps libres sont passés dans cette forêt, principalement pour de très longues randonnées. Cette forêt est magnifique de par ses arbres matures et son côté sauvage. Il s'agit aussi d'un poumon, autant pour nous, que pour notre environnement qui en arrache. JE VOUS PRIE, SVP, de revoir ces plans. C'est INCONCEVABLE pour nous que cette forêt puisse être rasée, clairsemée...ou même qu'une quelconque forme de machinerie y entre, d'autant plus si c'est pour des intérêts particuliers. Cette coupe affecterait grandement notre bien-être collectif. Je n'arrive même pas à croire ce que je viens de lire, d'apprendre. Ça me semble irréel. Pour moi, cette forêt constituait un territoire protégé. J'espère que vous la traiterez ainsi! Merci de considérer mon commentaire, tout comme tous ceux de mes nombreux voisins et concitoyens.</p>	Citoyenne
	<p>Je suis propriétaire d'un terrain situé à la limite de la Forêt Ouareau, je comprends que les intentions du MRNF ici est d'implanter des chemins forestiers pour accéder à des forêts anciennes (vieillissantes?) qui seront coupées. Je m'objecte à ce que de telles coupes soient réaliser dans le PRFO. Le trafic et le bruit généré par la machinerie dans cette zone de villégiature et la destruction des forêts sites d'activités récréotouristiques des villégiateurs des lacs environnants sera un point négatif pour les résidents di Lac Monahan. De plus les sentiers deviendront une route attirante pour les motoneiges et autre véhicules motorisé. L'accès au Lac Morin et Lac Danis sera encore plus facile pour les braconniers.</p>	Citoyen
	<p>Bonjour, à titre de citoyen et de résident des abords des territoires couverts par le projet de coupe de la forêt Ouareau, je demande formellement des explications quant au choix des territoires, des raisons justifiants les coupes et les chemins d'accès prévus. Pourquoi faire de telles coupes dans un territoire protégé? Sous quelle considération? Pourquoi si près des habitations ??? Je demande une participation dans une audience publique à ce sujet. Je me serais attendu à recevoir une demande et un avis public de la part du gouvernement sur la tenue de ce projet. La ville de Chertsey et le gouvernement du Québec détiennent les informations à propos des citoyens résidents près des territoires concernés. Je viens d'apprendre ceci par l'association des propriétaires du lac Monahan. Nous CONTESTONS en bloc le projet de coupe en bordure de nos résidences. La ville de Chertsey sera contactée, le gouvernement également et je m'attends à obtenir une écoute à ce propos. Je désire également obtenir tous les rapports justifiant quelconque coupe en bordure de la forêt Ouareau.</p>	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Bien que je comprenne les aspects économiques (emplois, etc) du projet, je suis contre ce plan d'aménagement forestier. Je connais bien cette forêt: je l'explore fréquemment à pied en été comme en hiver. D'autres explorent aussi en ski, skidoo, VTT. Je ne suis pas expert forestière mais je crois que cette forêt a été coupée relativement récemment et je constate que c'est une forêt peu dense et faite en majorité de petits arbres. Par contre, c'est une forêt qui a une grande valeur pour les amateurs de la nature, d'autant plus qu'elle est sur le chemin d'une partie de la forêt d'une beauté exceptionnelle. Il me paraît qu'elle a une potentielle de de développement touristique qui dépasserait la valeur obtenue par la coupe et devrait être conservée pour la richesse de ses lacs, la faune et de la flore. Bref, je pense qu'il faudra considérer sa valeur autrement que par la quantité de bois qu'on peut retirer. Mon habitation est riveraine du lac Grigg-Monahan et mon terrain donne directement sur la forêt Ouareau. Je suis donc très inquiète par les impacts écologiques de ces coupes. Le lac Monahan est directement alimenté par le ruisseau qui descend du Lac Morin et nous serons directement impactés par toute pollution du ruisseau et du lac. Je suis très inquiet par le risque de pollution des puits de surface et artésiens via la contamination de la nappe phréatique par les résidus forestiers combinés à la perte de la couverture végétal et par l'érosion des sols. Je vous demande de reconsidérer ce projet de coupe forestière dans le Parc régional de la Forêt Ouareau pour les raisons citées ci-dessus. Merci de votre attention à mes préoccupations.</p>	Citoyen
	Laissez tel quel	Citoyen
	<p>À qui de droit,</p> <p>En tant que propriétaire résidente à proximité du projet de coupe forestière dans le Parc régional de la forêt Ouareau (chantier ULRIC, unité d'aménagement 06271), je vous demande de reconsidérer ce projet.</p> <p>Il m'apparaît important de préserver ces espaces naturels, afin de protéger notre santé et sécurité, ainsi que celles des générations futures.</p> <p>Je vous prie de nous laisser profiter encore longtemps de cette nature sauvage, qui est notre environnement. Sa biodiversité, nous importe aussi grandement !</p>	Citoyenne
	<p>Je vous écris pour vous faire part de mes profondes inquiétudes concernant le plan d'aménagement forestier actuellement mis en œuvre derrière ma résidence dans la forêt Ouareau. La route prévue est beaucoup trop près de chez moi, derrière ma propriété. La route projetée aura un impact négatif sur le ruisseau qu'elle traverse (le ruisseau se jette directement dans le lac Monahan) En tant que résidente je me sens obligée de porter à votre attention certains des problèmes que j'ai observés et l'impact potentiel que ce plan pourrait avoir sur l'environnement et la communauté locale. Le bruit généré par la machinerie lourde et la présence de camions forestiers et d'équipements de construction de routes perturberont la tranquillité de nos environs. Le déboisement modifiera non seulement le paysage naturel, mais constituera également une menace pour la biodiversité de la région. De nombreuses espèces de flore et de faune qui habitent cette forêt sont susceptibles d'être affectées par une telle perte d'habitat. Il est essentiel de donner la priorité à la santé et à la vitalité à long terme de nos forêts, plutôt</p>	Citoyenne

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>que de rechercher des gains à court terme aux dépens des générations futures. De plus, je suis préoccupé par les risques d'érosion des sols et de contamination de l'eau résultant de la perturbation des terres. Nous avons un puit et une fosse septique qui pourraient être affectés. La suppression de la végétation expose le sol à l'érosion éolienne et hydrique, ce qui peut entraîner une sédimentation dans les plans d'eau voisins et compromettre la qualité de l'eau. Cela pourrait avoir des conséquences considérables tant sur l'écosystème que sur les communautés humaines qui dépendent de ces ressources naturelles. À la lumière de ces préoccupations, je vous exhorte à reconsidérer le plan de gestion forestière actuel et à explorer des approches alternatives qui donnent la priorité à la conservation et à la durabilité. S'engager avec les parties prenantes locales, notamment les résidents, les experts en environnement et les organisations communautaires, pourrait fournir des informations et des perspectives précieuses pour éclairer un plan d'action plus responsable. De plus, j'apprécierais des mises à jour régulières et de la transparence concernant tout développement ou changement futur au plan d'aménagement forestier. La collaboration est essentielle pour relever les défis complexes auxquels nos forêts sont confrontées et garantir que les décisions sont prises dans le meilleur intérêt de l'environnement et de la communauté. Merci d'avoir pris le temps de considérer mes préoccupations. J'espère qu'ensemble, nous pourrions œuvrer en faveur d'une approche de gestion forestière plus respectueuse de l'environnement et socialement responsable.</p>	
	<p>Nous sommes inquiets pour l'eau du puits du chalet que nous louons. C'est une magnifique forêt sauvage qui abrite une espèce en voie de disparition, la marte d'Amérique. Nous avons besoin de forêt contre les changements climatiques et cette section est moins loin pour les gens de la ville. Les routes qui y seront construites seront permanentes et y amèneront plusieurs usagés de VTT et de motoneiges, qui polluent par le bruit et l'essence. Allez chercher votre bois plus loin</p>	Citoyenne
	<p>Trappeur et chasseur établi dans un secteur visé par les coupes.</p> <p>Je tiens à souligner</p> <ul style="list-style-type: none"> - Que certains milieux humides ne sont pas répertoriés sur vos cartes. De plus vous prévoyez engendrer plusieurs court d'eau, sans ponceau projeté, qui alimentent des lacs habités. - Que l'intention de couper dans le milieu de mise bas de la Martre d'Amérique et de ne pas prévoir de couloir de transition pour les juvéniles est problématique pour la survie de cette espèce dans ce secteur. - Que certains de ces secteurs sont de bon couvert pour le cerf de Virginie dont le cheptel ne cesse de baisser dans la forêt Ouareau. De plus les chemins projetés sont d'excellents voies de passage pour les prédateurs de cette espèce. Depuis l'automne 2022 j'ai pu observer un passage relativement régulier de loups. Cette présence est nouvelle par ici mais c'est accentué en 2023. - Que lors de forte pluie le ruissellement est facilement observable et très fort dans plusieurs secteurs. La coupe ne fera que l'accroître. Ce qui pourrait avoir comme effet de mettre une très grosse pression sur les nombreux barrages de castor situés en aval risquant ainsi de compromettre d'autres milieux humides loin des secteurs de coupe. Un grand secteur 	Citoyen.ne.s (x2)

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>contenant des arbres matures a été fortement perturbé lors de la tornade de 2022.</p>	
	<p>Il n'y a pas d'acceptabilité sociale à effectuer des coupes dans un parc. Cessez immédiatement les coupes dans les parcs régionaux. Qu'on les soustrait des possibilités forestières. Préservez les vieilles forêts, la diversité écologique du milieu, utilisez les Parcs régionaux pour contribuer à l'atteinte des cibles de protection des milieux naturels du Gouvernement du Québec et que l'on dédie ces parcs au bien-être des citoyens. Pour avoir participé plusieurs années consécutives à cet exercice, je sais pertinemment que cette consultation ne vise pas à changer l'affectation du territoire. Je sais également que ce commentaire sera consolidé dans la mer de commentaires reçus, qu'il sera par la suite résumé en quelques mots dans le rapport que produira la MRC et qu'au final, lorsque le rapport du Ministère sera publié, il n'en restera plus de trace laissant penser que le saccage qui se fait dans les parcs régionaux sont tout à fait légitimes et acceptables. C'est pour cette raison que je laisse tout de même une trace de mon indignation sur cette tribune même si je sais très bien qu'on me fait, une fois de plus, perdre mon temps.</p>	Citoyen
	<p>La coupe à blanc de ce secteur n'est pas souhaitable car trop près des résidences du chemin du domaines des chutes et de l'avenue du bois joli où se trouve ma propriété. Les effets sur la faune et la flore seront désastreux à court et à long terme incluant le fait que la coupe doit de faire de chaque côté du ruisseau qui passe sur mon terrain en aval. C'est sans du bruit et des dérangements que l'on subira. Je suis aussi préoccupé par la pollution qui risque d'affecter le ruisseau. On nous encourage à planter des arbres le long du ruisseau, ce que j'ai fait, alors que vous, vous prévoyez en couper! C'est un non-sens écologique. Il faut ne rien couper dans ce secteur et laisser la forêt gagner en maturité.</p>	Citoyens
VASE	<p>La réalisation de coupes forestières dans des zones où se trouvent des sentiers et des sites dédiés aux activités récréotouristiques soulève des questions quant à la pertinence de telles pratiques dans un territoire vaste. Il paraît illogique, voire contre-productif, de cibler ces zones précisément développées et entretenues par la population locale, qui y a investi temps, efforts, et ressources financières significatives. Ces espaces ne sont pas seulement des lieux de loisir; ils incarnent la relation privilégiée entre la communauté et son environnement naturel, contribuant par la même occasion à l'économie locale grâce au tourisme. Opter pour des coupes forestières dans ces zones compromet l'équilibre fragile entre les activités économiques et la préservation des espaces naturels dédiés à la détente et à l'appréciation de la nature. Pour réconcilier l'industrie forestière avec les intérêts des communautés locales, il est crucial d'adopter une approche plus stratégique et respectueuse. Cela implique la reconnaissance et la protection des zones récréotouristiques comme des ressources précieuses, en privilégiant d'autres secteurs du vaste territoire pour les activités extractives. Une telle démarche non seulement préserve l'intégrité des espaces naturels aménagés pour le loisir et le tourisme mais renforce également le lien de confiance entre les résidents, les autorités, et les acteurs de l'industrie forestière, en démontrant un engagement commun envers la durabilité et le bien-être communautaire.</p>	Citoyen
	<p>Un étang avec plein de vie est situé à cette endroit et doit être protégé des coupes forestières</p>	Citoyen

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	Projet d'installation d'une tour d'observation surélevée (±10m). Préoccupation de l'impact visuel des travaux	Municipalité de Mandeville
	Lors de l'Atelier de réflexion sur les chantiers forestiers du lac McGrey et du lac en Cœur à la salle municipale de Mandeville, vendredi le 5 avril 2024, avec les représentants de l'Association de chasse et Pêche, il a été confirmé que les lacs à l'Eau claire et en Cœur regorgent d'ombles de fontaine (truites) indigènes. Cette information nous porte à croire qu'il y a assurément des bassins plus permettre la fraie dans les pourtours de ces lacs. Il serait important d'identifier les secteurs potentiels en eau courante bien oxygénée utilisés comme frayères naturelles et de préserver ces secteurs.	Association des propriétaires du bassin versant du Lac Long - Mandeville (APBVLLM)
	Projet de belvédère. Préoccupation de l'impact visuel des travaux sur le paysage	Mandeville et Association chasse et pêche Mandeville
	Je suis inquiet des impacts de la mise en place des chemins et des ponts au bord des lacs à l'Eau claire et en Cœur. La qualité et la clarté de l'eau de ses lacs (oligotrophe) est exceptionnelle. La seule mise en place des chemins et des ponceaux aurait pour effet d'apporter des sédiments dans les lacs à l'Eau claire et en Cœur, qui ultimement se déverseront dans le lac long et la rivière Maskinongé. De plus, les chemins planifiés sur la carte croiseront en plusieurs endroits les sentiers du lac en Cœur, ce qui enlèvera un cachet important pour les randonneurs qui utilisent ces sentiers	Citoyen
	Le lac en Cœur et le lac Clair sont deux lacs oligotrophes qui abritent une population d'omble de fontaine indigène. Ils sont également ensemencés pour la pêche. La qualité de l'eau de ces lacs est donc importante à préserver. Les cours d'eau tributaires de ces lacs sont situés au pied de pentes abruptes. Les chemins qui vont traverser ces cours d'eau seront donc en pente forte vers les cours d'eau. Le ruissellement sur ces chemins et dans les fossés va donc entraîner des sédiments dans ces cours d'eau et en suite dans les lacs. Ce risque est d'autant plus élevé que les traverses de cours d'eau sont très proches des lacs. Des solutions sont donc nécessaires pour retenir les sédiments et éviter qu'ils n'atteignent les cours d'eau (trappes à sédiments, déviation du drainage vers des zones boisées).	AGIR Maskinongé

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Dans les secteurs en coupe de régénération, les fortes pentes en bordure des lacs ne devraient pas être récoltées et des bandes riveraines élargies devraient être mises en place pour éviter l'exportation de sédiments vers les lacs lors des coupes.</p> <p>Les nombreuses traverses de cours d'eau impliquent de nombreux Ponceaux qui ne seront plus utilisés après la fin du chantier mais se dégraderont peu à peu dans les cours d'eau. Nous souhaitons que les chemins soient fermés à la fin du chantier et les ponceaux retirés.</p> <p>On retrouve quelques milieux humides le long des sentiers. Ceux-ci sont peu nombreux mais importants pour préserver la qualité de l'eau. Nous souhaitons qu'une visite terrain soit réalisée pour les identifier et les préserver lors des coupes.</p> <p>On peut voir la totalité du lac en Cœur depuis ce point de vue. Toutes les coupes autour du lac seront donc visibles depuis le belvédère, ce qui va altérer le point de vue. Des solutions pour la protection du paysage dans les coupes de régénération devront être trouvées.</p> <p>Ce belvédère offre une vue sur la forêt en contrebas. Il faudra donc s'assurer que la vue n'est pas altérée par les coupes.</p> <p>Les chemins forestiers planifiés coupent potentiellement les sentiers une quinzaine de fois, ce qui détruira l'ambiance forestière des sentiers. De plus, la largeur des chemins forestier va permettre à des véhicules motorisés (VTT, côtes-à-côtes, 4x4) d'accéder au territoire. On observe actuellement de manière sporadique du camping sauvage, mais il est limité par la difficulté d'accès. De la même manière, l'accès aux lacs est limité aux randonneurs. L'ouverture du territoire par les chantiers forestiers va donc modifier à long terme la vocation de ce secteur et apporter des nuisances, notamment au niveau des lacs (Augmentation de la fréquentation, feux de camps et camping sauvage, déchets divers). Les chemins forestiers doivent donc être fermés et reboisés après la fin du chantier.</p> <p>Les sentiers du lac en Cœurs sont fréquentés par de nombreux visiteurs, été comme hiver. Le chemin entre le lac Long et le lac Mc Grey est élargi à l'entrée des sentiers pour servir de stationnement. Il y aura donc, d'une part, un enjeu de sécurité pour les promeneurs avec la présence de machinerie qui circulera à travers les sentiers, mais aussi un enjeu de sécurité pour le transport de bois, puisque les camions passeront à travers la zone de stationnement.</p> <p>Le lac en Cœur et le lac Clair sont des lacs oligotrophes abritant une population indigène d'omble de fontaine. L'aire équivalente de coupe dans le bassin versant du lac en Cœur semble être supérieure à 50 %, ce qui affectera les débits de pointes et la qualité de l'eau.</p>	

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	<p>Tout le secteur déjà répertorié a reçu du contingent lors de l'émission de 2023 (en janvier 2024)</p> <p>Secteur à potentiel acéricole. Préserver de 150 à 200 entailles à l'hectare. Favoriser la protection des jeunes érables. Ce secteur pourra être relié aux installations existantes. L'acériculture s'harmonisera très bien avec les vocations de villégiature déjà en place.</p> <p>Il a été démontré que l'acériculture est plus profitable économiquement à long terme que la foresterie industrielle. Étude de 2020 : Étude économique 2020 - PPAQ</p> <p>Tubulure enfouie sous le chemin</p> <p>Chemin déjà en place pour l'aménagement acéricole du secteur.</p>	Érablière Maillé, Rouleau, Rainville inc
	<p>À l'abord du Lac McGrey, dans ce secteur, la municipalité de Mandeville a un projet pour l'installation d'une tour d'observation de la faune et de la forêt.</p>	Citoyen
	<p>Après avoir présenté un mémoire lors de la consultation publique sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) le 28 février 2020, dans lequel l'APBVLLM demandait aux autorités compétentes de modifier la délimitation des unités d'aménagement forestier afin d'exclure toute coupe forestière dans le bassin versant du lac À l'Eau claire et du lac en Cœur, sous bassin du lac Long. Nous avons accueilli avec intérêt la possibilité de valoriser le secteur qui offre un haut potentiel acéricole et l'APBVLLM considère la comme un compromis très intéressant l'utilisation de la forêt publique pour soutenir les demandes grandissantes pour les produits de l'érable. Nous sommes d'avis que notre intérêt pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protéger l'équilibre écosystémique des lacs du bassin versant du lac Long, - Protéger la villégiature du lac Long, - Protéger les sentiers de randonnée autour du lac en Cœur, - Préserver la sécurité des randonneurs des sentiers du lac en Cœur et des résidents du lac Long demeure et que l'harmonisation des producteurs acéricoles avec les randonneurs et les résidents du lac Long optimise la saine utilisation de la forêt publique dans les secteurs Vase et McGrey. <p>La production acéricole, les emplois créés pour supporter cette production, les retombées liées au tourisme avec l'achalandage grandissant des sentiers du lac en Cœur et de la tour d'observation du lac McGrey (projet en cours avec la Municipalité de Mandeville en collaboration avec Loisir et Sport Lanaudière) sont des exemples d'une saine utilisation du territoire, sans compromettre les revenus pour l'état.</p>	Citoyen
	<p>Considérer que le chemin du lac Long a été refait l'année passée en revêtement de surface et ne pourrait supporter le passage des camions forestiers. Considérer la quiétude des citoyens du lac Long ainsi que tout le long du parcours pour la sortie du bois. Considérer les milieux humides du secteur ainsi que l'écoulement de l'eau et la sédimentation. Considérer les vues panoramiques depuis les points d'observation des sentiers du lac en Cœur ainsi que la vue panoramique de la future passerelle du lac</p>	Municipalité de Mandeville

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
	McGrey construite par la municipalité. Considérer les bandes de protection des sentiers pédestres et éviter l'implantation de chemins forestiers dans les sentiers. Considérer l'érablière établie ainsi que les zones à potentiel acéricoles. Considérer de garder un chemin de contournement pour la sécurité publique afin de contourner le rang Mastigouche et le chemin du Parc en cas d'inondation, d'affaissement de terrain ou autres sinistres. Considérer la réfection de la rue Desjardins (rue principale du village) par le MTQ.	
WAKAMAK		

Commentaires spécifiques aux chantiers non commerciaux

SECTEURS	PRÉOCCUPATIONS SOULEVÉES DANS LES COMMENTAIRES PRÉSENTÉS EN CONSULTATION PUBLIQUE	AUTEURS
ALBERT		
ALEXANDRE		
BARRIERE	La pourvoirie souhaite être informée des dates de réalisations des travaux avant l'arrivée des travailleurs sylvicoles. Pas de travaux pendant la période de chasse à l'original.	FPQ
BAUNE		
BERGERAC		
BERNARD_GALETTE		
BIBITE		
BOULAY		
BOULAY_SUD		
BOURRE		
BROQUERIE	Enjeux spécifiques : - La pourvoirie souhaite connaître les accès qui seront utilisés pour accéder au secteur de travaux culturaux de la Broquerie - Aucun travaux pendant la période de chasse à l'original;	FPQ
CABANE	La pourvoirie souhaite être informée des dates de réalisations des travaux avant l'arrivée des travailleurs sylvicoles. Pas de travaux pendant la période de chasse à l'original.	FPQ
CACHE		
CANARD_ROMDEAU_FRID		
CAPITAINE		
CASTELVEYRE		
CASTOR_2023		
CENELLES		
CENELLES_NORD		

CENELLES_SUD		
CLAIR		
COUBRAS		
COULEUVRE		
COULON_2023		
DERNAJOU		
DEVENYNS_OUEST		
DUBEAU		
GALETTE		
GALETTE_2022		
GEORGES		
GONCOURT		
GOUR_PIN		
GRIGNON		
HAREL_MORILLON		
HONORE		
HOSTILE		
HOSTILE_2023		
ILES		
JUSTN_RAIMBAULT		
LAC_BLANC	Irresponsable de sortir le bois par fardiers sur le chemin du Crique à David ouest, pour la sécurité des familles et enfants. En plus de traverser un petit pont a angle de 90degré. Il y a déjà un chemin réaffecté au rang 4 par hydro Québec. Suite à l'affaissement du barrage aux inondations du printemps 2023. Nous avons des propriétés de grande valeur il serait abject de nous passer des fardiers de bois roulant à grande vitesse et prenant tout l'espace, un face à face routier est imminent. À vous les décideurs qui en seront responsable.	Citoyen.ne.s (x2)
	La pourvoirie souhaite être informée des dates de réalisations des travaux avant l'arrivée des travailleurs sylvicoles. Pas de travaux pendant la période de chasse à l'original.	FPQ
LAC_CHANTIER		
LAC_DE_LA_TETE		

LAC_FERNAND		
	<p>Préoccupation sur les traitements cultureux de peuplements régénérés du secteur :</p> <p>Préoccupation au niveau de la préservation des paysages dans ce secteur de villégiature. Au sud des coupes prévues, ce secteur est très prisé pour la villégiature (plusieurs résidences de tourisme, notamment au lac Clermoustier), présence de chalets et de résidences permanentes au 9e lac, lac Clermoustier et lac Couture. Nous souhaitons avoir un aperçu de l'impact visuel des coupes sur le paysage à partir des lacs : Lac Clermoustier, 9e Lac et lac Couture, mais également du chemin du 7e lac. Nous avons également une préoccupation au niveau de la quiétude et du bruit : est-ce que les travaux peuvent être interrompus les fins de semaine et durant les vacances de la construction ou privilégier des travaux durant la période hivernale. Nous avons également des préoccupations au niveau de l'habitat du cerf de Virginie et de l'orignal et d'espèces en situation précaire (tortue, couleuvre verte, etc.). Il y a plusieurs secteurs de pentes fortes dans ce secteur. Nous avons des préoccupations sur le maintien des sols et l'impact visuel dans les pentes fortes. Préoccupation au niveau du transport de bois sur l'impact du transport sur notre réseau local, particulièrement si le chemin résidentiel croissant du 9e lac.</p>	Municipalité de Chertsey
LAC_GOUR	<p>Le Conseil d'administration de l'Association des résidents du 7e Lac de Chertsey présente ses commentaires dans le cadre de la consultation du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) conduite par la MRC de la Matawinie sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2024. L'histoire et le développement économique de Chertsey sont intimement liés à la fois à l'industrie forestière et à la villégiature. Dans la région appelée des grands lacs de Chertsey, plusieurs vagues de coupes ont eu lieu depuis les années 30, notamment dans les années 1980 à 2000, où de nouvelles récoltes et des coupes à blanc de plus grande ampleur ont eu lieu au nord du lac Chertsey (Septième lac) et du lac Gour (Neuvième lac). Il se trouve également que c'est un secteur de villégiature prisé qui s'est développé depuis le milieu du siècle dernier et qui constitue aujourd'hui un milieu de vie à part entière qui contribue de manière plus que significative à l'économie locale. Les membres de notre association, tout comme d'autres dans notre secteur, ont signifié à plusieurs reprises leur opposition aux coupes forestières à proximité des zones de villégiature dans le cadre des différentes consultations publiques qui ont eu cours ces dernières années. Pensons, en particulier, à la forte opposition manifestée lors de la proposition de coupes massives dans la Baie du diable du 7e Lac il y a quelques années. Il semble qu'il soit particulièrement difficile de se</p>	Citoyen.ne.s (x31)

faire entendre et ce, malgré le fait que nos revendications soient en phase avec les orientations de la MRC en faveur de la villégiature et du récréotourisme; contexte qui s'applique particulièrement à la municipalité de Chertsey qui en tire une grande partie de ses revenus. Plus récemment, nous avons été consultés par la MRC à la suite du derecho concernant la récolte des arbres dans les chablis situés au nord du lac, justement là où vous proposez de faire des coupes de bois. Nous avons clairement indiqué notre opposition à la réhabilitation des chemins qui y menaient et à la récolte du bois, précisément parce que la très grande majorité de nos membres sont favorables à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Il nous apparaissait ainsi que cette première phase de récupération d'arbres n'était que le prélude à de nouvelles coupes forestières à venir. Nous ne nous sommes pas trompés. Et nous sommes encore une fois déçus qu'on s'acharne à nous le proposer à nouveau alors que notre position est claire et sans équivoque. Rappelons que ce secteur a déjà fait l'objet de deux séries de coupes et que le chemin forestier utilisé pour les faire avait été bloqué pour que cesse les déversements de débris et ordures diverses qui y étaient faits par des citoyens irrespectueux. La forêt commence seulement à s'y rétablir et à constituer un territoire propice pour les activités en nature tout au long de l'année et aussi un terreau valable pour la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi nous nous objectons aux coupes forestières et aux travaux prévus. À ces considérations générales s'ajoutent une série de questions qui résultent de recherches faites pour mieux comprendre la nature du territoire visé et qui concerne :

- Les milieux humides
- Les espèces à statut précaire et la réglementation en vigueur- L'impact des coupes sur le 7e lac en sa qualité de lac de tête et la présence de touladi indigène

Nous nous attendons à recevoir des réponses à ces questions, d'autant plus que de nombreuses communications dans les médias font état de résultats de recherches, notamment celles de Jérôme Dupras, qui démontrent que les forêts debout génèrent plus de valeur économique que les coupes de bois. Nous pouvons tous agir contre l'effondrement de la biodiversité en préservant les espaces naturels. C'est ce que nous tentons de faire par cette démarche. Ce sont les moyens dont nous disposons à titre de citoyens. Nous nous attendons que nos gouvernements à tous les paliers fassent de même. Dans ce cas précis, IL S'AGIT D'ABANDONNER CES PROJETS DE COUPES FORESTIÈRES. Il en va de l'avenir de notre planète.

Quelles sont vos engagements quant à l'identification et le suivi de la présence des trous d'alimentation, des nids et des œufs du Grand pic, oiseau migrateur habitant la

	<p>région? Quels sont vos engagements quant au suivi de l'activité de ces espèces, en tenant compte que les nids du Grand pic ne peuvent être détruits tant qu'ils n'ont pas été habités pendant plus de trois ans, ceci impliquant évidemment de ne pas détruire un arbre abritant un trou d'alimentation ou un nid du Grand pic?</p> <p>Source : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/prevention-effets-nefastes-oiseaux-migrateurs/permis-dod-nids-cause-dommages-cavites-nidification-grand-pic.html</p>	
	<p>Nous voyons qu'il y a des coupes forestières prévues dans la zone à proximité du Septième Lac, du Lac Clermoustier et du 9ème Lac. Selon une étude privée réalisée en 2019 (Institut des territoires), cette zone correspond à l'UTA12 et est déjà en contravention avec les orientations du ministère qui commandent que les coupes doivent se faire en préservant une structure d'âge qui diffère légèrement ou modérément de celle de la forêt naturelle.</p> <p>Or selon l'étude, cette zone a un degré d'altération actuel qui est "élevé" avec un stade actuel vieux de 16% alors que le seuil acceptable est d'au moins 38%. Ceci montre que la zone a déjà été surexploitée. En conséquence, NOUS SOMMES DONC OPPOSÉS AUX COUPES PRÉVUES dans cette zone.</p>	Citoyen.ne.s (x42)
	Voir commentaire inscrit au point 3.9	Citoyen.ne.s (x15)
	Voir commentaire inscrit au point 3.1	Municipalité de Chertsey
	<p>Le Conseil d'administration de l'Association des résidents du 7e Lac de Chertsey présente ses commentaires dans le cadre de la consultation du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) conduite par la MRC de la Matawinie sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2024. L'histoire et le développement économique de Chertsey sont intimement liés à la fois à l'industrie forestière et à la villégiature. Dans la région appelée des grands lacs de Chertsey, plusieurs vagues de coupes ont eu lieu depuis les années 30, notamment dans les années 1980 à 2000, où de nouvelles récoltes et des coupes à blanc de plus grande ampleur ont eu lieu au nord du lac Chertsey (Septième lac) et du lac Gour (Neuvième lac). Il se trouve également que c'est un secteur de villégiature prisé qui s'est développé depuis le milieu du siècle dernier et qui constitue aujourd'hui un milieu de vie à part entière qui contribue de manière plus que significative à l'économie locale. Les membres de notre association, tout comme d'autres dans notre secteur, ont signifié à plusieurs reprises leur opposition aux coupes forestières à proximité des zones de villégiature dans le cadre des différentes consultations publiques qui ont eu cours ces dernières années. Pensons, en particulier, à la forte opposition manifestée lors de la proposition de coupes</p>	Citoyen.ne.s (x31)

massives dans la Baie du diable du 7e Lac il y a quelques années. Il semble qu'il soit particulièrement difficile de se faire entendre et ce, malgré le fait que nos revendications soient en phase avec les orientations de la MRC en faveur de la villégiature et du récréotourisme; contexte qui s'applique particulièrement à la municipalité de Chertsey qui en tire une grande partie de ses revenus. Plus récemment, nous avons été consultés par la MRC à la suite du derecho concernant la récolte des arbres dans les chablis situés au nord du lac, justement là où vous proposez de faire des coupes de bois. Nous avons clairement indiqué notre opposition à la réhabilitation des chemins qui y menaient et à la récolte du bois, précisément parce que la très grande majorité de nos membres sont favorables à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Il nous apparaissait ainsi que cette première phase de récupération d'arbres n'était que le prélude à de nouvelles coupes forestières à venir. Nous ne nous sommes pas trompés. Et nous sommes encore une fois déçus qu'on s'acharne à nous le proposer à nouveau alors que notre position est claire et sans équivoque. Rappelons que ce secteur a déjà fait l'objet de deux séries de coupes et que le chemin forestier utilisé pour les faire avait été bloqué pour que cesse les déversements de débris et ordures diverses qui y étaient faits par des citoyens irrespectueux. La forêt commence seulement à s'y rétablir et à constituer un territoire propice pour les activités en nature tout au long de l'année et aussi un terreau valable pour la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi nous nous objectons aux coupes forestières et aux travaux prévus. À ces considérations générales s'ajoutent une série de questions qui résultent de recherches faites pour mieux comprendre la nature du territoire visé et qui concerne :

- Les milieux humides

- Les espèces à statut précaire et la réglementation en vigueur- L'impact des coupes sur le 7e lac en sa qualité de lac de tête et la présence de touladi indigène

Nous nous attendons à recevoir des réponses à ces questions, d'autant plus que de nombreuses communications dans les médias font état de résultats de recherches, notamment celles de Jérôme Dupras, qui démontrent que les forêts debout génèrent plus de valeur économique que les coupes de bois. Nous pouvons tous agir contre l'effondrement de la biodiversité en préservant les espaces naturels. C'est ce que nous tentons de faire par cette démarche. Ce sont les moyens dont nous disposons à titre de citoyens. Nous nous attendons que nos gouvernements à tous les paliers fassent de même. Dans ce cas précis, IL S'AGIT D'ABANDONNER CES PROJETS DE COUPES FORESTIÈRES. Il en va de l'avenir de notre planète.

Quelles sont vos engagements quant à l'identification et

	<p>le suivi de la présence des trous d'alimentation, des nids et des œufs du Grand pic, oiseau migrateur habitant la région? Quels sont vos engagements quant au suivi de l'activité de ces espèces, en tenant compte que les nids du Grand pic ne peuvent être détruits tant qu'ils n'ont pas été habités pendant plus de trois ans, ceci impliquant évidemment de ne pas détruire un arbre abritant un trou d'alimentation ou un nid du Grand pic?</p> <p>Source : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/prevention-effets-nefastes-oiseaux-migrateurs/permis-dod-nids-cause-dommages-cavites-nidification-grand-pic.html</p>	
	<p>Nous voyons qu'il y a des coupes forestières prévues dans la zone à proximité du Septième Lac, du Lac Clermoustier et du 9ème Lac. Selon une étude privée réalisée en 2019 (Institut des territoires), cette zone correspond à l'UTA12 et est déjà en contravention avec les orientations du ministère qui commandent que les coupes doivent se faire en préservant une structure d'âge qui diffère légèrement ou modérément de celle de la forêt naturelle.</p> <p>Or selon l'étude, cette zone a un degré d'altération actuel qui est "élevé" avec un stade actuel vieux de 16% alors que le seuil acceptable est d'au moins 38%. Ceci montre que la zone a déjà été surexploitée. En conséquence, NOUS SOMMES DONC OPPOSÉS AUX COUPES PRÉVUES dans cette zone.</p>	Citoyen.ne.s (x42)
	<p>Le Conseil d'administration de l'Association des résidents du 7e Lac de Chertsey présente ses commentaires dans le cadre de la consultation du ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) conduite par la MRC de la Matawinie sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2024. L'histoire et le développement économique de Chertsey sont intimement liés à la fois à l'industrie forestière et à la villégiature. Dans la région appelée des grands lacs de Chertsey, plusieurs vagues de coupes ont eu lieu depuis les années 30, notamment dans les années 1980 à 2000, où de nouvelles récoltes et des coupes à blanc de plus grande ampleur ont eu lieu au nord du lac Chertsey (Septième lac) et du lac Gour (Neuvième lac). Il se trouve également que c'est un secteur de villégiature prisé qui s'est développé depuis le milieu du siècle dernier et qui constitue aujourd'hui un milieu de vie à part entière qui contribue de manière plus que significative à l'économie locale. Les membres de notre association, tout comme d'autres dans notre secteur, ont signifié à plusieurs reprises leur opposition aux coupes forestières à proximité des zones de villégiature dans le cadre des différentes consultations publiques qui ont eu cours ces dernières années. Pensons, en particulier, à la forte opposition manifestée lors de la proposition de coupes massives dans la Baie du diable du 7e Lac il y a quelques années. Il semble qu'il soit particulièrement difficile de se</p>	Citoyen.ne.s (x31)

faire entendre et ce, malgré le fait que nos revendications soient en phase avec les orientations de la MRC en faveur de la villégiature et du récréotourisme; contexte qui s'applique particulièrement à la municipalité de Chertsey qui en tire une grande partie de ses revenus. Plus récemment, nous avons été consultés par la MRC à la suite du derecho concernant la récolte des arbres dans les chablis situés au nord du lac, justement là où vous proposez de faire des coupes de bois. Nous avons clairement indiqué notre opposition à la réhabilitation des chemins qui y menaient et à la récolte du bois, précisément parce que la très grande majorité de nos membres sont favorables à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Il nous apparaissait ainsi que cette première phase de récupération d'arbres n'était que le prélude à de nouvelles coupes forestières à venir. Nous ne nous sommes pas trompés. Et nous sommes encore une fois déçus qu'on s'acharne à nous le proposer à nouveau alors que notre position est claire et sans équivoque. Rappelons que ce secteur a déjà fait l'objet de deux séries de coupes et que le chemin forestier utilisé pour les faire avait été bloqué pour que cesse les déversements de débris et ordures diverses qui y étaient faits par des citoyens irrespectueux. La forêt commence seulement à s'y rétablir et à constituer un territoire propice pour les activités en nature tout au long de l'année et aussi un terreau valable pour la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi nous nous objectons aux coupes forestières et aux travaux prévus. À ces considérations générales s'ajoutent une série de questions qui résultent de recherches faites pour mieux comprendre la nature du territoire visé et qui concerne :

- Les milieux humides
- Les espèces à statut précaire et la réglementation en vigueur- L'impact des coupes sur le 7e lac en sa qualité de lac de tête et la présence de touladi indigène

Nous nous attendons à recevoir des réponses à ces questions, d'autant plus que de nombreuses communications dans les médias font état de résultats de recherches, notamment celles de Jérôme Dupras, qui démontrent que les forêts debout génèrent plus de valeur économique que les coupes de bois. Nous pouvons tous agir contre l'effondrement de la biodiversité en préservant les espaces naturels. C'est ce que nous tentons de faire par cette démarche. Ce sont les moyens dont nous disposons à titre de citoyens. Nous nous attendons que nos gouvernements à tous les paliers fassent de même. Dans ce cas précis, IL S'AGIT D'ABANDONNER CES PROJETS DE COUPES FORESTIÈRES. Il en va de l'avenir de notre planète.

Quelles sont vos engagements quant à l'identification et le suivi de la présence des trous d'alimentation, des nids

	<p>et des œufs du Grand pic, oiseau migrateur habitant la région? Quels sont vos engagements quant au suivi de l'activité de ces espèces, en tenant compte que les nids du Grand pic ne peuvent être détruits tant qu'ils n'ont pas été habités pendant plus de trois ans, ceci impliquant évidemment de ne pas détruire un arbre abritant un trou d'alimentation ou un nid du Grand pic?</p> <p>Source : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/prevention-effets-nefastes-oiseaux-migrateurs/permis-dod-nids-cause-dommages-cavites-nidification-grand-pic.html</p>	
	<p>Voir commentaire inscrit au point 3.10</p>	<p>Citoyen.ne.s (x42)</p>
	<p>Quels sont vos engagements quant à l'identification et au suivi de la présence des trous d'alimentation, des nids et des œufs du Grand pic, oiseau migrateur habitant la région? Quels sont vos engagements quant au suivi de l'activité de ces espèces, en tenant compte du fait que les nids du Grand pic ne peuvent être détruits tant qu'ils n'ont pas été habités pendant plus de trois ans, ceci impliquant évidemment de ne pas détruire un arbre abritant un trou d'alimentation ou un nid du Grand pic?</p> <hr/> <p>Dispositions concernant le nouveau Règlement sur les oiseaux migrateurs (2022) : Quelles mesures mettez-vous en place afin de satisfaire aux exigences du Règlement, notamment par rapport à l'interdiction d'endommager, déranger, détruire, déplacer, prendre, enlever, blesser, harceler un oiseau migrateur, son œuf et/ou son nid (article 5)?</p> <hr/> <p>Données sur les espèces en situation précaire : Source : Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), carte interactive : Quels sont vos engagements afin de protéger les espèces à statut particulier situés dans le secteur prévu pour les coupes forestières?</p> <hr/> <p>Milieux humides potentiels identifiés par le MELCCFP : Quels sont vos engagements afin de protéger les milieux humides situés dans le secteur prévu pour les coupes forestières?</p> <hr/> <p>Bassin versant du 7e lac et touladi Puisque le Septième Lac est un lac de tête, tout impact environnemental sur ce lac présente un risque de répercussion sur les cours d'eau et plans d'eau en aval. En ce sens, la proximité des zones de coupes ont-ils un impact sur le bassin versant du 7e lac? Sachant que le 7e lac est habité par le touladi, espèce indigène, quels sont les mesures d'atténuation des impacts qui seront implantées?</p>	<p>Citoyen (x15)</p>
	<p>Le Conseil d'administration de l'Association des résidents du 7e Lac de Chertsey présente ses commentaires dans le cadre de la consultation du ministère des Ressources</p>	<p>Citoyen.ne.s (x31)</p>

	<p>Naturelles et des Forêts (MRNF) conduite par la MRC de la Matawinie sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2024. L'histoire et le développement économique de Chertsey sont intimement liés à la fois à l'industrie forestière et à la villégiature. Dans la région appelée des grands lacs de Chertsey, plusieurs vagues de coupes ont eu lieu depuis les années 30, notamment dans les années 1980 à 2000, où de nouvelles récoltes et des coupes à blanc de plus grande ampleur ont eu lieu au nord du lac Chertsey (Septième lac) et du lac Gour (Neuvième lac). Il se trouve également que c'est un secteur de villégiature prisé qui s'est développé depuis le milieu du siècle dernier et qui constitue aujourd'hui un milieu de vie à part entière qui contribue de manière plus que significative à l'économie locale. Les membres de notre association, tout comme d'autres dans notre secteur, ont signifié à plusieurs reprises leur opposition aux coupes forestières à proximité des zones de villégiature dans le cadre des différentes consultations publiques qui ont eu cours ces dernières années. Pensons, en particulier, à la forte opposition manifestée lors de la proposition de coupes massives dans la Baie du diable du 7^e Lac il y a quelques années. Il semble qu'il soit particulièrement difficile de se faire entendre et ce, malgré le fait que nos revendications soient en phase avec les orientations de la MRC en faveur de la villégiature et du récrétourisme; contexte qui s'applique particulièrement à la municipalité de Chertsey qui en tire une grande partie de ses revenus. Plus récemment, nous avons été consultés par la MRC à la suite du derecho concernant la récolte des arbres dans les chablis situés au nord du lac, justement là où vous proposez de faire des coupes de bois. Nous avons clairement indiqué notre opposition à la réhabilitation des chemins qui y menaient et à la récolte du bois, précisément parce que la très grande majorité de nos membres sont favorables à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité. Il nous apparaissait ainsi que cette première phase de récupération d'arbres n'était que le prélude à de nouvelles coupes forestières à venir. Nous ne nous sommes pas trompés. Et nous sommes encore une fois déçus qu'on s'acharne à nous le proposer à nouveau alors que notre position est claire et sans équivoque. Rappelons que ce secteur a déjà fait l'objet de deux séries de coupes et que le chemin forestier utilisé pour les faire avait été bloqué pour que cesse les déversements de débris et ordures diverses qui y étaient faits par des citoyens irrespectueux. La forêt commence seulement à s'y rétablir et à constituer un territoire propice pour les activités en nature tout au long de l'année et aussi un terreau valable pour la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi nous nous objectons aux coupes forestières et aux travaux prévus. À ces considérations générales s'ajoutent une série de questions qui résultent de recherches faites pour mieux comprendre la nature du territoire visé et qui concerne :</p>	
--	--	--

	<p>- Les milieux humides</p> <p>- Les espèces à statut précaire et la réglementation en vigueur- L'impact des coupes sur le 7e lac en sa qualité de lac de tête et la présence de touladi indigène</p> <p>Nous nous attendons à recevoir des réponses à ces questions, d'autant plus que de nombreuses communications dans les médias font état de résultats de recherches, notamment celles de Jérôme Dupras, qui démontrent que les forêts debout génèrent plus de valeur économique que les coupes de bois. Nous pouvons tous agir contre l'effondrement de la biodiversité en préservant les espaces naturels. C'est ce que nous tentons de faire par cette démarche. Ce sont les moyens dont nous disposons à titre de citoyens. Nous nous attendons que nos gouvernements à tous les paliers fassent de même. Dans ce cas précis, IL S'AGIT D'ABANDONNER CES PROJETS DE COUPES FORESTIÈRES. Il en va de l'avenir de notre planète.</p> <p>-----</p> <p>Quelles sont vos engagements quant à l'identification et le suivi de la présence des trous d'alimentation, des nids et des œufs du Grand pic, oiseau migrateur habitant la région? Quels sont vos engagements quant au suivi de l'activité de ces espèces, en tenant compte que les nids du Grand pic ne peuvent être détruits tant qu'ils n'ont pas été habités pendant plus de trois ans, ceci impliquant évidemment de ne pas détruire un arbre abritant un trou d'alimentation ou un nid du Grand pic?</p> <p>Source : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/prevention-effets-nefastes-oiseaux-migrateurs/permis-dod-nids-cause-dommages-cavites-nidification-grand-pic.html</p>	
LEGARE		
MARDI		
MARINGOUIN_THIBOU TOT		
MCHEL	Lors du réaménagement des chemins, si possible, de ne pas remblayer les petits fossés des chemins, soit préserver les "passes" (petite section sur les côtés du chemin principal permettant aux véhicules 4x4 de franchir certains obstacles). Nos membres utilisent ces sections. Nos points d'intérêts à protéger (sur le chemin) pourront être identifiés sur le terrain et sur des cartes au besoin, au moment de la planification officielle des travaux.	Fédération des Clubs 4x4 du Québec
	Chantier Michel 2022: sentier les Randonneurs / Grande Boucle des Hauts Sommets, montagne noire. Lors des coupes dans le secteur, les forestiers ont débordé de sorte que nous avons perdu une portion de notre sentier	Club Plein-air Saint-Donat

	sur une distance d'environ 300 m. Nous avons dû reconfigurer et baliser un nouveau sentier de contournement suite à ce malheureux inconvénient. À l'avenir, Il serait souhaitable qu'il y ait un processus de suivi entre le forestier et l'organisme concerné, avant, pendant et après les travaux.	
MORILLON_2022		
NOTRE_DAME_DE_LA_MERCI		
ORIGNAL_2022		
ORIGNAL_2023		
PAGE	Ceci est un site de pratique de ski de fond hivernal maintenu par L'Association des résidents du Lac Croche.	Loisir et Sport Lanaudière
PECHINA		
PELLETIER		
PENANG		
PEPRE_HETU		
PIJART_2022		
PIN_ROUGE		
RAYMOND		
REVOLVER		
ROULIN		
ST_DONAT		
SYLVESTRE		
TANNEGUY		
TARS_TURBAL		
VERCHERES	Le commentaire concerne la plantation effectuée dans le chantier Verchères Diversification dans la plantation pour la ressource faunique. Par exemple planter du bouleau jaune pour faire des arbres à cavités dans le futur.	Citoyen
VILLIERS_2022		

Commentaires concernant le processus de consultation, carte interactive et l'émission de commentaires en ligne

Tous les commentaires concernant l'appréciation du processus de consultation publique et des produits offerts telle la carte interactive, les instructions et le formulaire sont répertoriés ci-dessous.

COMMENTAIRES	AUTEURS
Accueil des personnes des ministères et intervenants très ouvertes.	ATPQ
Opaque, nous mettons des commentaires mais ne sommes pas informé du plan final, sauf quand les engins de chantiers sont sur place	Citoyen
Il serait bien d'avoir une zone de dépôt de fichiers pour soutenir nos points.	Citoyen
Peu accessible pour personnes ayant de la difficulté à manipuler Internet	Citoyen
Trop compliquer pour beaucoup de personne qui ne sont pas habituer avec l'informatique afin de mettre leurs commentaires sur carte interactive	Citoyen
Super	Citoyen
Trop compliquée	Citoyen
Pas fort	Citoyen
Selon ce que je constate, vous avez fait la sourde oreille aux commentaires faits dans de précédentes consultations. Cette fois, j'espère que vous allez respecter les commentaires bien fondés des citoyens et que vous allez modifier vos projets en conséquence. C'est assez de travailler en vase clos avec des similis consultations.	Citoyen
J'ai appris la nouvelle à deux jours d'avis de la date butoir.	Citoyen
Bon travail d'information du projet sur le site WEB.	Citoyen
Très insatisfaits- aucune communication envoyée aux propriétaires adjacents aux territoires concernés.	Citoyen
Pas convivial, délais trop courts. Pas de discussions (questions/réponses) en groupe sur le projet, on a l'impression que les décisions sont déjà prises.	Citoyen
Très complexe à remplir pour un simple citoyen.	Citoyen
Très bon	Citoyen.ne.s (18x)
Avertissement tardif et projet occulte	Citoyen.ne.s (2x)
Très bon	Citoyenne
Acceptable	Citoyenne

Processus complètement bidon. Information sur les décisions déjà prises déguisée en consultation aux objectifs fallacieux. Une honte nationale!	Citoyenne
Manque de communications claires et site web difficile	Citoyenne
Je suis déçue de votre manque de transparence. J'ai appris cette triste dernière minute. Belle façon pour vous de faire passer le projet.	Citoyenne
Un peu difficile de s'y retrouver. Il aurait été apprécié, en tant que propriétaires que ces coupes affecteront grandement, d'être directement informés, consultés et écoutés.	Citoyenne
Il y a matière à amélioration, le processus est ardu et pas facile d'accès particulièrement pour une personne peu habilitée à rédiger via un ordinateur.	Citoyenne
Je pense qu'il serait souhaitable que le processus soit semblable à celui du BAPE car on pourrait poser des questions et avoir des réponses.	Citoyenne
Je trouve que le processus ne facilite pas la tâche au citoyen. Il est très difficile d'obtenir l'information et surtout d'avoir accès aux préoccupations des autres citoyens concernés. On dirait que tout le processus est fait en sorte de décourager tout individu à participer à la consultation.	Citoyenne
Je n'aime pas du tout. Les cartes ne tiennent pas compte du contexte territorial dans lequel s'inscrivent les coupes. Très long lorsqu'on a plus d'un commentaire à effectuer. Le processus pourrait certainement être optimisé afin d'être plus transparents et faciles d'accès pour les usagers de la forêt. Je n'aime pas le processus. Les cartes ne prennent pas assez compte du contexte dans lequel s'inscrive les couches. Je ne peux pas croire que je doive rentrer mes informations personnelles chaque fois. C'est un processus très long qui peut volontairement décourager les usagers de faire des commentaires. Beaucoup trop lourd pour donner des commentaires.	CREL
L'outil web est fonctionnel	Municipalité de Chertsey
Voir Annexe V	Fédération des Associations de lacs de Chertsey
Bien. Sauf formulaire à remplir à chaque fois. Long et fastidieux pour les représentants car presque toujours les mêmes réponses.	ZEC Collin

Recommandations

Faisant suite aux différents commentaires reçus, cette section rassemble les recommandations de la MRC de Matawinie, à titre d'organisme chargé de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la région de Lanaudière. Étant donné que l'harmonisation des usages pour chaque secteur d'intervention est prise en charge par le MRNF et rapportée à la Table GIRT 062, les recommandations ont été regroupées par thèmes.

Certains secteurs ont déjà fait l'objet de commentaires lors d'une consultation similaire tenue en 2022. Ces commentaires ainsi que les recommandations s'y rapportant ne sont pas repris dans le présent rapport. Il est estimé que ces derniers font déjà partie des éléments à prendre en compte par le MRNF.

Accès au territoire

La conservation de limites physiques permettant une démarcation entre les différents territoires fauniques structurés et les territoires récréatifs est une préoccupation récurrente des gestionnaires de pourvoiries, de réserves fauniques, de ZECs et de parcs régionaux. Puisque le processus de fermeture de chemins est soumis à l'accord de plusieurs utilisateurs du territoire, cette solution ne devrait être envisagée qu'en dernier recours. **Il est recommandé que le maintien de l'intégrité des limites de territoires fauniques structurés et de parcs régionaux, de même que l'évitement d'ajout d'accès non désirés à ces territoires soient considérés en amont dans la planification forestière.**

Certains commentaires soulèvent la question du maintien des accès ou du nonaccès à certaines infrastructures ou localisation sur le territoire. Ces questions étant ponctuelles, **il est recommandé de poursuivre la gestion des accès lors de l'harmonisation spécifique de chaque secteur d'intervention.**

Habitats fauniques terrestres

Le maintien des habitats fauniques constitue une préoccupation constante dans le recueil des commentaires. Plus précisément, les notions de connectivité des forêts, du maintien du potentiel de trappe, du maintien de l'habitat de l'orignal et du cerf de Virginie ainsi que de la protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être ont été abordées. **Il est recommandé que le MRNF maintienne les analyses fauniques préalables à l'harmonisation qu'il a menées au cours des dernières années et qu'il en diffuse le contenu régionalement, tant auprès des utilisateurs de la ressource faunique que des citoyens en général.**

Harmonisation et communication

Certaines préoccupations spécifiques à un secteur d'intervention ou un type d'utilisateur peuvent être regroupées en catégories d'enjeux, alors que d'autres doivent être traitées individuellement. Puisque de nombreux exemples récents ont démontré que le processus d'harmonisation actuel répond à la majorité de ces attentes, **il est recommandé de poursuivre la prise en compte des préoccupations soulevées lors de la consultation publique par le biais de comités ciblés rassemblant l'ensemble des utilisateurs concernés permettant de discuter de l'harmonisation spécifique de chaque secteur d'intervention.**

À la suite des consultations publiques, les préoccupations soulevées par les utilisateurs du territoire concerné font l'objet d'une harmonisation spécifique. Toutefois, ce processus d'harmonisation et ses résultats ne sont que peu ou pas connus. Il en résulte lors de la première consultation de grandes préoccupations et une crainte que les processus en place ne prennent pas suffisamment en compte les intérêts, valeurs et préoccupations soulevées. **Il est recommandé d'intégrer à la documentation existante une synthèse du processus d'harmonisation régional ainsi qu'un bilan annuel de ses résultats, afin d'informer les citoyens et de soutenir le processus d'harmonisation spécifique des secteurs d'intervention. Il est également recommandé de transmettre aux délégués de la Table GIRT les démarches d'harmonisation spécifiques avec les utilisateurs qu'ils représentent afin que ces premiers puissent leur offrir un soutien technique.**

Les processus de planification, d'harmonisation et de réalisation de travaux d'aménagement forestiers ne se déroulent pas tous au même rythme et se chevauchent dans le temps. Cela amène des délais parfois importants entre la présentation d'un secteur d'intervention, parfois lors de deux ou trois périodes de consultation publique successives, et son harmonisation. Ce phénomène donne alors l'impression que les commentaires émis lors de précédentes consultations ne sont pas pris en compte. Afin d'éviter cette perception, **il est recommandé d'ajouter à l'étiquette des secteurs déjà consultés l'hyperlien menant au dernier rapport de consultation où il est apparu.**

Paysage

L'importance du paysage pour les différents utilisateurs du territoire, notamment pour fins de villégiature et de récréotourisme, est une préoccupation récurrente et majeure parmi les commentaires. Alors que le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) prévoit des lisières boisées en bordure des cours d'eau, de certains milieux humides, des baux de villégiature et de certaines infrastructures récréotouristiques, celles-ci ne sont pas représentées sur les cartes des secteurs d'intervention en consultation. Cette absence amène chez les citoyens et les utilisateurs du territoire des préoccupations qui pourraient être résolues ou amoindries par la schématisation de ces lisières. À cet effet, il est donc recommandé :

- **Que le MRNF intègre aux cartes de consultation les lisières boisées réglementaires en bordure des cours d'eau, des milieux humides, des baux de villégiature et des infrastructures récréotouristiques ;**
- **Que le MRNF maintienne les analyses d'impact visuel des travaux d'aménagement sur le paysage dans le cadre du processus d'harmonisation des secteurs où se concentre la présence de résidents ou de villégiateurs ainsi que pour les secteurs où se concentrent des activités récréotouristiques ;**
- **Que la Table GIRT 062 poursuive ses travaux afin d'identifier des solutions globales ou des balises afin de prendre en compte les paysages sensibles de la région de Lanaudière en amont de la planification forestière;**
- **Qu'une approche avec les organismes pertinents soit faite afin d'organiser des visites destinées au grand public de travaux effectués dans un environnement visuel sensible.**

Protection des sentiers et des infrastructures

Certaines préoccupations par rapport à la protection des infrastructures récréatives et touristiques (camp de trappe, refuge, belvédère, etc.) ainsi que des sentiers motorisés et non motorisés peuvent être résolues par l'application de la réglementation en vigueur. Une synthèse de ces modalités permettrait de simplifier le démarrage du processus d'harmonisation. Toutefois, ces modalités ne suffisent pas toujours à répondre aux objectifs des utilisateurs, notamment en matière de maintien du paysage immédiat. **Il est recommandé de poursuivre la prise en compte des sentiers et de leur environnement lors de l'harmonisation spécifique de chaque secteur d'intervention.**

Un certain nombre de commentaires concernant des sentiers récréatifs ne permettent pas de valider si ces derniers font l'objet d'une autorisation pour l'utilisation des terres du domaine de l'État. Cette autorisation permettrait d'assurer l'application des lisières réglementaires et en faciliterait l'harmonisation en identifiant clairement son gestionnaire. De même, il est noté que certains sentiers autorisés sont implantés sur un chemin forestier, ce qui mène invariablement à un conflit d'utilisation et une préoccupation de sécurité. **Il est recommandé qu'une approche globale de ces situations soit discutée à la Table GIRT 062 afin d'identifier une ou des pistes de solution pouvant être abordées globalement.**

Qualité de l'eau, gestion par bassin versant et habitat de la faune aquatique

L'impact possible ou anticipé de l'aménagement forestier sur la qualité de l'eau fait partie des préoccupations soulevées par plusieurs citoyens et organismes. Plus précisément, les notions de modification des caractéristiques physicochimiques de l'eau, d'approvisionnement en eau potable et

d'impact sur les habitats aquatiques ont été abordées. **Il est recommandé que le MRNF maintienne les analyses d'impact des travaux forestiers et de la voirie par aire équivalente de coupe par bassin versant, comme il les a menées au cours des dernières années préalablement à l'harmonisation spécifique de chaque secteur d'intervention.**

Les préoccupations à l'égard de la qualité de l'eau touchent également fréquemment la notion de qualité de l'habitat de la faune aquatique et des frayères. Bien qu'un exercice d'identification des sites fauniques d'intérêt ait été mené dans le passé, de nombreux commentaires laissent croire que d'autres sites similaires sont présents sur le territoire. **Il est recommandé que le MRNF mette sur pied une méthodologie afin d'assurer que des sites ayant un potentiel d'intérêt faunique soient analysés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).** Si une telle procédure est existante, **il est recommandé d'en faire la présentation à la Table GIRT 062 et de lister les lieux à mettre à l'étude à la suite de chaque consultation publique.**

Quiétude

La quiétude des villégiateurs et des résidents, ainsi que des chasseurs, est aussi source de nombreux commentaires. Le bruit des opérations forestières et du transport de bois est la principale source de perte de quiétude mentionnée. Alors qu'une mesure générique est existante pour la période de chasse à l'original à l'arme à feu à l'intérieur des territoires fauniques structurés, les solutions à proposer pour répondre à cette préoccupation peuvent être multiples: adaptation de la période d'opération, réseau routier utilisé, concentration ou répartition des travaux dans le temps. **Il est recommandé de poursuivre la gestion du maintien de la quiétude des utilisateurs du territoire lors de l'harmonisation spécifique de chaque secteur d'intervention.**

Réseau routier – Qualité des infrastructures

Le maintien d'un réseau routier de qualité constitue une priorité pour l'ensemble des utilisateurs du territoire forestier. En plus des dispositions prévues au RADF à cet effet, la Table GIRT 062 a adopté une mesure d'harmonisation générale visant cette préoccupation. Cependant, certaines appréhensions demeurent quant à l'entretien du réseau routier et à l'importance de conserver la qualité initiale des chemins forestiers pendant et après la réalisation des opérations forestières et du transport du bois. Dans une optique d'optimisation du réseau routier multiusage et de diminution des coûts qui y sont associés, **il est recommandé que le MRNF et la Table GIRT 062 abordent le concept de gestion intégrée du réseau routier multiusage.**

Validité de l'harmonisation dans le temps

La carte interactive de consultation affiche les secteurs d'intervention pour lesquels l'harmonisation a déjà été complétée. Cette information permettait aux citoyens et aux organismes concernés d'avoir une meilleure vue d'ensemble des travaux qui pourront avoir lieu dans un secteur donné dans les années à venir. Pour chaque secteur, un lien vers la fiche d'harmonisation permettait également de connaître les mesures convenues. Cette nouvelle information a toutefois apporté certaines questions concernant la validité des mesures d'harmonisation convenues plusieurs années auparavant. **Il est recommandé que le MRNF maintienne la possibilité de revoir les mesures d'un secteur déjà harmonisé afin d'assurer la justesse des mesures d'harmonisation convenues plusieurs années avant la récolte, sans pour autant revoir l'ensemble du processus d'harmonisation.**

Documentation et outils en ligne de consultation

Diverses difficultés et limites ont été soulevées en rapport avec les outils et les documents mis à la disposition des citoyens et des utilisateurs du territoire pour participer à la consultation publique. À cet effet, il est donc recommandé:

- De permettre le visionnement des travaux dans les unités d'aménagement (UA) adjacentes à l'UA 062-71, notamment pour les territoires fauniques structurés et les terrains de piégeage qui se retrouvent divisés par ces limites;
- De permettre l'affichage des travaux forestiers antérieurs;
- De renommer l'étiquette « secteur antérieur » des secteurs déjà consultés afin d'éviter que ceux-ci ne soient perçus comme des secteurs déjà réalisés;
- D'élargir la fenêtre de commentaire afin que le citoyen puisse en avoir une vision d'ensemble lors de la rédaction;
- De permettre le téléversement de documents dans l'outil de dépôt de commentaire en ligne;
- De centraliser dans un document d'aide à l'implication au processus de consultation les informations déjà disponibles se référant à l'aménagement durable des forêts :
 - L'objectif et le déroulement de la consultation publique;
 - Le processus de planification forestière;
 - Les travaux d'aménagement forestier proposés et leur définition;
 - Le processus d'harmonisation des secteurs d'intervention;
 - Les ressources disponibles pour suivre l'évolution des travaux forestiers sur le territoire.

Conclusion

La tenue de la consultation publique a permis de répondre à l'objectif fixé, soit de recueillir les commentaires de la population sur la planification de l'aménagement forestier intégré de l'unité d'aménagement (UA) 062-71 de la région de Lanaudière. La tenue d'une consultation publique sur le PAFIO amène toutefois des questionnements de la part d'une partie de la population sur l'affectation du territoire public ou d'autres activités ne relevant pas du MRNF ou de ce type de consultation.

Les commentaires recueillis dans ce rapport permettront d'entreprendre la démarche d'harmonisation de la planification forestière de chacun des secteurs. Les nombreux commentaires ciblant des secteurs précis et des problématiques spécifiques peuvent toutefois être regroupés en un nombre restreint d'enjeux. Ces enjeux pourraient être adressés de manière globale par le MRNF et la Table GIRT 062 afin de diminuer le temps et les ressources nécessaires au processus d'harmonisation. Le traitement d'enjeux globaux ne doit toutefois pas éliminer le processus de consultation en étapes multiples qui permet d'intégrer des enjeux spécifiques à certains territoires et utilisateurs.

Lexique

AGIR	Association de la gestion intégrée de la rivière maskinongé
CDPNQ	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
CMEL	Club de montagne et d'Escalade de Lanaudière
CREL	Conseil régional d'environnement de Lanaudière
FALC	Fédération des Associations des lacs de Chertsey
FPQ	Fédération des pourvoiries du Québec
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MTQ	Ministère des Transports
PAFI	Plan d'aménagement forestier intégré
PAFIO	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PRFO	Parc régional de la forêt Ouareau
PRMHH	Plans régionaux des milieux humides et hydriques
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
SDPRM	Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIP	Secteur d'intervention potentiel
SNQ	Sentier National du Québec
TGIRT 062	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de Lanaudière
TMCF	Table municipale de concertation forestière
TNO	Territoire non organisé
TPI	Territoire publique intramunicipal
UA	Unité d'aménagement
VTT	Véhicule tout terrain
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Annexe I

Avis public du ministère des Ressources naturelles et des Forêts

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

CONSULTATION PUBLIQUE – AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LANAUDIÈRE

Du 15 mars au 9 avril 2024

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues dans le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFO) du territoire public de Lanaudière.

MUNICIPALITÉS, PARCS ET TERRITOIRES VISÉS

Ce PAFO présente les secteurs d'intervention potentiels où sont planifiés des travaux tels que la récolte de bois, le reboisement, le dégagement, des éclaircies, la préparation de terrain ainsi que la construction et la réfection de chemins multisasages. Ces travaux sont prévus à l'intérieur des limites administratives des municipalités régionales de comté (MRC) de Matawinie et de D'Auray.

Voici les municipalités, les parcs régionaux et les territoires visés :

MUNICIPALITÉS ET TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)	
<ul style="list-style-type: none">• Chertsey• Entrelacs• Mandeville• Notre-Dame-de-la-Merci• Saint-Côme• Saint-Damien• Saint-Didace• Saint-Donat• Sainte-Émélie-de-l'Énergie	<ul style="list-style-type: none">• Saint-Michel-des-Saints• Saint-Zénon• TNO Saint-Guillaume-Nord• TNO Lac-Legendre• TNO Lac-Matawin• TNO Baie-de-la-Bouteille• TNO Baie-Otaoca• TNO Lac-Devenys

PARCS RÉGIONAUX	
<ul style="list-style-type: none">• Parc régional de la Chute-à-Bull• Parc régional de la Forêt-Guereau	<ul style="list-style-type: none">• Parc régional du Lac-Taureau

TERRITOIRES FAUNIQUEUX STRUCTURÉS	
<ul style="list-style-type: none">• Auberge La Barrière• Centre du Pourvoyeur Mastigouche• Pavillon Basilières• Pourvoirie au Pays de Réal Massé• Pourvoirie Chasse et pêche St-Damien (Pourvoirie Domaine du Renard Bleu)• Pourvoirie Coin Lavigne• Pourvoirie du Lac-Croche• Pourvoirie du Milleu• Pourvoirie Lac-du-Repos	<ul style="list-style-type: none">• Pourvoirie Évasion Plein Air Trudeau• Pourvoirie Pignon-Rouge-Mokocan• Pourvoirie St-Zénon• Pourvoirie Vert de la Savane• Réserve faunique Mastigouche• Réserve faunique Rouge-Matawin• Zec Bouillé• Zec Collin• Zec Lavigne• Zec des Nymphes

POUR CONSULTER LES PLANS ET TRANSMETTRE SES COMMENTAIRES * :
[Quebec.ca/consultations-foret-lanaudiere](https://quebec.ca/consultations-foret-lanaudiere)



Vous avez jusqu'au 9 avril 2024 à 23 h 59 pour transmettre vos commentaires.

** Il est uniquement possible de transmettre ses commentaires en ligne par le formulaire prévu à cet effet.*

SÉANCE D'INFORMATION
27 mars 2024 – De 14 h à 19 h
Salle communautaire de l'église catholique de Sainte-Émélie
350, rue Principale
Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0

Les spécialistes du Ministère et de la MRC de Matawinie seront disponibles pour vous renseigner sur la consultation, répondre à vos questions et vous aider à émettre vos commentaires. Présentez-vous au moment qui vous convient le mieux dans cette plage horaire.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

Pour obtenir des renseignements par téléphone, par courriel ou pour prendre un rendez-vous en personne ou en mode virtuel, communiquez avec nous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 aux coordonnées suivantes :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
150, rue Saint-Michel
Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0
Tél. : 450 886-0916, poste 0
Consultationpafo-lanaudiere@mrf.gouv.qc.ca

La MRC de Matawinie collabore à la tenue de cette consultation. Vous pouvez également joindre leur équipe aux coordonnées suivantes :
Tél. : 450 834-5441, poste 7081
esylvestre@matawinie.org

Rappel :
Cette consultation ne permet pas de réviser l'affectation du territoire public ni les droits qui y sont consentis.



ACTION D'AURAY, ACTION DU MERCREDI, HEBDO RIVE-NORD, LA REVUE TERREBONNE
Date de parution : 13 mars 2024
Format : 1/2 V (4,86 x 12,15)
CU1018537

Annexe II

Séance d'information du 27 mars 2024 – Liste de présence

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2024)
Région de Lanaudière
 Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 27 mars 2024

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
1	Luc Fleury	TRAPPEUR		RECHALUC3@GMAIL.COM
2	Susan Raad	Retraite		susan@susanraadtalent.com
3	MARTIN HÉROUX	MAIRE		
4	MARC-ANDRÉ PLANTE	DG		Direction.generale@chertsey.ca
5	DANIE DESAURIERS	TRAPPEUR		dan des 02 @461MAIL.COM
6	Hanul Gagne			
7	LÉO GAGNON	Resident		HanulGagnon@Gmail.com
8	LEBLANC DANIEL	Resident		
9	BOULARD SERGE	Trappeur		sergebouland@hotmail.com
10	MARC TREMBLAY	RÉSIDENT		MARC.TREMBLAYB3@OUTLOOK.COM

1

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2024)
Région de Lanaudière
 Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 27 mars 2024

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
11	Régis Rivard			
12	Yvon Desrosiers			YVON, DESROCHES @ 1 eband.com
13	RÉSEAN GOVIN			
14	Christian Ch	Groupe Vert		cech@grupegvert.ca
15	André Lefebvre			
16	MARTINE BAANWEL	LAC SAUVIN		MARTINEBAANWEL@GMAIL.COM
17	VITAL ADAM	LAC SAUVIN		VITALADAM@ME.COM
18	MARC CAUTHIER	ATPO		
19	Yvon Boivin	Atikamestien		Yvonboivin@agriculture.com
20	Suzanne THOMAS	Le Saumier		regence.thomas.029@procal.com

2

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2024)
Région de Lanaudière

Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 27 mars 2024

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
21	P. LAPOINTE	Associé + Club Lac Sawin Bernal		ZENON4743@GMAIL.COM
22	Roger Larivière	RESIDENT		RogerLariviere03@hotmail.com
23	Jean Desmarais Louise Cossette	VILLAGÉATEUR		desmarais.jean@videotron.ca
24	Jean Laurier	VILLAGÉATEUR		JLaurier95@outlook.com
25	François Demers	Villégiateur Secteur Crystal		Frank2713@hotmail.com
26	Andrée Deshaies	Villégiateur Secteur Crystal		andree.deshaies@outlook.com
27	Carolyne Barnwell	LAC SAUWIN		pounaise@videotron.ca
28	Gerald Dubé	manawan		pitcandube@gmail.com
29	Martine St-Georges	Club Lac Sawin		martinestephansawin@gmail.com
30	BENOÎT COITEUX	ASSOCIATION LAC KENAP		LOUISBEN@HOTMAIL.FR

3

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2024)
Région de Lanaudière

Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 27 mars 2024

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
31	MICHEL MOREAU	RLTP		
32	Jean Despatie	LAC SAUWIN		jean.despatie@sympatico.ca
33	JOSÉE BEAUDOIN	CITOYENNE STE-ÉMÉLIE		joséebeaudoin@gmail.com
34	Guy LAVERGNIÈRE	CITOYEN		guylaver@HOTMAIL.COM
35	NORMAN DE BLOIS	CITOYEN		NORMAND2013@LIVE.CA
36	Guy Keller	CITOYEN		-
37	Benoît Chantreux	FICEL		BOYD@sympatico.ca
38	François PROUX	ZPC COLLE		PROUXFOI@GMAIL.COM
39	Gilles Locat	Colle-Goulu		gilleloc@gmail.com
40	Jean-David MCHESNÉ	LAC DEUVÈRES		AUVERTIS@videotron.ca

4

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2024)

Région de Lanaudière

Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 27 mars 2024

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
41	Nika Cloutier	citoyen		
42	Marie-Pier Morcotte	citoyenne		
43	Amie Jabinville	citoyenne		amie.jabinville@gmail.com
44	Jane Boivin	Rac Boivin	Jane Boivin	boivin.jane@gmail.com
45				
46				
47				
48				
49				
50				

5

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2024)

Région de Lanaudière

Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 27 mars 2024

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
1	LUC HERVIEUX	trappeur		luc.her-01@hotmail.com
2	DENIS TREPANIER	Club Historique St Michel	Denis Trepancier	denis.trepancier134@gmail.com
3	SERGE BISSONNETTE	PROPRIETAIRE	Serge Bissonnette	690 CRIQUE A DAVID CUIS
4	ROBERT LAMPEAU	TRAPEUR ATG	Robert Lampeau	RAPURAN@LAPLAU.SA
5	Vincent Gasfrier	Groupe Vert		vgasfrier@groupevert.ca
6	Beno Deschênes	Propriétaire	Beno Deschênes	ngard@hotmail.com
7	GILLES MASSICOTTE	rec. colliv des Deschênes	Gilles Massicotte	g.massicotte09@gmail.com
8	Dino Coletta	LAC CRYSTAL		dcoletta@icloud.com
9	MARTIN LEUEILLIE	LAC CRYSTAL		LAPAUDIAIR@hotmail.ca
10	Simon Vallée-Troie	Trappeur		simonvtroie@hotmail.com

1

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2024)

Région de Lanaudière

Séance d'information - Sainte-Émélie-de-l'Énergie - 27 mars 2024

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
11	Michel Sagnon			MICAND44@HOTMAIL.COM
12	2x Olivier Yauvick			ASSOCIATION CRIE A DAVID
13	Robert Lortie	Pigeon Rouge		INFO@PouvoivreRouge.com
14	Rejean Perreault	Association crie a David		lemousse55@hotmail.com
15	Louise Mousseau	ASSOCIATION crie a david		Le mousse@hotmail.com
16	Maxime Bedard	LPC DRZUZ		DRSLAUAIRAS17@HOTMAIL.COM
17	Claire Gauthier	Sac Charlot		
18	Louis F. LeBel	ASSOCIATION SAC SAUVIN		LFLLeBel@postrobel.ca
19	Jacques Gagnon			Jacques.Gagnon@Yahoo.ca
20	ANDRE HAMEL	TRAPPEUR		ANDRE@hamel58.com

2

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2024)

Région de Lanaudière

Séance d'information - Sainte-Émélie-de-l'Énergie - 27 mars 2024

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
21	Jean-Frederic Hamel	club Collin		HAMSP@sympatico.ca
22	Sabrina Gte	courtier immobilier		cesabab3@gmail.com
23	DENARD JANSON	LACS AWIN		janson1480@gmail.com
24	Jacques Plante			
25	JEAN PERRE SANS REGRET			
26	Stephan Touchette			stephan.touchette@videotron.ca
27	Jeremie Grandchamp	Citoyen		jeremie.g157@hotmail.com
28	David Lapointe	SDPRM		dlapointe@motamine.org
29	alain Ruel	chalet		
30	marco Dagnon	chalet		

3

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2024)
Région de Lanaudière

Séance d'information - Sainte-Émélie-de-l'Énergie - 27 mars 2024

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
31	MORÉAU Louis	CHALET		G.P. Moréau@chalet.ca
32	Anoine Fiset Arce	Citoyen		antoine.fiset@grail.ca
33	Jessica Lambert M.	citoyenne et MEPAL	Jessica M.	MOB@MEPAL.NET
34	ANDRÉ BERTRAND	A.P.L.C. Loc Côme		andbertrand@gmail.com
35				
36				
37				
38				
39				
40				

4

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2024)
Région de Lanaudière

Séance d'information - Sainte-Émélie-de-l'Énergie - 27 mars 2024

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
1	CHARBONNEAU Pierre-Henri St-Émélie	St-Émélie		St-Émélie.com pcharbonneau@st-emelie.ca
2	Daniel Raymond	Prop. 200 Collin		
3	Leo Henderson	Chalet Crystal		Leo@chalet-crystal.com
4	ROBERT BEAUVIN	TRAPPEUR		
5	Annie Corbeil	Chalet Crystal		
6	Daniel Troie	Trappeur		DanielTroiebd@gmail.com
7	SOLANGE DAGENAIS	EXÉCUTIVE		
8				
9	Oscar Urbina	Electric		oscar.urbina@electric.com
10	Sylvain Grouzet	chalet		SYLVAIN@CREASON.CA

1

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2024)
Région de Lanaudière

Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 27 mars 2024

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
11	Suzanne Pilon	CLUB SAUWI - LAC- ZEC LAUIGNE		suzannepilon@gmail.com
12	Nicole Boutin	Ass. Résidents Lac Saumon - Bernard		nicboutin@videotron.ca
13	Serg Deschênes			serdes902@gmail.com
14	Charles Gagnon	Municipalité de Mandeville		cg@mandeville.ca
15	Charlotte Charaf	CLUB SAUWI ZEC LAUIGNE		CharlotteCharaf@Bell.net.ca
16	Martin LaFleur	CLUB SAUWI		MLAFLEUR@SBSAURIOR.COM
17	François Poirier			fpoirier-francois@videotron.ca
18	Daniel Millette			denizl.millette@outlook.com
19	Alain Boivert			ALAINBOISVERT37@OUTLOOK.COM
20	Nathalie Poisson	Citoyenne		nathalie@mytar.ca

2

Consultation publique les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO 2024)
Région de Lanaudière

Séance d'information – Sainte-Émélie-de-l'Énergie – 27 mars 2024

	Nom	Organisme	Signature	Courriel
21	Georges Gagnon	CLUB SAUWI		
22	Simon Poirandré	SDPRM		
23	GUY ET DENISE CÔTÉ	CLUB SAUWI		
24	MARICE HÉTU	association OPUMIK		
25	Marilyn Rowe			marilyn.rowe3@gmail.com
26	Jean-Guy Mureau	trappeur ZEC LAUIGNE		
27				
28				
29				
30				

3

Annexe III

MRC de Matawinie - Résolution CM-03-124-2024



Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, Première Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0
Tél. : 450 834-5441 • 1 800 264-5441
Télec. : 450 834-6580

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

Extrait de procès-verbal Séance ordinaire du Conseil de la MRC 20 mars 2024

SONT PRÉSENTS

- Mmes** Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marcelline-de-Kildare
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey
Sophie Galameau, conseillère de comté, mairesse d'Entrelacs
Sylvie Roberge, représentante de Sainte-Béatrix
- MM** Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Joël Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émérie-de-l'Énergie
Charles-André Pagné, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez
Martin Coulombe, représentant de Saint-Jean-de-Matha
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

- Mmes** Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Chantal Riopel, adjointe de direction

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2024 – COMMENTAIRES DE LA MRC – ADOPTION

CM-03-124-2024

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) tient une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de l'unité d'aménagement 062-71;

Considérant que l'unité d'aménagement 062-71 couvre le territoire municipalisé ainsi que le territoire non organisé de la MRC de Matawinie;

Considérant que la consultation de ce plan a pour objectif de permettre à la population et à ses représentants d'influencer l'aménagement et la gestion des forêts;

Considérant que le 11 mars 2024, la Commission aménagement et environnement a recommandé d'adopter les commentaires présentés par le Service d'aménagement;

En conséquence, il est proposé par M. Pierre Charbonneau, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement que le Conseil de la MRC soumette au MRNF les préoccupations de la MRC de Matawinie comme présentées par le Service d'aménagement.

Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 21^e jour du mois de mars 2024

RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION
PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE MATAWINIE

Annexe IV

Territoire non organisé de la MRC de Matawinie - Résolution TNO-03-031-2024



Municipalité régionale de comté de Matawinie
3184, Première Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0
Tél. : 450 834-5441 • 1 800 264-5441
Télec. : 450 834-6560

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE

Extrait de procès-verbal – Conseil municipal Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 20 mars 2024

SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, préfète, mairesse de Saint-Alphonse-Rodriguez
Isabelle Parent, conseillère de comté, mairesse de Notre-Dame-de-la-Merci
Audrey Boisjoly, conseillère de comté, mairesse de Saint-Félix-de-Valois
Émilie Boisvert, conseillère de comté, mairesse de Sainte-Marceline-de-Kildare
Michelle Joly, conseillère de comté, mairesse de Chertsey
Sophie Galarneau, conseillère de comté, mairesse d'Entrelacs
Sylvie Roberge, représentante de Sainte-Béatrix
- MM Martin Bordeleau, préfet suppléant/adjoint, maire de Saint-Côme
Pierre Charbonneau, conseiller de comté, maire de Saint-Damien
Joë Deslauriers, conseiller de comté, maire de Saint-Donat
Réjean Gouin, conseiller de comté, maire de Saint-Michel-des-Saints
Martin Héroux, conseiller de comté, maire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
Charles-André Pagé, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez
Martin Coulombe, représentant de Saint-Jean-de-Matha
Raymond Rougeau, conseiller de comté, maire de Rawdon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTES

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Chantal Riopel, adjointe de direction

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO – COMMENTAIRES DU TNO – ADOPTION

TNO-03-031-2024

Considérant que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) tient une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de l'unité d'aménagement 062-71;

Considérant que l'unité d'aménagement 062-71 couvre une portion du territoire non organisé de la MRC de Matawinie;

Considérant que la consultation de ce plan a pour objectif de permettre à la population et à ses représentants d'influencer l'aménagement et la gestion des forêts;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par Mme Isabelle Parent et résolu unanimement que le Conseil municipal du territoire non organisé de la MRC soumette au MRNF les préoccupations du TNO de la MRC de Matawinie comme présentées par le Service d'aménagement.

Édith Gravel
Directrice générale et greffière-trésorière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 25^e jour du mois de mars 2024

RÉSOLUTION SUJETTE À RATIFICATION
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ

Annexe V

Association des propriétaires du domaine des Chutes



Association des propriétaires du domaine des Chutes
1000, chemin du domaine de Chutes,
Chertsey (Québec) J0K 3K0
450-751-1731

Adressé aux :

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
150, rue Saint-Michel
Sainte-Émélie-de-l'Énergie (Québec) J0K 2K0

Objet: Opposition au chantier ULRIC, unité d'aménagement 06271 à Chertsey. Consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de Lanaudière mars/avril 2024.

Commentaires # 18TWS81735612249

Chertsey, 9 avril 2024

Après avoir observé la carte du chantier ULRIC, unité d'aménagement 06271 à Chertsey, l'association des propriétaires du Domaine des Chutes s'oppose fermement à ce projet pour plusieurs raisons :

- **Contraintes majeures**

La zone d'intervention prévue comporte plusieurs contraintes pour la réalisation des travaux prévus (voir carte 1). La praticabilité du site est risquée. En effet, une coupe sur une mince couche de surface avec affleurements rocheux fréquents peut jouer sur la stabilité des équipements forestiers et sera néfaste pour la régénération du site. Bien que les cartes indiquent que seulement quelques régions sont sur ce type de sols, une visite terrain permettra de constater la faible couche d'humus et le grand nombre d'amas rocheux sur plusieurs sites dans la zone d'intervention prévue.

- **Érosion des sols**

Le risque d'érosion est très élevé dans plusieurs secteurs. Une inclinaison marquée de plus de cent cinquante mètres de différence d'altitude sur une distance d'un peu plus d'un kilomètre auront une incidence sur la vitesse d'écoulement des eaux. Les sédiments de la biomasse des résidus forestiers seront lessivés, ce qui aura pour conséquence de modifier les propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols et contribuera à l'appauvrissement de ceux-ci par une diminution de la fertilité sur la zone d'intervention prévue.

- **Bassin versant**

Le lac Morin et le lac Danis sont des lacs de tête qui se déversent dans le lac Grigg-Monahan. Le lac à l'ours, quant à lui, alimente le lac Paré (voir carte 2). La zone d'intervention prévue se trouve entre les lacs de tête et les lacs habités en aval, en plein cœur du bassin versant du secteur. Plusieurs milieux

1

humides, non identifiés sur les cartes, se trouvent dans cette zone. Ces milieux humides sont à risque d'orniérage qui affectera la régénérescence du site et entraînera la perte de ces milieux de vie pour un grand nombre d'espèces végétale et animale aquatique, semi-aquatique et terrestre qui jouent un rôle important sur la régularisation de nos forêts.

- **Bande riveraine inexistante autour des plans d'eau**

Selon le tracé de la route projetée, aucun ponceau n'est prévu, malgré la traversée d'une dizaine de ruisseaux. L'orniérage modifiera la trajectoire de l'écoulement des eaux qui affectera les lacs en aval. Aucune bande tampon riveraine autour des lacs, des ruisseaux et des marécages n'est prévue sur le plan d'aménagement de ladite consultation du PAFIO.

- **Effet sur les lacs en aval**

Le sens hydrique (voir carte 2) démontre que plusieurs cours d'eau passent dans la zone d'intervention prévue. Par conséquent, tous les résidus des coupes forestières se retrouveront, par ruissellement et dû à la forte pente du site, dans les lacs habités où plusieurs citoyens puisent leur eau potable. L'arrivée de biomasse, par l'érosion des sols, entraînera le développement de cyanobactéries, de plantes envahissantes, accélérera l'eutrophisation des lacs en aval et détruira la biodiversité.

- **Destruction de milieux humides**

Comme déjà mentionné, le tracé de la zone d'intervention prévue traverse différents milieux humides qui servent de zone tampon. En 2023, lors de fortes pluies, plusieurs digues et routes de la municipalité de Chertsey ont cédé sous la pression accrue de l'eau. La digue du lac Monahan a su résister, en partie grâce aux milieux humides en amont du lac qui atténuent la pression hydrique lors d'intempéries extrêmes de plus en plus fréquentes avec les changements climatiques. La destruction de ces milieux humides augmentera le débit d'eau et fragilisera la digue.

- **Effets sur la faune**

La fragmentation des habitats entre les lacs sera critique pour un grand nombre d'espèces animales, comme pour la tortue de bois qui vit à l'abord des lacs de gravier et de sable, comme le lac Morin et le lac Danis qui sont tous deux entourés d'aulnaies. La tortue peut se déplacer sur un périmètre allant jusqu'à 200 mètres. Les perturbations dans la zone d'intervention prévue mettront en péril la survie de cette espèce et de plusieurs autres qui y cohabitent comme le castor, la martre d'Amérique, le pékan, la loutre, la truite mouchetée, le ouaouaron, la rainette, le cerf de virginie, l'orignal, l'ours noir, le lièvre d'Amérique, la chouette rayée, la petite nyctale, la chauve-souris rousse, etc.

- **Effets sur la flore**

Plusieurs résidents et locataires du secteur fréquentent le secteur de la zone d'intervention prévue. Des sentiers piétonniers qui montent jusqu'au lac Morin, permettent de pratiquer plusieurs activités

2

en milieu forestier, notamment la raquette et le ski de fond en hiver et la cueillette de PFNL (produits forestiers non ligneux) en été, comme la chanterelle commune, plusieurs sortes de bolets, l'hydne sinué, le chaga, le bleuet sauvage, l'amélanchier, le thé des bois, le thé du labrador, l'ail des bois, le myrique baumier, le poivre des dunes et encore plusieurs autres variétés de PFNL. La détérioration des sentiers pédestres vient en contradiction avec ces activités récréotouristiques.

- **Quiétude des résidents**

La zone d'intervention prévue se situe à moins de 100 mètres des habitations (voir carte 3) et la route environ 200 mètres des habitations. C'est la première fois, depuis au moins 10 ans que des projets de coupe forestière dans la forêt Ouareau sont aussi proches d'une grande zone de villégiature. Ce type de travaux entraînera une pollution par le bruit, mais aussi une perte de quiétude pour les habitants limitrophes. Plusieurs hébergements touristiques sont situés près des travaux prévus, la perturbation entraînera une perte économique pour ces commerces récréotouristiques qui créent une richesse dans la région.

- **Perturbation naturelle**

De plus, les cartes ne tiennent pas compte des perturbations naturelles que le secteur a subies dans les dernières années. Le derecho qui a frappé Chertsey en 2022 a entraîné le déracinement d'un grand nombre d'arbres matures dans la zone d'intervention prévue. Des couloirs d'arbres sont tombés, créant ainsi plusieurs habitats pour la faune. Commencer des interventions dans ce milieu perturbera le cycle déjà enclenché de régénérescence des lieux.

Pour toutes ces raisons ainsi que la non-acceptabilité sociale d'un tel projet aux abords d'habitations, l'association des propriétaires du Domaine des Chutes, à Chertsey, s'oppose fermement au plan d'Aménagement **chantier ULRIC, unité d'aménagement 06271 à Chertsey**

Emilie Pilote

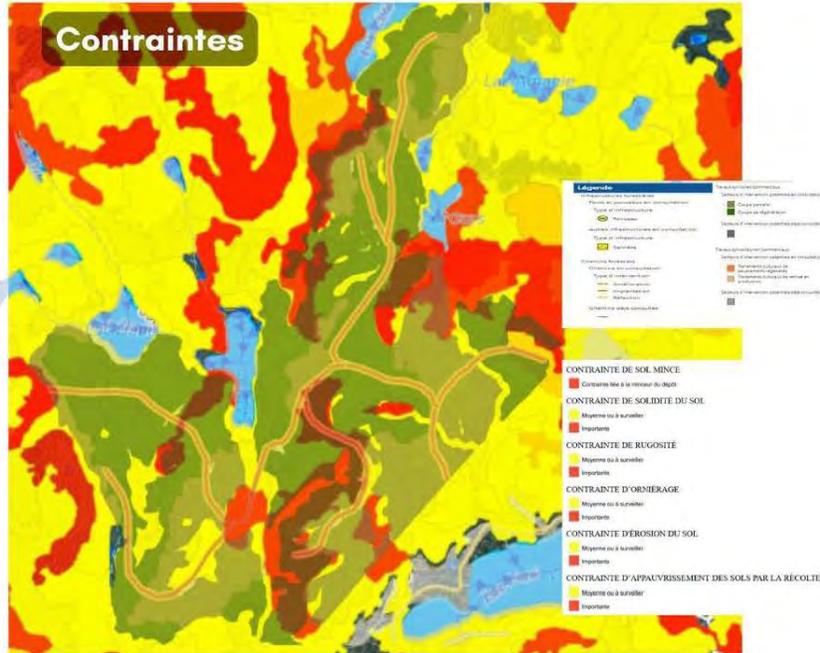
Emilie Pilote, secrétaire pour l'Association des propriétaires du domaine des Chutes

Association des propriétaires du domaine des Chutes



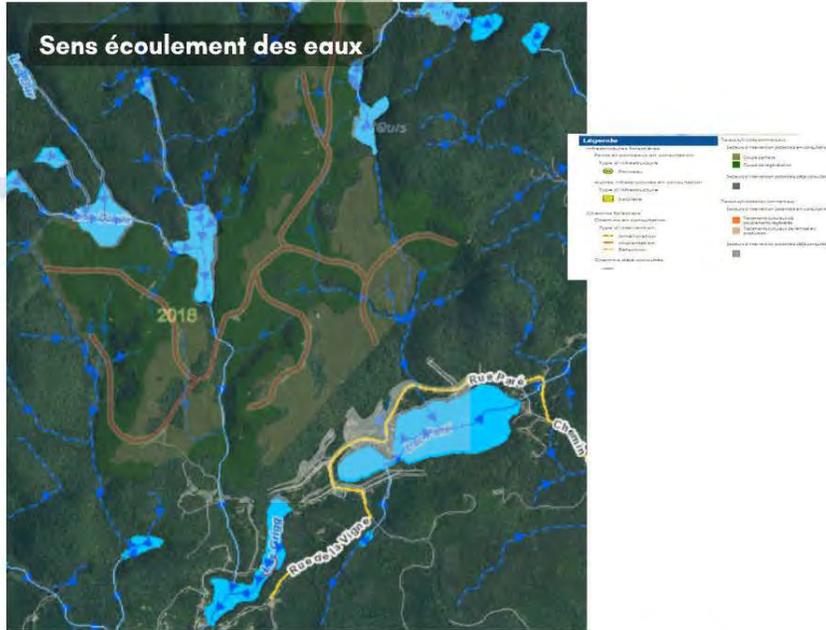
3

Annexe 1



1 - Carte amalgamé: Consultation public pour le chantier ULRIC, unité d'aménagement 06271 et Forêt ouverte (<https://www.foretoouverte.gouv.qc.ca/>)

Annexe 2



2 - Carte amalgamé : Consultation public pour le chantier ULRIC, unité d'aménagement 06271 et Forêt ouverte (<https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/>)

Annexe 3



3 - Carte amalgamé : Consultation public pour le chantier ULRIC, unité d'aménagement 06271 et Forêt ouverte (<https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/>)

13T WS84 232538 14
(LR 9-04-2024)

MEMORANDUM
COUPE DE BOIS, SAUDIN
MARS 2024

- Présentation

- Courriel à Louis Lebel

= Annexes

1 - Lettre du 17 sept. 1998
et carte des coupes prévues

2 - Lettre du 21 juillet 1998

3 - Rapport, mai 2001
Marcel Senécal

4 - Dossier, Lac Clair
à St-Côme, 18/03/24

5 - Cartes explicatives

Années 1995-2001 et 2024

Joan Laporte
450 653 8226

jean.depatie@sympatico.ca

From: jean.depatie@sympatico.ca
Sent: 19 mars 2024 09:26
To: 'ifebel@poitraslebel.a'
Cc: 'Sylvie Charette'
Subject: Lac Sawin
Attachments: Scan_0001.jpg; Scan_0002.jpg

Louis,

J'ai été mis au courant des coupes de bois prévues sur les côtés NO et SO du Sawin. Voici quelques points et conseils pertinents.

Ils s'essaient encore. Il y a environ une dizaine d'années, Jeannette Bertrand, moi-même (j'étais administrateur de la Zec Lavigne) ainsi que Marcel Lanctôt, je crois, avons paradés au Ministère des Terres et Forest à Saint Michel des Saints pour éviter le même sort qu'on veut nous faire subir. Grâce aux menaces astucieuses et non irritantes de Jeanette, nous avons gagné notre cause : les compagnies forestières n'ont pas eu le droit de couper le bois sur les versants menant aux Lacs Sawin et Bernard. Si vous regardez la carte montrant les zones à couper, elles constituent essentiellement en les territoires des versants donnant au Lac. La balance a été coupée il y a dix ans, plus ou moins.

Je te fais parvenir copie d'une lettre de Jean-Paul Blais du Ministère du Loisir de la Chasse et Pêche (21/7/1995) qui vante les qualités exceptionnelles du lac Sawin. J'ai bien connu monsieur Blais. On pourrait essayer de le retrouver.

Faudrait faire prendre des photos de la zone de coupe de bois faite l'an dernier tout près et au Sud du lac Sawin (lacs Geoffroi et Sciar) pour démontrer la dévastation des fameuses coupes dites jardinières. Une photo aérienne serait aussi bienvenue.

Contactez Jeanette Bertrand pour voir si elle pourra s'impliquer de nouveau. Elle aura 100 ans bientôt.

Inviter un représentant du journal de Joliette à la réunion prévue avec les représentants du Ministère le 28 mars à Sainte-Émilie.

Il y a quelques années on a voulu faire subir le même sort au Lac l'Eau Claire à Saint-Côme (pas loin de Sainte-Émilie) de. Les résidents se sont bien défendus et ont gagné leur points (Réjean Gosselin, Lac Clair, 514 652 6211. Contact fait, attend de ses nouvelles).

Salutations amicales

Jean Depatie

1

Joliette le 17 septembre 1998

Monsieur Réjean Laberge, ing. f.
Responsable de l'aménagement forestier
Forex St-Michel Inc.
611, boul. St-Georges
Saint-Michel-des-Saints
Québec (JOK 3BO)

Objet: Révision du plan général d'aménagement forestier de l'aire commune 062-02

Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier du 25 août, l'Association des résidents des lacs Sawin et Bernard, qui compte quarante membres, souhaite par la présente vous faire part de ses inquiétudes face aux éventuelles coupes de bois sur les versants des lacs Sawin et Bernard.

Notre association existe depuis plus de soixante quinze ans, durant lesquels elle a démontré avec constance son intérêt pour la conservation de la nature. Nous avons réussi à maintenir une population de truites indigènes que beaucoup de gens nous envient et qui profitent à plusieurs utilisateurs de ce territoire, à garder pure l'eau des lacs (que nous consommons) et à conserver intactes leurs rives, phénomène remarquable et presque unique aujourd'hui.

Actuellement, le patrimoine des lacs Sawin et Bernard représente une excellente valeur tant pour la municipalité de Saint-Zénon que pour la Zec Lavigne. Nous collaborons activement à la sauvegarde de ce milieu gage d'un apport économique durable.

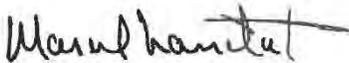
Les lacs Sawin et Bernard sont les lacs de tête les plus élevées au Québec. Leur relief se compare à un cratère au sommet d'une montagne. Notre horizon se borne aux versants environnants, et par conséquent, la moindre modification du paysage aurait un impact visuel dramatique pour les villégiateurs et les utilisateurs. Les pentes autour des lacs en question étant fortes, la moindre exploitation forestière aurait pour effet de provoquer une érosion des sols considérable, avec des conséquences incalculables pour la qualité de l'eau, de la pêche et de la beauté du paysage. La couche de terre sur la roche étant très mince, nous pensons que plusieurs générations seraient nécessaires pour retrouver les qualités naturelles de la région.

Au cours des dix dernières années, nous avons déjà eu plusieurs coupes de bois aux alentours. Après avoir visité les lieux et constaté la qualité de l'environnement, les responsables des entreprises forestières, Consolidated Bathurst, les Entreprises Beauséjour, malgré l'obtention de permis de coupe, ont reconnu que des interventions à proximité des versants visibles seraient hautement préjudiciable à la qualité de l'environnement et ont décidé de les laisser intacts. Nous apprécions cette collaboration entre partenaire.

Pour toutes ces raisons, nous tenons à être avertis de la tenue des audiences et à y participer comme partenaire important impliqué dans ce milieu.

Recevez, monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

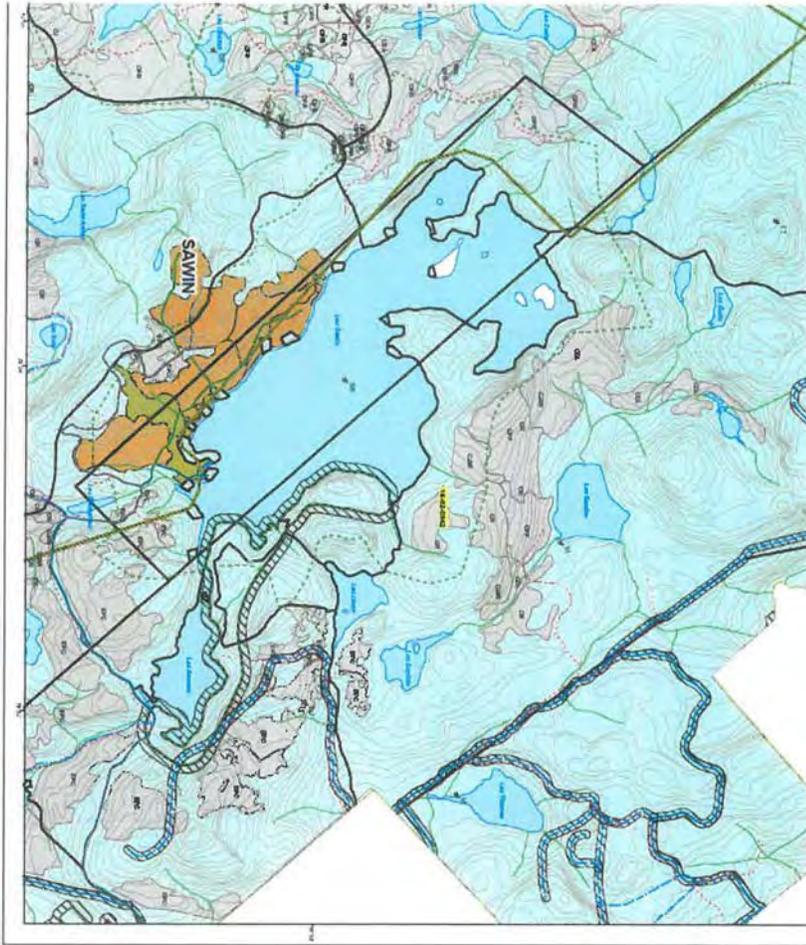
Pour l'Association des Résidents
des lacs Sawin et Bernard.



Marcel Lanctôt, vice-président
415 rue Saint-Thomas Joliette
(Québec) J6E 3P9
Tél. (450) 756-4168
Courriel: Marcel_Lanctot@eureka.qc.ca, Internet

Cc. Madame Janette Bertrand, présidente
Monsieur Claude Roy, secrétaire
et aux membres du conseil d'administration.

5661





Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir,
de la Chasse et de la Pêche
Direction régionale de Montréal

Le 21 juillet 1995

Monsieur Marcel Lanctôt
Association des Résidentes et
Résidents des lacs Sawin et Bernard
415, rue Saint-Thomas
Joliette (Québec) J6E 3P9

Monsieur,

Nous accusons réception de votre demande d'information au sujet des lacs Sawin-Bernard dans le cadre de la préparation éventuelle d'un plan de gestion de la pêche par Fapet-Faune.

Nous nous interrogeons sur le motif d'une telle demande puisque ces lacs font déjà l'objet d'un plan d'exploitation de la pêche. Depuis quelques années et à notre demande, la zec Lavigne a procédé à la pesée des captures afin que nous puissions obtenir une masse moyenne nous permettant ainsi de déterminer non pas un quota empirique mais un vrai quota de capture.

A la lumière des informations recueillies, nous avons attribué pour cette année une récolte totale de près de 5000 poissons pour ces lacs. Advenant le cas que le quota serait atteint d'ici la fermeture de la saison de la pêche, nous serons dans l'obligation d'y interdire toute exploitation. Vous comprendrez M. Lanctôt que tous les utilisateurs sans exception se doivent de déclarer leurs prises sinon nous risquons une surexploitation risquant ainsi de compromettre la qualité de l'offre de pêche. Comme vous le savez, le ministère a fait plusieurs représentations dans le passé auprès des membres de votre Association pour vous sensibiliser à l'importance de respecter les divers règlements.

Le complexe Sawin-Bernard est selon nous d'une qualité exceptionnelle pour l'omble de fontaine. Ses eaux sont pures, froides et bien oxygénées. Si ces lacs ont conservé cette qualité qu'on leur reconnaît c'est grâce à l'ex-club Sawin, c'est digne de mention. L'Association gestionnaire de la zec Lavigne s'est vue confier par le ministère la gestion de la faune elle a le même souci et intérêt que votre Association à savoir une exploitation rationnelle de la ressource.

...2

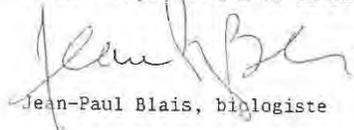
C.P. 90
Saint-Faustin (Québec) J0T 2G0
Téléphone : (819) 688-2050
Télécopieur : (819) 688-2015

Tel que demandé, vous trouverez ci-joint diverses informations relatives à ces lacs. Vous constaterez que les relevés datent de plusieurs années. En ce qui concerne la bathymétrie, celle-ci n'est pas précise et incomplète. Tant qu'au espèce de poisson, nous avons des observations à l'effet que l'omble de fontaine cohabite avec le mulot à cornes.

En terminant, nous désirons vous informer que les lacs Sawin-Bernard sont dans la zec Lavigne et que votre interlocuteur privilégié est l'Association de chasse et pêche Lavigne. Cela étant dit, il nous paraît opportun que les deux associations se rencontrent pour discuter de l'avenir de ces deux plans d'eau. Si vous le jugez à propos, nous sommes disponibles en tout temps pour participer à cette rencontre afin que nous puissions d'un commun accord préparer une stratégie commune dans un contexte de conservation de la ressource.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Service de l'aménagement
et de l'exploitation de la faune,



Jean-Paul Blais, biologiste

JPB/fsta

c.c. M. André Laforte
Zec Lavigne
M^{me} Jeannette Bertrand

**Rapport du comité foresterie
Coupe 2000-2005 au lac Sawin
Mai 2001**

Les membres du comité.

**Janette Bertrand. Donald Janson.
Serge Chaussé. Raymond Charlebois.
Marcel Lanctôt.
Collaborateur : Pierre Bourgie.**

**Pour le comité
Par Marcel Lanctôt.**

Bref historique.

Depuis plusieurs années nous suivons de très près les activités forestières dans le secteur des lacs Sawin et Bernard. Je vous rappelle les coupes de 1982 au lac Bernard, la coupe magistrale de 1986 sur les versants sud et ouest du Sawin, la coupe de 1997 au sommet du versant ouest du Sawin et maintenant le projet des coupes pour les années 2000 à 2005. Nous devons toujours être vigilant et suivre les démarches du ministère et des forestiers à chaque instant.

Dès la publication de l'avis public du plan de Révision générale d'aménagement forestier (PGAF) de l'aire commune 062-02 à l'été 1998, incluant le Sawin, nous avons réactivé notre comité. Nous étions inscrit à la liste des consultations et nous avons dans ce contexte, indiqué clairement notre désir de s'impliquer dans ce processus de consultation afin d'émettre des avis sur le plan régional en ciblant toutefois sur le secteur du lac Sawin.

En août 1998, la compagnie Forex nous informait de ses intentions et nous invitait à formuler nos recommandations.

Septembre 1998. Les membres du comité rencontre monsieur Lacroix du ministère (forêt) à Saint-Michel dans le but de se renseigner sur l'ensemble des procédures à suivre dans ce dossier. Nous avons eu une formation, un cours de qualité sur le sujet. À partir de ce moment, nous avons entretenu une correspondance assidue avec le ministère et ses représentants de Saint-Michel ainsi qu'avec la compagnie forestière Forex.(m.Réjean Laberge). Il faut indiquer aussi qu'une « restructuration » des organisations et des mandataires s'est effectuée durant cette période.

Nous avons eu ces informations et la collaboration des membres de ces organismes qui, faut-il le dire? ont changé de chaise pour se retrouver aux commandes de ces organisations.

Hiver 1999. Les membres du comité sont à bâtir le dossier en effectuant des recherches et en partageant les stratégies et les objectifs que nous souhaitons présenter à nos « partenaires » forestier. Le plan de coupe prévu doit être déposé par, selon les règles, par FOREX OSB INC. Nous avons plusieurs discussions. Nous recevons les premières cartes du projet de coupe que nous étudions en comité.

Été 1999. Nos orientations sont claires. Il y a beaucoup de risque à faire ces coupes peu importe le type des coupes puisqu'elles se situent en bordure du lac, dans des secteurs fragiles. Nous visons donc une entente permettant la coupe sur les versants opposés au lac ce qui élimine les risques de pollution et de dégradation de la nature tout en assurant la qualité du paysage (visuel). Nous acheminons les recommandations. La communication est active et les interactions répondent aux besoins des différents partenaires. Nous fixons une rencontre ministère et forestiers afin de faire le point sur la réponse à nos demandes.

Octobre 1999. Réunion à Joliette. Mise à jour des dossiers, études des coupes, expertises des membres du comité Sawin et ajustement des lignes de coupe. De cette réunion mise au point, nous attendons une nouvelle carte des coupes.

(3)

Il n'y aura pas de coupe au secteur nord, secteur de la baie des « cathédrales » près du chalet Landreville-Chaussé. De plus nous discutons ferme sur la possibilité de faire les coupes sur les versants opposés au Sawin, ce qui n'est pas acquis puisqu'une partie de la coupe entre les chalets G.Coté et mme C. Bamwell demeure une priorité pour les forestiers. Le secteur du lac Juneau est discuté. Nous souhaitons que la partie de coupe ceinturant le lac Prometteur soit exclu de la coupe.

Suite automne 1999. L'étude des dossiers, cueillette des informations, analyse des données, ajustement des stratégies d'intervention et autres. Nous demeurons toujours en contact entre nous et avec les partenaires.

Printemps 2000. Légères modifications du plan de coupe. Les secteurs demeurent les mêmes avec modification du genre de coupe. Ne répond pas à nos demandes. Discussion et entente sur une visite projetée sur le terrain avec m. Frédéric Lussier, notre nouvelle personne ressource chez Forex. Et oui, le personnel change, mais le suivi se poursuit...

Exposé du portrait de la coupe de bois à l'assemblée générale du Sawin en mai 2000. L'assemblée approuve la démarche du comité et l'invite à poursuivre les négociations.

Mai 2000. Visite des sites avec m. Frédéric Lussier de Forex. Présentation des cartes et direction vers une entente possible. Le litige demeure surtout dans le secteur à l'arrière du chalet G. Coté. Pour les autres secteurs, il semble bien que la proposition de coupe sur les versants opposés serait acceptée. La pointe du lac Prometteur est exclue de la coupe. Le dossier se rapproche de nos objectifs visés.

Été 2001. Nous prenons quand même un peu de temps pour pêcher. Nous assurons le suivi et attendons la réponse avec le nouveau plan de coupe.

Septembre à décembre 2000. Les forestiers et le ministère sont en révision du plan. Des priorités s'installent probablement en termes de volume de bois, de modifications des règlements et des lois, bref, je crois que l'effet « Desjardins » se fait sentir et que nos propositions et le suivi du dossier font de l'effet. Nous convenons de poursuivre en décembre.

Décembre 2000. Bonne discussion avec m. Lussier de Forex. Après étude du dossier, de nouvelles évaluations, des événements incontrôlables, de nos recommandations, il est convenu que le plan quinquennal 2000-2005 pour le secteur du lac Sawin soit annulé.

Le résultat : Janvier 2001. Rencontre du personnel du bureau Énergie et Ressources à Ste-Émilie. Lecture des cartes des plans de coupe et effectivement sur le Sawin, il n'y aura pas de coupes commerciales pour la période 2000-2005. Seul le secteur du lac Juneau y est inscrit pour l'année 2004.

5

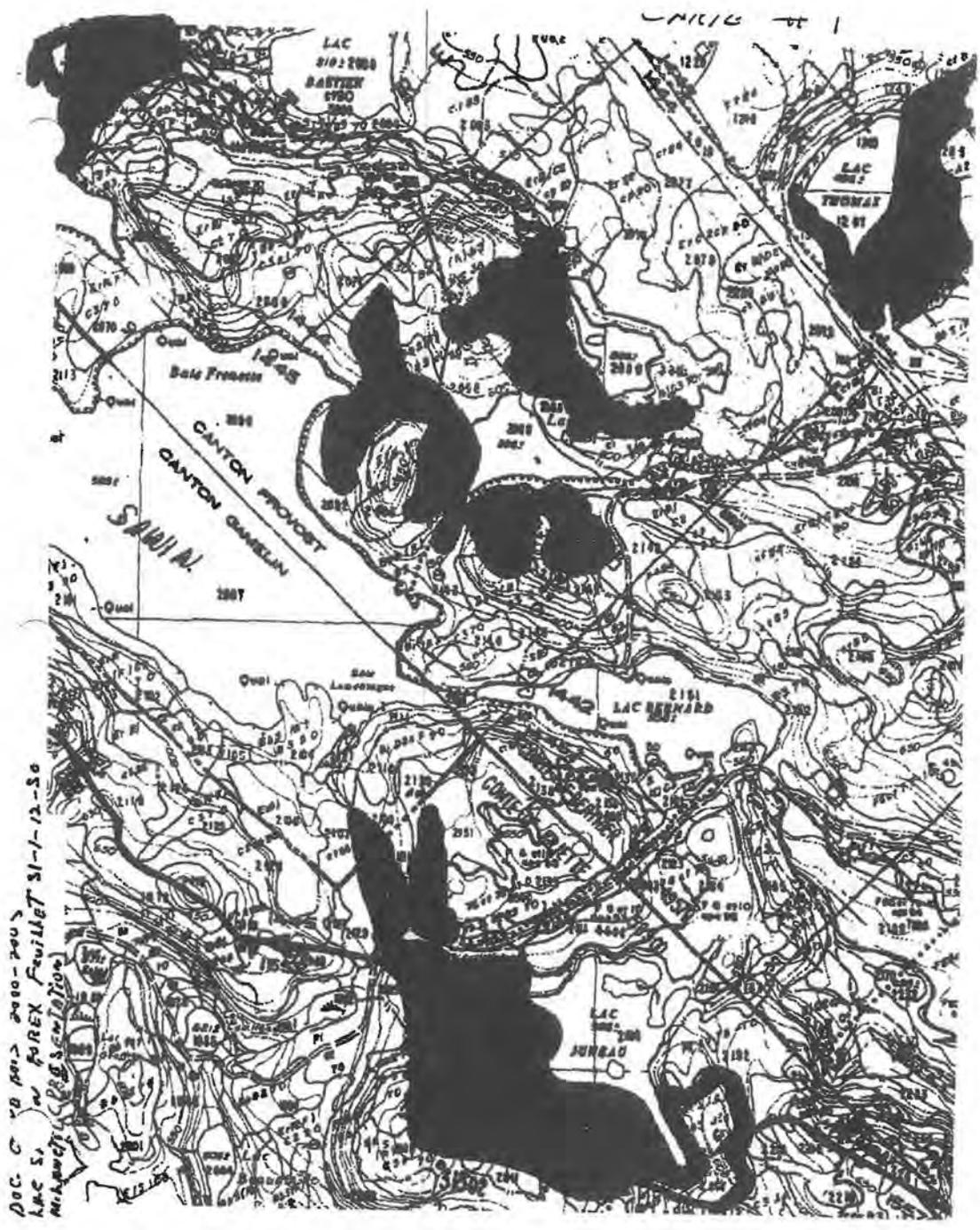
Les recommandations.

1. Maintenir la vigilance, les observations.
2. Garder les contacts avec les partenaires du ministère au local (maintenant à Sainte Émilie) avec la compagnie Forex et les forestiers.
3. Identifier les personnes qui travaillent dans le domaine forestier et qui se présentent sur le territoire du lac Sawin. (inventaire forestier, mesure du bois, coupes d'entretien etc.) Transmettre ces informations à un membre du comité, au gardien ou à un administrateur.
4. Collaborer avec les forestiers dans le choix des décisions des coupes de bois.
5. Participer au débat sur la restructuration et aux modifications de la loi.
6. Être visible au plan local et maintenir les contacts au ministère à Québec.
7. Maintenir le travail d'équipe du comité foresterie Sawin et favoriser l'approche participative en région.
8. Informer et bonifier la communication avec nos membres. Éducation et sensibilisation.
9. Réserver un budget spécifique à ce dossier, ne pas attendre en 2005.

Merci à tous les membres du comité et aux membres du conseil qui ont appuyé nos démarches.

Annexes :

1. Plan de coupe projeté 2000-2005. Voir les zones noircies sur la carte.
2. Plan de coupe projeté en 2004, secteur du lac Juneau. Zone entourée au trait noir foncé.



(7) (8)

Le Devoir
21/3/2001

Les coupes à blanc libèrent du mercure

Des études révèlent un phénomène méconnu qui affecte les lacs et la faune de la forêt boréale

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

Les coupes à blanc augmentent de façon significative les concentrations de mercure dans les lacs des régions nordiques, révèlent une série d'études réalisées depuis 1986 par le professeur Richard Carignan et d'autres collègues du département de sciences biologiques de l'Université de Montréal.

Par ailleurs, lorsqu'un lac draine de larges surfaces terrestres dénudées par les forestiers, les

concentrations élevées dans la chair des grands brochets peuvent atteindre dix fois la norme de consommation humaine adoptée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Dans une première étude menée en 1988 avec Edenise Garcia, le professeur Carignan avait noté une augmentation du mercure, même dans le zooplancton de lacs de forêts de la forêt boréale coupées à blanc. De cette analyse de 38 lacs semblables, il ressort que les concentrations de méthyle mercure étaient supérieures

VOIR PAGE A 8: MERCURE



RICHARD CARIGNAN

Les coupes à blanc ne doivent en principe pas dénuder les rives ni dépasser certaines limites de superficie, d'où ces bandes vertes, plutôt symboliques, qui ne filtrent pas le mercure lessivé du sol. Le mercure se concentre alors dans les lacs voisins des forêts boréales rasées.

MERCURE

SUITE DE LA PAGE 1

(135 nanogrammes par gramme de poids sec ou ng/g) dans les lacs dont le pourcentage avait récemment rasié à celles des lacs dont les abords avaient récemment été incendiés (97 ng/g) ou n'avaient subi aucune perturbation (112 ng/g).

Le mercure métallique prend la forme d'une nébulosité lorsqu'il a été absorbé par un organisme vivant. Sa toxicité augmente alors considérablement. Son ingestion par des organismes vivants de niveaux supérieurs peut provoquer notamment d'importants dommages au système nerveux.

Dans cette première étude, les chercheurs ont découvert que 43 % de la variation observée dans le zooplancton était attribuable au mercure transporté dans le lac par l'érosion et le ruissellement des eaux de pluie à la suite de coupes à blanc voisines.

Une deuxième série d'études allait permettre de vérifier si la contamination de la microfaune à proximité de coupes à blanc affectait les prédateurs de haut niveau, dont le brochet. Cette autre étude, réalisée par le professeur Carignan et Mme Garcia, allait démontrer que les concentrations de mercure étaient pratiquement de 100 % plus importantes dans les lacs dont le bassin versant avait été coupé à blanc qu'au cours des dernières années que dans les lacs témoins. Les brochets sont eux-mêmes les prédateurs des poissons pécheurs, des huards à collier et des loches.

Cette nouvelle étude, déposée en septembre 1999, a été réalisée dans 19 lacs de la forêt boréale, répartis en trois groupes: ceux dont le pourcentage a été coupé à blanc, ceux dont les abords ont été incendiés et ceux qui ont été intouchés. Les niveaux de mercure relevés

dans les lacs dont la forêt voisine avait été fauchée, coupée à blanc dépassaient tous les normes de programme par gramme de poids sec de 10M.

Le professeur Carignan a expliqué au journaliste qu'une nouvelle étude, qui sera rendue publique prochainement, devrait permettre de mesurer l'impact du phénomène dans un lac dont on a effectué la réhabilitation complète, avant d'effectuer une coupe à blanc dans son bassin versant.

Ces études, précise l'universitaire, ne font pas débattre un phénomène méconnu et ajoutent au dossier noir des coupes à blanc. «Elles vont plus loin que de mettre en évidence des modèles d'apport de la forêt qui devraient éviter le transport du mercure dans les sédiments des bassins versants de montagne», a ajouté M. Carignan.

Selon le dernier des coupes limitées à 10, 20, 30 % des bassins versants, selon la sensibilité des lacs, pourraient théoriquement neutraliser le phénomène. «On devrait, dit-il, pouvoir évaluer les dommages dans chacun des cas. Les protocoles de gestion de coupe qui commencent à être mis en œuvre pourront intégrer éventuellement les autres aspects environnementaux sur lesquels travaillent la centaine de chercheurs du réseau pancanadien financé par les gouvernements et les industriels.

Le mercure qui aboutit dans le zooplancton et les brochets, explique le professeur de biologie, nous arrive par l'essorage par les airs après avoir parcouru de très grandes distances. La coupe d'arbres réduit alors l'évapo-transpiration au par les feuilles, un phénomène qui abaisse les nuages au

jean.depatie@sympatico.ca

From: rejean gosselin <rgdigger@hotmail.com>
Sent: 19 mars 2024 05:13
To: Jean Depatie
Subject: Fwd: Coupe de bois

Salut Jean,
Vois ci-dessous les infos pour la coupe de bois.
Amitiés,

Réjean Gosselin
514-652-6211

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

De: Louis Gauthier <lougauthier@hotmail.com>
Date: 18 mars 2024 à 20:01:55 HAE
À: rejean gosselin <rgdigger@hotmail.com>
Objet: Rép : Coupe de bois

salut après réflexion ,,,il y avait lors d une de ces réunions
le Préfet de le MRC
le conseiller en environnement de Saint côme
le proprio de la scierie et responsable de l abattage des arbres
et un fonctionnaire représentant provincial...
après avoir écouté les doléances des représentants du lac ,ils ont convenu de reporter le début
des travaux et d adopter un nouveau plan et surtout de modifier les chemins déterminés pour
la coupe qui devait se faire derrière tous les chalets de votre côtéc eût été un
désastre visuel

From: rejean gosselin <rgdigger@hotmail.com>
Sent: March 18, 2024 3:59 PM
To: Louis Gauthier <lougauthier@hotmail.com>
Subject: Coupe de bois

Salut Louis,
Mon ami Depatie et autres propriétaires au lac Sawin (St-Zénon) sont confrontés à la même
situation que nous avons vécue il y a quelques années avec les coupes à blanc en bordure du lac.
Il aimerait savoir qui nous a aidé à freiner ces coupes de bois.
Pendant ce temps, un autre hiver qui s'achève. Maudit que ça va vite!!
Êtes-vous toujours au Mexique?
Amitiés,
Réjean

1

Merci de vous présenter en grand nombre afin de faire entendre haut et fort les arguments que nous avons bien positionnés dans notre plus récent mémoire.



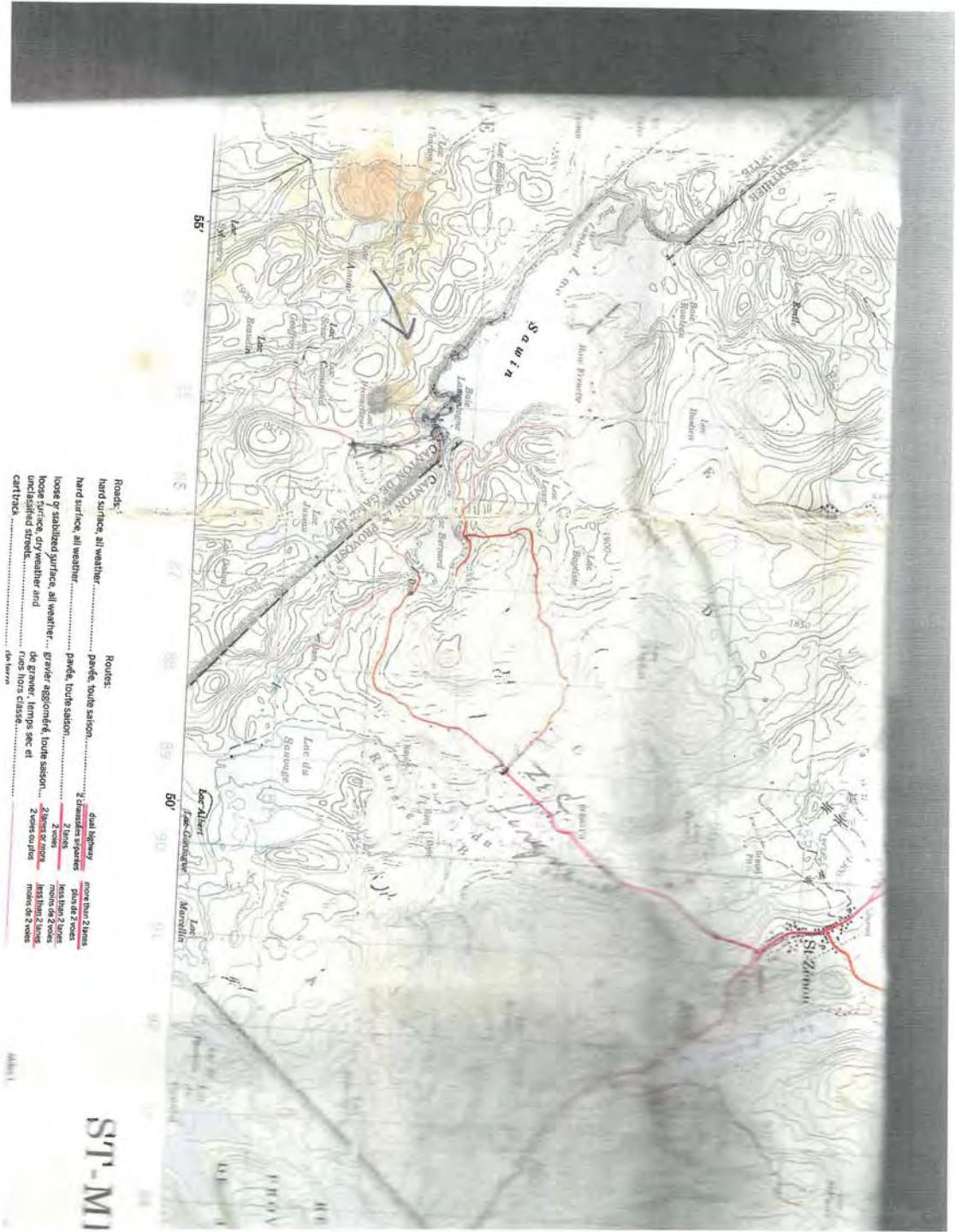
Louis Francis LeBel
Cellulaire: (514) 206-5095
lflebel@poitraslebel.ca

De : Nicole boutin <nicboutin@videotron.ca>

Envoyé : 15 mars 2024 17:28

À : Pierre Lapointezenon <zenon4743@gmail.com>; Ridel Nadia <ridabran@gmail.com>; Martyne Barnwell <martynebarnwell@gmail.com>; Vital Adam <vitaladam@me.com>; Carolyne Barnwell <pounaise@videotron.ca>;

2



18TW 3922 5528233 (IP 704-202

NOTE DÉPOSÉE À TITRE DE MÉMOIRE AUX REPRÉSENTANTS DU MRNQ À SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE LE 9 AVRIL 2024

Ce document fait suite à une réunion tenue le 9 avril 2024 en avant-midi aux bureaux de la municipalité de Saint-Côme. Étaient présent Martin Bordeleau maire, Simon De Grandpré des Parcs Régionaux de la MRC, Gilles Locat du Gollé Goulu, et deux propriétaires du lac Boisvert venus en représentation de Martin Tremblay, président de l'Association de ce lac.

Il reflète, à un premier niveau, les préoccupations du Gollé-Goulu, mais aussi, ce qu'on pourrait considérer comme une vision municipale du présent processus de consultation. Il ressort de cette réunion que chacun des participants est en mesure de situer des points de préoccupation précis ayant un caractère ponctuel pour leur espace propre. Le rôle de ce qui est exprimé dans ce document n'est donc pas de se substituer à ce que chacun peut exprimer. Il porte cependant une préoccupation d'ensemble concernant l'harmonisation entre la réponse aux besoins des fonctions rurales relevant du récréo-tourisme, et la réponse aux besoins des moulins à scie.

Sont donc présentés dans l'ordre, les besoins du Gollé Goulu, les besoins de l'Association du lac Boisvert, et ce qu'on pourrait situer comme un niveau de réoccupation municipal à l'échelle du paysage. Les points de forme mis en lettre grasse sont ceux que les personnes intéressées souhaitent voir incluses au processus d'harmonisation du Ministère.

1 LES PRÉOCCUPATIONS DU GOLLÉ GOULU

Mentionnons au départ, que la propriété et les installations du Gollé Goulu sises à l'intérieur de cette propriété ne sont pas impactées directement par les interventions forestières prévues au Plan. Les préoccupations portent sur un sentier reliant le poste d'accueil du Gollé Golu au Sentier National, et qu'on nomme Sentier de Raccordement, ou encore, Sentier des Pierres Blanches.

1.1 L'environnement immédiat du sentier des Pierres Blanches

Pour limiter l'impact que ce sentier pourrait avoir pour des intérêts autres que le plein air, celui-ci a été localisé sur le premier lot public jouxtant ceux de la ZEC Lavigne, et sur lesquels il n'existe pas de droits fauniques. Ce sentier emprunte ainsi deux lots situés dans le presque prolongement l'un de l'autre, c'est à dire sur deux rangs différents au cadastre.

Pour le premier de ces deux lots public situé plus au Sud, le sentier de raccordement longe l'escarpement plongeant vers la rivière l'Assomption et donne donc accès à des percées visuelles situées de ce côté, et plus particulièrement à un point de vue accessible par la rue d'Amélie. Il donne également accès à une chute alimentée par les eaux d'un petit ruisseau à caractère permanent et provenant du vallon où s'encastrent les trois petits lacs de forme allongée qui apparaissent aux cartes du Ministère.

La rue Amélie longe ce lot public sur une trentaine de pieds, ce qui permet un accès pour l'entretien du sentier des Pierres Blanches et pour les marcheurs, mais aussi aux amateurs de chasse à l'orignal qui ont des abris construite au lac à l'île. On peut penser que cet accès aujourd'hui fréquenté par certains quadistes, fut à l'origine un chemin forestier où passaient les chevaux pour sortir le bois. Cette piste est taillée à même le roc, et sa largeur réduite et son tracé en lacet ne permettraient pas le passage de la grosse machinerie. Celle-ci demeure un accès beaucoup plus praticable que l'autre sortie d'urgence reconnue par le Sentier National et

localisée un kilomètre plus au Nord. Moins d'abrupts, et sauss, une dénivellation de 60 mètres au lieu de 90 mètres.

Avant d'atteindre le deuxième lot public situé plus au Nord, le sentier remonte le ruisseau jusqu'au val des trois lacs, et suit ensuite sa rive un peu à distance jusqu'au lac le plus allongé. Il revient au centre de la plate-forme sommitale pour reprendre ce qui apparaît comme étant un ancien sentier de motoneige. Il redescend enfin dans un système de ravins et connecte à la sortie d'urgence existante qui passe à cet endroit.

1.2 Les préoccupations du Gollé Goulu

Considérant que:

le sentier des Pierres Blanches dispose des droits requis et est localisé pour minimiser les contraintes à l'aménagement des forêts

le sentier procède à la valorisation de sites d'intérêt naturels (chutes et points de vue, habitats fauniques)

la présence d'une seconde sortie d'urgence à la hauteur de la rue Amélie donne accès à des usagers autres que ceux de la moyenne et la longue randonnée

la surface du terrain est constituée d'une mince couche discontinue de sols organiques qui repose essentiellement sur du roc

Au sein des peuplements forestiers, on retrouve des pins centenaires (pins rouge et pins blanc) situés en bordure de sentier.

la sensibilité à l'érosion de ces sols organiques minces est élevée

le terrain pose des contraintes significatives à l'aménagement de chemins, aux travaux de récolte et à la régénération de la forêt

Le Gollé Goulu, par l'intermédiaire de Gilles Locat, géologue et aménagiste travaillant pour le compte du Gollé Golu, demande que ces deux lots publics enchassés entre un escarpement inaccessible et un cours d'eau sensible, soient soustraits à l'aménagement forestier conventionnel tels qu'ils peuvent être appréhendés dans le contexte de la présente consultation.

2 LES PRÉOCCUPATIONS DE L'ASSOCIATION DU LAC BOISVERT

En ce qui concerne l'Association, les enjeux les plus critiques sont les suivants :

- **Protection du seul affluent en surface de notre petit lac fragile.** Contrairement à la coupe de la fiche Cadieu qui aura lieu cette année, la coupe prévue pour le secteur Boisvert couvre ce petit ruisseau de surface.
- **Utilisation du chemin du Lac Boisvert pour le transport du bois.** Ce chemin a été identifié comme non approprié lors de l'analyse de la coupe de la fiche Cadieu, mais est de nouveau considéré. La municipalité vient pourtant de le rénover.
- **Risque que les chemins forestiers créés ne soient pas fermés par la suite, et deviennent un terrain de jeux désorganisé pour les sports motorisés.**
- **Proximité extrême de certaines coupes, qui sont à quelques mètres d'habitations et seront forcément visibles du Lac.**

3 LES PRÉOCCUPATIONS MUNICIPALES EN CE QUI CONCERNE L'INTÉGRITÉ DU PAYSAGE

Ce niveau de perception est régulièrement soulevé par tous les intervenants locaux sans que celui-ci puisse être utilisé clairement et habilement par eux. En ce qui concerne l'intervenant ministériel, celui-ci

dispose d'outils géomatiques lui permettant de planifier des interventions forestières sur mesure face à diverses situations.

Pour la Municipalité, il s'agit d'un bruit de fond continu et puissant avec lequel elle navigue quotidiennement sans qu'elle soit toujours en mesure d'intervenir de manière efficace. Même son de cloche de la part du représentant des parcs régionaux. Pour situer ce niveau de préoccupation un essai d'analyse du paysage a été produit par Gilles Locat afin de «spatialiser» provisoirement cette préoccupation et en faire un point de discussion. Les deux figures placées à la fin de ce document doivent être perçus comme un outil permettant d'ouvrir sur les réflexions suivantes.

La réalité veut que les besoins en termes d'intégrité du paysage soient précis à un moment donné, mais que ceux-ci évoluent en fonction de la réponse aux besoins du développement récréo-touristique. Cela pousse les acteurs récréo-touristiques à diriger leurs interventions vers d'autres lieux pouvant répondre à leurs besoins. Fonder la planification des interventions forestières d'un prochain quinquennal uniquement à partir des installations existantes peut donc poser de sérieuses contraintes au monde municipal. Mais en raison de l'envahissement constant de la fonction récréative, cela conduit aussi inévitablement à se questionner sur l'espace qui pourrait être réservé en plus grande exclusivité en réponse aux besoins de l'exploitant forestier au sein de ces mêmes unités de paysage.

Au terme de cette réflexion, l'analyse du paysage permet d'identifier des secteurs où des coupes rases pourraient être pratiquées sans que cela n'affecte l'intégrité du paysage tel qu'il est perçu du monde récréo-touristique.

La ligne noire grasse identifie les espaces à l'intérieur desquels la perception des coupes rases serait moindre ou nulle. Et dans une perspective à moyen terme, la planification des activités récréo-

touristiques pourrait donc être dirigée de manière à éviter les secteurs où les coupes rases posent aujourd'hui peu de problèmes.

LÉGENDE POUR LES DEUX IMAGES CI-ANNEXÉES

Les lignes violettes foncées et plus pâles délimitent les unités de paysage à deux échelles différentes.

Les réseaux de sentier existant apparaissent en trait brun foncé

Les tracés de sentier à l'étude apparaissent en rouge intense.

Les surfaces vertes représentent les pentes supérieures à 30%, celles permettant d'améliorer la perception du relief.

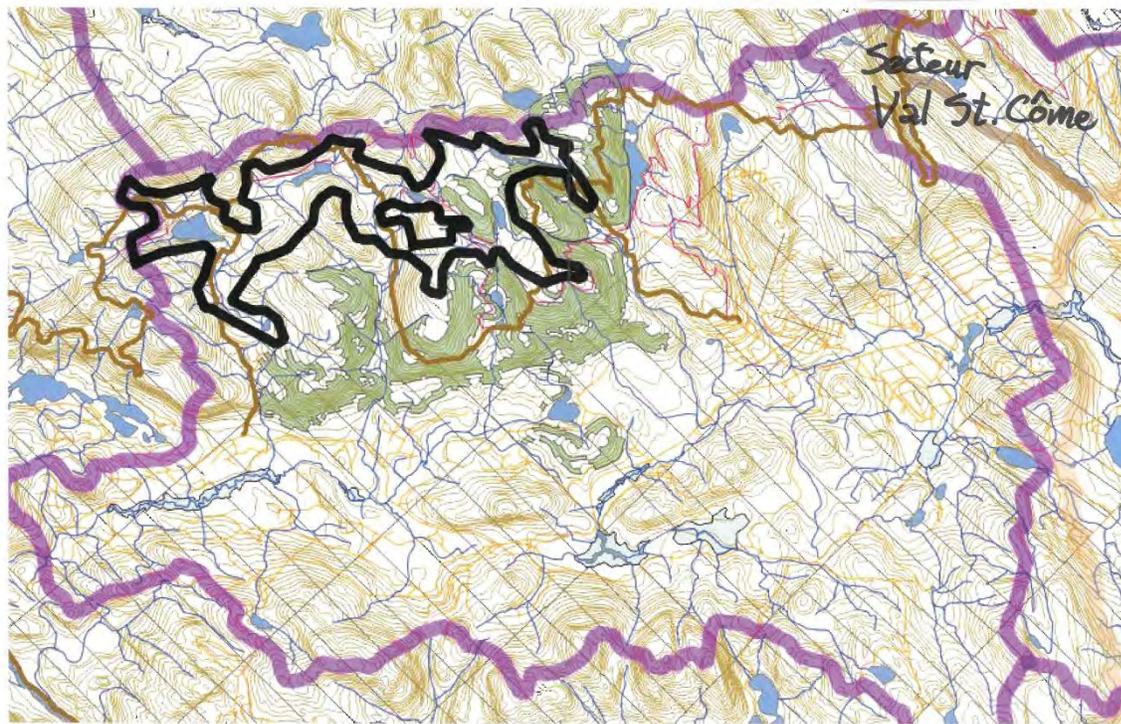
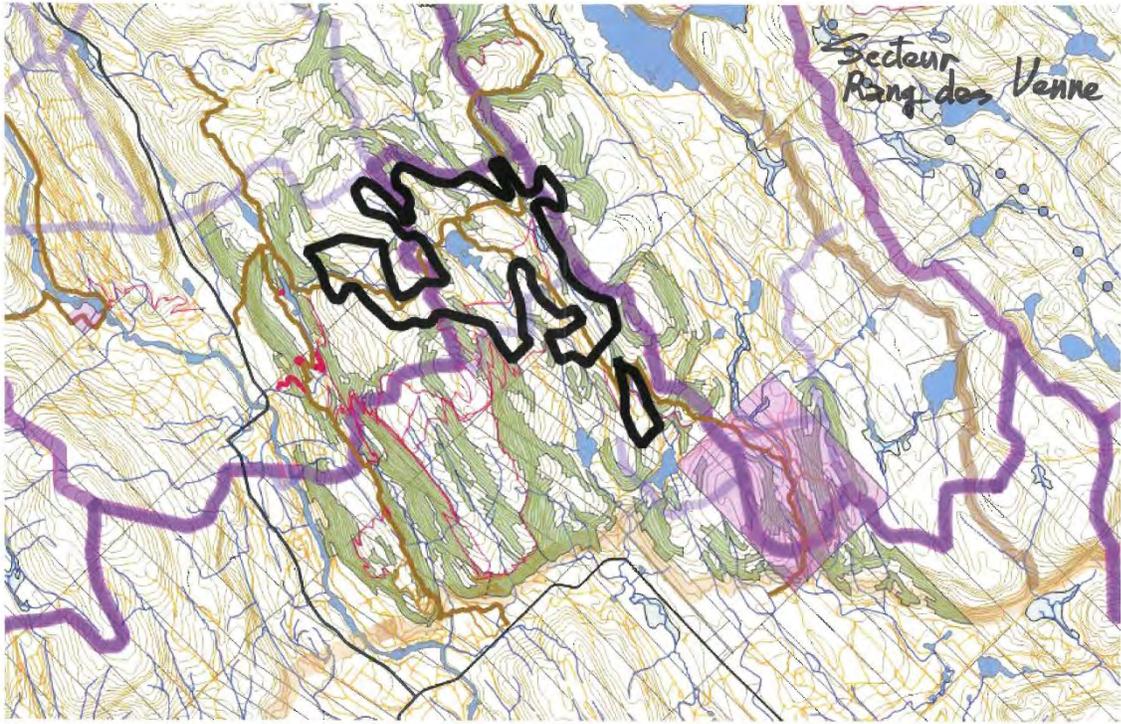
Les lignes noires grasses déterminent des enclaves où la perception d'éventuelles coupes rases serait négligeable.

Rappel:

Ce document est produit par Gilles Locat, géologue et aménagiste retraité. Il rapporte fidèlement les préoccupations du Gollé Golu et de l'Association du lac Boisvert.



Gilles Locat
Géologue et aménagiste
Artiste pluridisciplinaire



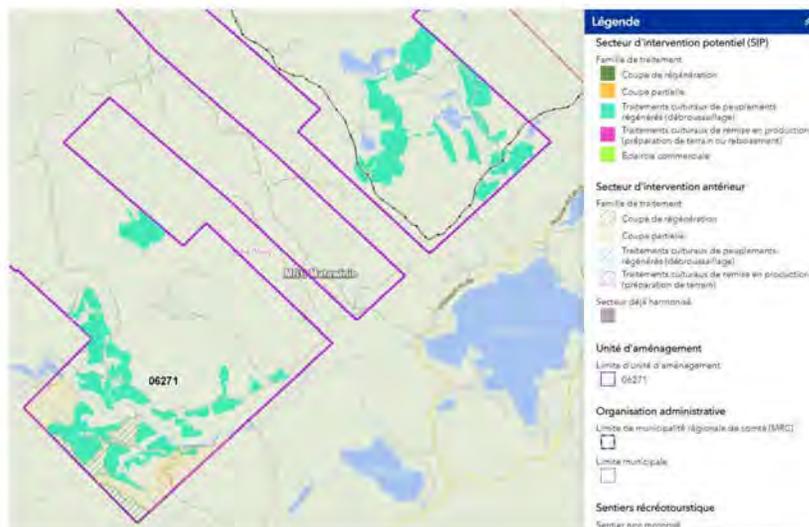
Annexe VI

Fédération des association de lacs de Chertsey

2022-03-31-FALC-POSITION DE LA FALC SUR LES PROJET D'INTERVENTION FORESTIÈRES PAFIO 2022 À CHERTSEY

Les commentaires de la FALC sur la consultation publique du PAFIO 2022 ne concernent que les travaux prévus dans la municipalité de Chertsey.

Chantiers Goure Pin hachuré et Lac Gour turquoise à Chertsey



Clarifications :

Le chantier **Goure Pin** couvre les travaux de coupes de régénération et partielles localisés à seulement 600 m au nord-ouest du 7^e Lac.

Dans la légende ces coupes sont identifiées sous "Secteur d'intervention antérieure" laissant sous-entendre que ces coupes ont été réalisées antérieurement. En fait la légende devrait plutôt indiquer "Secteur d'intervention à réaliser selon un PAFIO antérieur" ce qui enlèverait toute ambiguïté.

Le chantier **Lac Gour** couvre les travaux de débroussaillage localisés au nord-ouest des 7^e et 9^e lacs suite aux coupes partielles et de régénération déjà réalisées au PAFIO 2017.

Il est à noter que généralement les chantiers regroupent des travaux forestiers de même nature pouvant être exécutés par un même entrepreneur.

Commentaires de la FALC :

Chantier Goure PIN : La FALC s'objecte aux coupes partielles et de régénération du chantier Gour Pin alors que cette zone constitue un attrait récréotouristique pour les villégiateurs de la région.

Ces propositions de coupes partielles et de régénérations) constituent un frein au développement d'activités récréotouristiques permanentes qui se sont implantées progressivement à la suite des coupes forestières passées après le rétablissement des couverts forestiers.

Toute intervention dans ce secteur, devrait faire l'objet de discussions avec la municipalité de Chertsey dans un forum qui réunirait les intervenants concernés et faire l'objet de discussions et éventuellement de mesures de mitigations ou d'harmonisation si d'emblée les coupes étaient imposées à la population par le MFFP malgré le manque d'acceptabilité sociale. Il ne suffirait que de réinstaurer la table municipale de concertation forestière de Chertsey (TMCFC) pour former ce forum. Il avait d'ailleurs été mentionné à cette table, que le processus d'harmonisation devrait se faire via cette table dont les citoyens de Chertsey y sont bien représentés.

Chantier Lac Gour : La FALC supporte les travaux de débroussaillage de ce chantier.

Chantier Johnson en gris identifié comme secteur déjà harmonisé et chemins forestiers du PRFO à Chertsey.



Selon la table GIRT les travaux prévus au chantier Johnson sont complétés.

CHERTSEY

JOHNSON

Localisation : Forêt Ouareau

Année réalisation projetée: 2015-2016

Mandataire : Domtar

Entrepreneur : Forestiers Champoux

Date de début des travaux : 2015-10-30

Note:

Les travaux 2015-2016 sont terminés.



Bien qu'il n'y ait plus de coupes prévues pour le chantier Johnson, la FALC constate que le MFFP prévoit modifier le chemin forestier d'hiver de ce secteur en chemin forestier d'été et le prolonger en chemin forestier d'été plus à l'est jusqu'au chemin forestier immédiatement à l'ouest de la rivière Ouareau.

Ceci présage que ce chemin forestier est prévu pour de nouvelles coupes forestières dans ce secteur ce à quoi la FALC s'objecte. En plus ce nouveau chemin forestier fournira une piste supplémentaire aux VTT ou motoneiges qui en ont déjà deux d'est en ouest dans le PRFO.

Il nous apparaît évident que la table GIRT à laquelle participent les organismes de récréotouriste motorisé seront en faveur de ce chemin forestier qui leur donnera un autre accès au PRFO. Les organismes de randonnée pédestre, de raquette ou de ski de fond sont en compétition avec les usagers motorisés polluants et bruyants pour l'espace qui leur est réservé dans le PRFO. Pour cette raison nous proposons qu'un représentant de randonneurs soit invité à la table GIRT pour faire valoir leurs points de vue.

Améliorations suggérées au processus de consultation future de PAFIT et PAFIO

Légende :

Clarifier Secteur d'intervention de PAFIO antérieur non encore réalisé
Clarifier que les chantiers réfèrent à des types de travaux de même nature

Couches :

Ajouter une couche de **travaux de coupes déjà réalisées** selon leur nature et regroupés par intervalles de 5 ans.

Ajouter une couche des **chemins forestiers** selon qu'ils sont d'été ou d'hiver.

Ajouter dans les **sentiers** ceux utilisés pour les Quad-VTT, les motoneiges, les randonneurs pédestres, les fondeurs et ceux à venir de traineaux à chiens et d'équitation.

Ajouter une couche **environnement** pour y identifier les zones de villégiature, de récréotourisme, de paysage à protéger, de zones humides...

Toutes ces informations supplémentaires aideraient considérablement les citoyens à mieux comprendre les implications des futures consultations forestières.

Il nous paraît aussi évident que ces consultations du MFFP et des MRC sont dirigées par des représentants ayant les intérêts forestiers en premier lieu aux dépens de ceux de villégiature et de récréotourisme pourtant mis en priorité par la MDC.

Nous remarquons également que pour le PRFO, pendant une période de 27 ans, 27 KM² ont été coupés ce qui représente en moyenne 1 KM² par année. Au dernier PAFIO 20 KM² étaient prévus pour les prochains 5 ans ce qui représente une moyenne de 4 KM² par année soit 4 fois plus que dans le passé. Un parc régional n'a-t-il pas été formé pour ces attraits naturels qui sont d'intérêts primordiale pour le récréotourisme? Pourquoi le MFFP s'acharne-t-il autant à y faire des coupes de bois? Le volume de bois du PRFO est minime comparativement à celui de l'Unité d'aménagement 06271 et il est certainement très facile de relocaliser ces travaux hors du PRFO et ce sans affecter le volume de bois consentis aux forestières.

2024-04-05-FALC

COMMENTAIRES À LA CONSULTATION PUBLIQUE DU PAFIO DU MRNF DU 15 MARS 2024

Dans l'unité d'aménagement 062-71

La Fédération des associations de lacs de Chertsey (FALC) présente ses commentaires dans le cadre de la consultation 2024 du Ministère des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) conduite par la MRC de la Matawinie sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2024

Nos commentaires détaillés portent sur trois zones d'interventions forestières et les chantiers qui seront couverts (voir figure 1).

Figure 1 La zones d'intervention située au nord-ouest de la région dites des grands lacs de Chertsey (Septième lac, lac Clermoustier et du Neuvième lac :

- a. Chantier Gour_pin;
- b. Chantier Gour;
- c. Chantier lac Gour

Ces chantiers sont bien identifiés sur les différentes parcelles des cartes interactive du MRNF ou le ministère sait à quelle zone spécifique nous nous référons.

Figure 2 La zones d'intervention prévue à l'entrée sud du parc régional de la forêt Ouareau (PRFO) - Chantier Rivière_du_nord,

Figure 3 La zone d'intervention situé au sud-ouest du PRFO et au nord des lacs Paré et Monahan (chantier Ulric)

Nous aurons des commentaires spécifiques à chacune de ces trois zones. Cependant, nous tenons à faire un commentaire d'ensemble concernant toutes ces propositions de chantiers forestiers.

De plus, en 2022 le MRNF consultait la population sur une première série de proposition de chantiers forestiers (PAFIO 2022). La Fédération des Associations de lacs de Chertsey (FALC) s'était déjà prononcée sur ces propositions de chantiers forestiers (voir le document PDF intitulé 2022-03-31-FALC-Commentaires PAFIO 2022 Chertsey).

C'EST ASSEZ D'IGNORER LA VALEUR RÉCRÉOTOURISTIQUE DE NOS FORETS À CHERTSEY

Si d'emblée, le développement de la région de Chertsey s'est fait en premier lieu par l'intervention des bucherons et chantiers de coupes forestières dans les années 1930 et 1950, rapidement les villégiateurs se sont installés, venus profiter de la quiétude des forêts environnantes des multiples lacs de la municipalité. Par la suite, les grandes forestières sont revenues dans les années 1980 à 2000 pour récolter de nouveau les arbres et faire des coupes à blanc (maintenant rebaptisées coupes de régénérations) au nord du lac Chertsey (Septième lac) et du lac Gour (Neuvième lac).

Les villégiateurs n'ont jamais été considérés sérieusement malgré leurs nombreux commentaires sur ces coupes qui créaient des déserts fauniques et ignorait les sentiers et occupations du territoire des villégiateurs. En effet, toutes les propositions d'interventions forestières (Chantiers forestiers) du Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) sont faites sans aucunement tenir compte de la valeur récréotouristique de ces zones dans le contexte d'une municipalité résolument tournée vers les activités de villégiature et de récréotourisme, activités ou, outre les lacs et

plans d'eau, la forêt reste un des attraits importants pour les villégiateurs et citoyens venus se ressourcer dans nos forêts et près de nos lacs.

Une forêt d'arbres debout, écosystème vivant, riche d'une biodiversité dynamique, conserve plus de valeur récréotouristique à court terme qu'à long terme que les déserts créés par ces coupes dites de régénération (coupe de plus de 90% des tiges).

Nous ne sommes pas surpris de la proposition du MRNF de faire un chantier forestier à l'entrée sud du parc régional de la forêt Ouareau (PRFO) une forêt qui commence à vieillir, cela dénote du peu d'importance que donne le MRNF à la notion de parc régional et d'aires protégées. Pour le MRNF la seule utilité valable d'une forêt est le bois produit à la suite des coupes indépendamment de leur valeur touristique.

Nous nous objectons aux propositions de coupes de régénération dans le PRFO soit à l'entrée sud du parc soit au nord des lacs Parés et Monahan. La totalité du territoire du PRFO devrait être considérée comme aires protégées.

NOUS NE SOMMES PAS D'ACCORD AVEC LES COUPES FORESTIÈRES DE RÉGÉNÉRATION DANS LE PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT OUAREAU ET DANS LE POURTOUR DE NOS LACS DE VILLÉGIATURE

Les forêts qui vieillissent et embellissent avec le temps deviennent un attrait touristique pour les citoyens des régions métropolitaines. Le PRFO est au centre de ces activités touristiques et de villégiature à Chertsey. Cette vocation et attrait régional ne l'épargne pas d'être la convoitise des forestières et du MRNF.

Le chantier proposé de rivière du nord, entrée sud est du PRFO, va totalement à l'encontre de toute notion de développement durable axé sur le potentiel et la valeur touristique du parc régional et de ce coin de forêt, oasis de la diversité faunique. Parce que le PRFO constitue un attrait touristique important, ce point d'entrée pour le PRFO revêt toute son importance. Ce coin de forêt vieillissante à plus de valeur sur pied que transformée en madriers et protège le lessivage des terres dans la rivière Ouareau.

Il est plus que temps pour le MRNF de voir, dans la municipalité de Chertsey, la forêt autrement que transformée en pulpe et madrier.

À l'heure des dérèglements climatiques, nos forêts environnantes, les coins qui ont vieilli comme celles en reconstitution, sont les poumons verts de nos zones urbaines de Montréal et Laval.

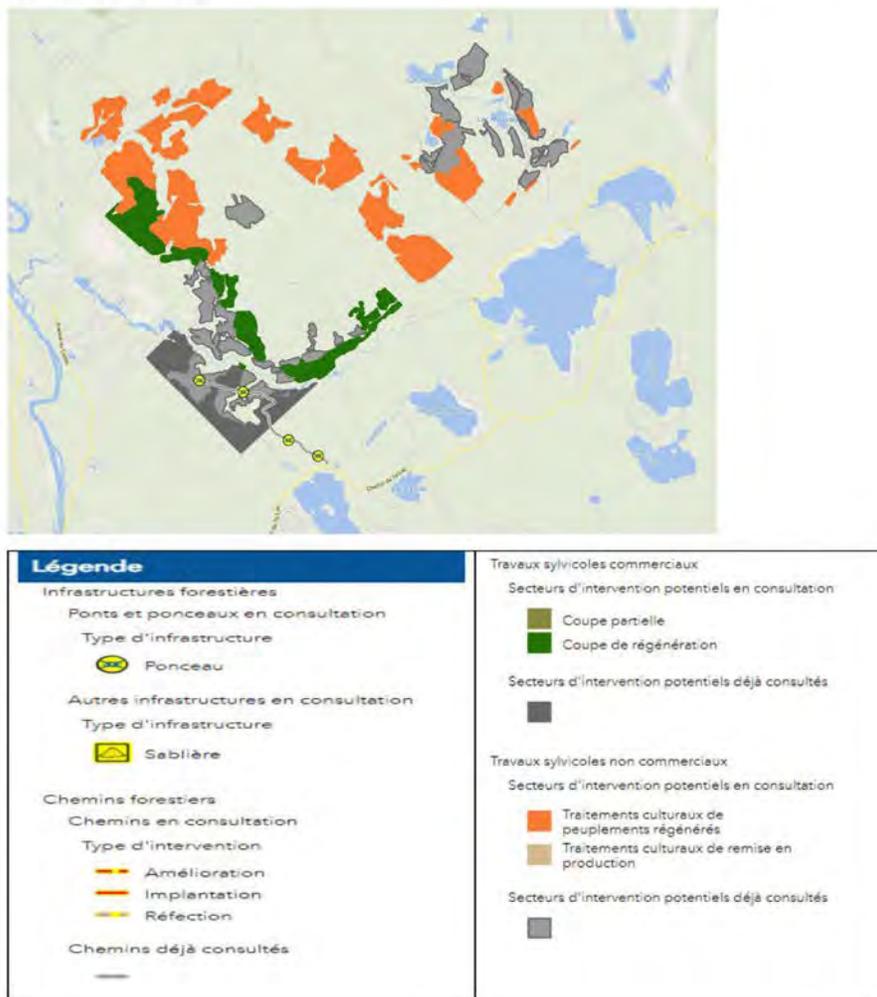
Les villégiateurs ne se tairont pas et ne laisseront pas les forestières couper les forêts sans dire un mot.

ASSEZ C'EST ASSEZ

Figure 1 : carte des travaux prévus au PAFIO de la consultation publique du MRNF dans la municipalité de Chertsey

1 LA ZONE D'INTERVENTION SITUÉE AU NORD OUEST DE LA RÉGIONS DITES DES GRANDS LACS DE CHERTSEY (SEPTIÈME LAC, LAC CLERMOUTIERS ET NEUVIÈME LAC)

Voici la carte et la légende des travaux prévus au PAFIO de la consultation publique du MRNF au Nord-Ouest des grands lacs de Chertsey.



Chantier Gour_pin et Chantier lac_Gour

Dans la carte interactive du MRNF ces chantiers sont en Gris, noir orange et verts. Les portions de territoire en gris (pale et foncé) ont été l'objet d'un PAFIO en 2022 et la FALC faisait alors les commentaires suivants :

La FALC s'objecte aux coupes partielles et de régénération du chantier Gour Pin alors que cette zone constitue un attrait récréotouristique pour les villégiateurs de la région.

Ces propositions de coupes partielles et de régénérations constitueraient un frein au développement d'activités récréotouristiques permanentes qui se sont implantées progressivement à la suite des coupes forestières passées après le rétablissement des couverts forestiers. (Commentaires de la FALC de 2022)

En fait depuis 2022, le chemin forestier utilisé pour faire les coupes forestières précédentes avait été bloqué pour que cesse les déversements de débris et ordures diverses qui y étaient fait par des citoyens irrespectueux. Le chemin forestier servait piste de 4x4, de sentiers pédestres l'été et de ski de fond-raquette l'hiver par les villégiateurs du Septième lac.

Cette zone a été l'objet de deux séries de coupes (de régénération au bout du chemin forestier) en premier où des coupes ont été faites avec plus de 90% des tiges coupées alors que la forêt y a ouvert le chemin forestier pour avoir accès au territoire sujet aux coupes. Puis dans les années qui ont suivi, Foresterie Saint Donat a procédé à des coupes jardinières dans les forêts situées entre le lac Chertsey et les premières coupes.

Nous comprenons qu'avec le PAFIO 2022 et 2024, le MRNF entend finir de récolter les arbres matures qui n'ont pas été coupé initialement et qui sont devenu intéressants commercialement.

La forêt commence seulement à s'y rétablir et constituer un attrait récréotouristique pour la région.

Nous nous objectons à de telles coupes de régénération alors que le potentiel pour le tourisme de cette zone ne fait que s'épanouir.

Compte tenu de notre refus des coupes partielles et de régénération, nous ne voyons aucune utilité de procéder à la réfection de 4 ponceaux prévus sur le chemin d'accès forestier de ce secteur.

Nous ne croyons pas cependant que le bassin versant du Septième Lac soit affecté par ces travaux forestiers TCPR.

Chantier Gour et Lac_Gour

En fait le PAFIO 2024 ajoute (en vert 0.65 KM carré) dans la zone du chantier Gour des coupes de régénération et (en orange) des Traitements culturaux de peuplements régénérés (TCPR) dans les zones où d'anciennes coupes forestières ont été faites. Il s'agit ici de débroussaillage sélectif des repousses des arbres et arbustes suite à d'anciennes coupes forestières à blanc et de coupes forestières des parties de forêt qui avaient été épargnées lors des coupes précédentes.

Comme en 2022, la FALC supporte les travaux de débroussaillage de ces chantiers qui fait suite aux coupes déjà exécutées à ces mêmes endroits. Une préoccupation reste cependant aux mesures de mitigation des dérangements causé par l'achalandage des travaux de débroussaillage lors de la période estivale et de l'automne et quant à l'identification des zones humides qui pourraient exister dans les zones ciblées pour les coupes.

Cependant dans ce PAFIO 2024, le chantier Gour prévoit une série de coupes de régénérations (en vert) et **nous nous objectons à de telles coupes** et surtout aux dérangements qui seraient causés par la machinerie utilisée pour procéder à de telles coupes.

Ce qui est nouveau dans le PAFIO 2024, c'est qu'il est prévu d'importants travaux de coupe de régénération (en vert) et des TCPR en orange dans le chantier Gour (au nord du ruisseau Gour) travaux qui se feront à partir de chemin forestier encore actifs à partir du lac Gour (Neuvième) lac.

Il s'agit ici en fait de faire du débroussaillage dans les zones qui avaient été coupés à blanc dans les années 1990 avec le chantier lac Gour tout en accédant à des parties de forêts non coupées alors et que l'ont laissé pour

De plus la FALC, s'interroge sur l'approche et le modèle en matière de coupe de régénération commerciales alors que des coupes partielles à petites échèles porteraient moins préjudice aux activités de villégiature et de récréotourisme. De telles approches moins perturbatrices devraient être considérées et discutées avec les citoyens et la municipalité de Chertsey si des coupes étaient finalement décrétées par le MRNF.

De plus, aucune préoccupation ne semble avoir été apporté à l'identification des zones humides qui pourrait exister dans les zones identifiées pour y exécuter des travaux forestiers et c e plus particulièrement les coupes de régénérations. Ceci nous préoccupe grandement.

Figure 2

LA ZONES D'INTERVENTION PRÉVUE À L'ENTRÉE SUD DU PARC RÉGIONAL DE LA OUAREAU (CHANTIER RIVIERE_DU_NORD)



Nous comprenons que les intentions du MRNF est ici de faire la réfection des chemins d'accès pour permettre l'accès aux zones où seront effectués des coupes de régénération dans les forêts qui borde à l'ouest de la rivière Ouareau.

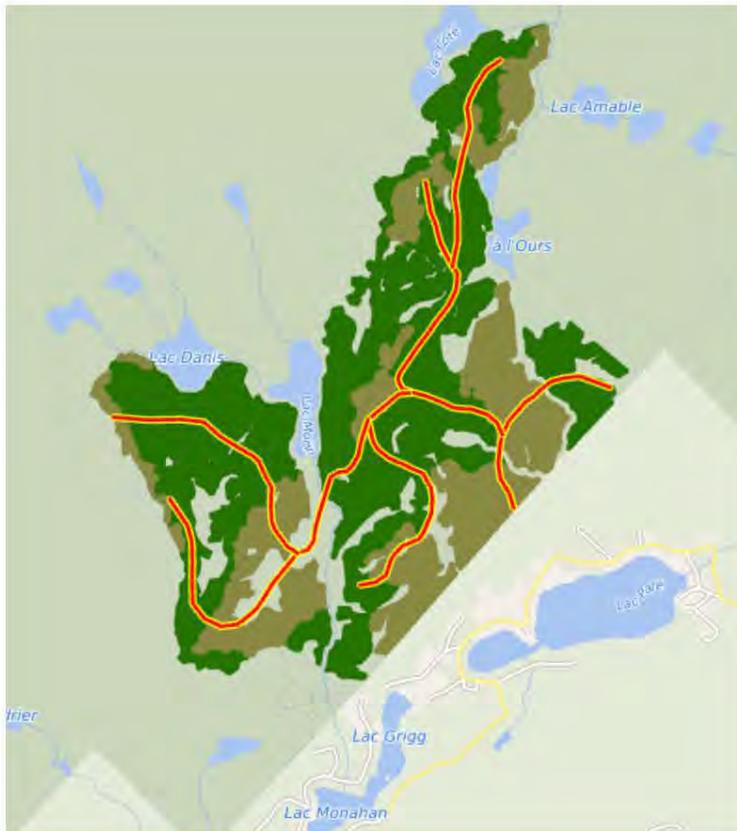
Ces forêts qui commencent à s'établir en forêt vieilles sont majestueuses et représentent un attrait important du parc régional Ouareau.

Nous nous objectons à ce que cette partie du PRFO point d'entrée où se situe le départ de sentiers pédestres prisés très utilisés dans une forêt mature magnifique.

Ici très clairement le MRNF ignore totalement la valeur touristique de cette partie importante du PRFO.

Figure 3

LA ZONE D'INTERVENTION SITUÉ AU SUD OUEST DU PARC RÉGIONAL OUAREAU, AU NORD DES LACS PARÉ ET MONAHAN (CHANTIER ULRIC)



Nous comprenons que les intentions du MRNF ici est d'implanter des chemins forestiers pour accéder à des forêts anciennes (vieillissantes?) qui seront coupées.

Nous nous objectons à ce que de telles coupes soient réaliser dans le PRFO.

Nous appréhendons le trafic et le bruit généré par la machinerie dans cette zone de villégiature et la destruction des forêts sites d'activités récréotouristiques des villégiateurs des lacs environnants.

Annexe VII

Association des propriétaires du lac Sawin

Association des résidents des lacs Sawin et Bernard

Mémoire PAFIO avril 2024

Consultation du MRNF sur le Plan d'aménagement forestier
opérationnel , Région 14-Lanaudière Unité d'aménagement 062-
71

Nicole Boutin, Pierre Lapointe
07/04/2024

Dans le cadre de la consultation sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de l'unité d'aménagement 062-71 de la Région administrative 14 l'Association des résidents des lacs Sawin et Bernard (l'Association) vous expose dans ce mémoire ses préoccupations, commentaires et demandes portant sur le bassin versant des lacs Sawin et Bernard situés à Saint Zénon et faisant partie de l'unité d'aménagement 062-71.

Le présent mémoire fait suite à la participation de plusieurs riverains des lacs Sawin et Bernard et des représentants de l'Association, à la séance d'information portant sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) tenue le 27 mars 2024 à Ste-Émilie-de-l'Énergie.

LE MILIEU NATUREL CONCERNÉ

Le lac Sawin et le lac Bernard sont des lacs de tête situés à 7 km de la municipalité de Saint-Zénon sur le territoire de la ZEC Lavigne. Les lacs sont à une altitude de 555 mètres au cœur d'un bassin versant dont les sommets culminent à une altitude moyenne de 670 mètres. La profondeur des lacs varie entre 50 mètres et 100 mètres. L'eau y est cristalline et sa transparence est exceptionnelle, atteignant plus de 10 mètres de visibilité. L'apport en eau des lacs provient en totalité des eaux de pluie et des eaux souterraines du petit bassin versant qui entoure les lacs. En effet, aucune rivière importante n'alimente les lacs, ce qui leur confère un caractère unique et explique la pureté de son eau. Les lacs sont de plus entourés de plusieurs frayères importantes et de zones de nidification de hérons. Ces frayères et zones de nidification sont importantes à la fois pour le milieu écologique entourant les lacs, mais aussi pour l'ensemble du bassin hydrique situé en aval.

NOS PRÉOCCUPATIONS

Notre Association a participé à plusieurs reprises aux consultations menées sur les divers plans d'aménagement forestier tactiques et opérationnels dans l'unité d'aménagement 062-71. Lors de chacune de ces consultations, ses représentants ont toujours exprimé des préoccupations portant sur l'importance de protéger la faune, la flore et l'intégrité des paysages de

l'ensemble du bassin versant des deux lacs. Ils ont de plus toujours insisté sur l'importance de protéger la qualité de l'eau des lacs et sur le fait que les zones de fraye ne soient en aucun cas altérées à la suite des travaux d'aménagement forestier, notamment les chemins forestiers. Nous croyons qu'en respect du principe de précaution et avant d'entreprendre des travaux forestiers il est essentiel de s'assurer qu'un dommage irréparable soit fait sur le réseau d'alimentation en eau des lacs. En effet les nombreuses frayères d'ombles de fontaine qui s'y trouvent rendent cet environnement particulièrement vulnérable et mérite une protection adéquate afin de préserver la qualité de l'eau et le maintien des activités récréotouristiques qui s'y pratiquent sous la responsabilité de la ZEC Lavigne. Nos demandes visaient de plus à se donner la possibilité de mener les études visant à un élargissement de l'aire protégée ¹ officiellement reconnu joutant le site faunique d'intérêt (SFI) du lac Sawin. ²

Dans le cadre de la présente consultation, nous avons vérifié la prise en compte de nos préoccupations dans le *Document de soutien au Plan d'aménagement forestier intégré tactique 2023-2028, région 14 - Lanaudière*, qui présente particulièrement les enjeux retenus par la TRGIRT Lanaudière.

Nous n'y avons pas retrouvé la nécessité de caractériser sur le terrain les spécificités écosystémiques et la vulnérabilité écologique des lacs Sawin et Bernard et de leur bassin versant.

La participation de nos représentants à la session d'information tenue le 27 mars dernier, nous a permis de mieux comprendre les processus de planification et d'harmonisation qui doivent se tenir avant de fixer et commencer les opérations forestières dans un secteur donné.

¹ Aires protégées : un territoire en milieu terrestre ou aquatique géographiquement délimité dont l'encadrement juridique et administratif vise spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles qui y sont associées. <https://www.mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/amenagement/liste-territoires-designes.pdf>

² [1] Sites fauniques d'intérêt (SFI) : lieu circonscrit constitué d'un ou plusieurs éléments biologiques et physiques propices au maintien et au développement d'une population ou d'une communauté faunique dont la valeur biologique ou sociale la rend remarquable dans un contexte local ou régional, http://foretlanaudiere.org/wp-content/uploads/2017/12/2017-12-04_RA_SFI_Lanaudiere_Laurentides_2017.pdf

Dans le cadre de cette consultation, nous sommes invités à réagir à partir d'une carte interactive et à inscrire à partir de cette carte nos commentaires sur des interventions particulières comme les chemins forestiers et les ponceaux. Cette façon de réagir ne permet pas une réaction plus globale sur les effets de travaux forestiers dans les bassins versants des lacs Sawin et Bernard.

NOS DEMANDES

Aussi, nous réitérons dans un **premier temps** nos demandes exprimées en 2022 et dans un **deuxième temps** nous demandons la collaboration des différents partenaires de la Table GIRT-Lanaudière pour déterminer, avant l'harmonisation de ce secteur, les caractéristiques écologiques devant être protégées dans les bassins versants des lacs Sawin et Bernard pour en préserver la biodiversité.

1. Demandes exprimées en 2022

De reconnaître et d'identifier au PAFIT 2023-2028 le bassin des lacs Sawin et Bernard comme une zone écologique sensible et importante pour préserver la biodiversité et la productivité du milieu local et du bassin hydrographique situé en aval.

De soustraire, par mesure de prévention, l'ensemble du bassin des lacs Sawin et Bernard de toute activité d'aménagement forestier d'ici à ce que les inventaires et études sur les éléments écologiques sensibles et importants soient réalisés.

De demander au Ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de se prononcer officiellement sur les mesures requises pour assurer la préservation et la protection du bassin versant des lacs, de la qualité des eaux, des frayères d'omble de fontaine, des sites potentiels de nidification des hérons et l'intégrité du paysage de ce lieu unique d'activités récréotouristiques.

Que des inventaires terrestres récents des frayères et des zones potentielles de nidification du héron soient réalisés tout autour des lacs et le long des petits affluents afin d'en apprécier l'importance écologique et les exigences de conservation et de protection qui en découlent.

Que toutes les activités d'aménagement forestier prévues aux PAFIO 2018-2023 non réalisées à ce jour dans les bassins versants des lacs Sawin et Bernard pouvant aussi affecter les éléments écologiques sensibles et importants et l'intégrité du paysage dans ces bassins soient suspendues jusqu'à la caractérisation des éléments écologiques d'intérêt.

Que, dans le cadre du maintien de la Certification FSC Québec du territoire faisant l'objet du PAFIT 2023-2028, le Ministère recommande aux détenteurs et gestionnaires du certificat qu'un processus de Consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) soit mis en place avec les représentants de l'Association des résidents des lacs Sawin et Bernard avant toute intervention forestière dans ces bassins.

2. Demande de collaboration des partenaires

Nous inspirant de l'étude de Boudreault³ et des objectifs de préservation de la biodiversité au Québec et des paramètres⁴ (voir la citation ci-dessous) permettant d'y arriver, nous sollicitons la collaboration des partenaires régionaux pour arriver à protéger l'environnement des lacs Sawin et Bernard.

³ Boudreault, Pier-Olivier, 2013, L'omble de fontaine à l'ombre des forêts: aménager sans nuire. Marie-Claude Labbé et Amélie St-Laurent Samuel, éditrices. Québec, Nature Québec, 24 p.

⁴ Référence bibliographique QUÉBEC. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS. Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques, Québec, Gouvernement du Québec, 2011, 41p <https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/regime-activites-reserves-bio-et-aqua.pdf>

Territoires et éléments naturels protégés

(...) Ainsi, une réserve de biodiversité ou une réserve aquatique peut protéger un écosystème commun et représentatif qui peut parfois sembler peu remarquable sur le plan de la diversité biologique ou peu spectaculaire sur le plan paysager. La sélection des territoires destinés à devenir des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques se fait en visant à combler les carences du réseau des aires protégées, par l'ajout de territoires présentant des écosystèmes ne figurant pas encore dans le réseau au moment de l'analyse. Toutefois, bien que ce principe guide la sélection des territoires d'intérêt, la création de réserves de biodiversité et de réserves aquatiques s'inscrit dans une approche d'aménagement du territoire qui tient compte des réalités d'occupation et d'utilisation des ressources et du territoire propres à chaque région. Ainsi, tout en visant à ce que chaque réserve de biodiversité ou réserve aquatique sélectionnée contribue le plus possible à la représentativité du réseau des aires protégées, le Ministère cherche également à ce que les impacts sociaux et économiques négatifs soient minimisés, à ce que les limites des réserves soient configurées de façon à en faciliter leur gestion et à ce que chaque projet puisse répondre le plus possible aux aspirations des collectivités concernées.(p.5)

Dans les prochains jours, les représentants de notre Association solliciteront des rencontres afin de déterminer les démarches à entreprendre pour mieux caractériser les éléments écologiques d'intérêt et les meilleures façons de les préserver.

Pour l'Association des résidents des lacs Sawin et Bernard

Pierre Lapointe, président
zenon4743@gmail.com

Louis-Francis LeBel, administrateur et responsable du dossier Forêt et environnement
lfebel@poitraslebel.ca

Nicole Boutin, secrétaire
n.boutin18@gmail.com

Le 7 avril 2024

Document envoyé au MRNF par courriel le 8 avril 2024 et par la poste aux partenaires

Annexe VIII

Résident du Lac Crystal

(IP
9-04-2024) 18TX5041R66679

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES DANS LANAUDIÈRE

À qui de droit,

Pour faire suite à votre lettre datée du 8 mars dernier, nous sommes très inquiets des activités forestières projetées dans le bassin du Lac Crystal. Ce projet aux allures disproportionnées engendrera probablement d'importants travaux qui à notre avis pourraient entraîner l'érosion des sols, endommager la végétation et la biodiversité, ce qui modifierait de façon permanente le fin équilibre de ce bassin particulier. Il serait primordial de protéger ce joyau de la nature qui mériterait sans doute le statut de site faunique d'intérêt à très forte vulnérabilité.

Nous pensons que plusieurs aspects seraient à considérer avant de commettre une grave erreur qui serait irréparable une fois les filtres naturels brisés. Voici les points qui, nous le pensons, méritent votre attention.

Le bassin du Lac Crystal, un lac de tête, comprend un ensemble de lacs interdépendants alimentant la rivière Mastigouche Nord. Il est l'habitat indigène de la Touladi (*Salvelinus namaycush*) classé site faunique d'intérêt à très forte vulnérabilité, un poisson très sensible qui pourrait sans doute être affecté par tout changement dans son environnement. Les travaux forestiers pourraient altérer le pH de l'eau, menacer la turbidité cristalline du lac et contaminer cette source d'approvisionnement pour les résidents.

Le bassin rocheux et escarpé est sûrement à fort potentiel d'écoulement de résidus, le rendant particulièrement propice à sa contamination. L'équilibre de cette eau est précaire, sujet à seulement de petites variations avec les vagues. Il est d'autant plus important d'éviter de détériorer la qualité de cette eau par des changements au niveau sédimentaire, chimique et microbiologique, ce qui pourrait la rendre impropre à la consommation (douche, lavage de mains, baignade, etc.). Également, les coupes forestières risquent d'augmenter la température de l'eau du lac et occasionner une érosion/sédimentation. Ces éléments sont des risques de dégradation d'une espèce faunique.

Nous pensons que l'impact économique de la récolte de ce secteur est très modeste et minime, considérant les coûts exprimés dans cette lettre. Le secteur entier serait ravagé par l'étendue de la récolte forestière avec un impact environnemental excessif pour récupérer une quantité négligeable de bois.

Plusieurs avenues pourraient être considérées. D'abord, l'encadrement visuel de 3 km à partir du centre du lac est important et essentiel dû à un regroupement de chalets. Le tout, afin de garantir la pérennité de ce site exceptionnel (vous devriez d'ailleurs le visiter cet été). Ensuite, il serait convenable d'évaluer les impacts de la récolte forestière de grande envergure dans le petit bassin versant (évaluation risques/bénéfices).

Finalement, il serait pertinent de classer ce site faunique d'intérêt à très forte vulnérabilité, afin de préserver ce milieu naturel inestimable.

Merci de votre attention afin de nous aider à préserver ce milieu naturel d'intérêt hautement vulnérable.

Résidents et villégiateurs

Lac Crystal.

LEO GAGNON 450 755-3192 - klemoul@gagnon.org mail
LEO GENDRON 514 916 1465 shudoo. leo@mail.com
MICHEL GAGNON 819-371-4162 MICAND44@HOTMAIL.COM

DANIEL LEBLANC 450 759-0648
Daniel LeBlanc 450-752-7404
Dino Coletta 514-231-2669 dcoletta66@gmail.com

SERGE BOULARD 450-756-7217
sergeboulevard@hotmail.com

Francis Demers 514-705-3751

André Desroches 819-448-7495

René Deschênes 450 898 6146 rjail@hotmail.com

DAVID DESLAURIERS 514-514-4247 daviddes02@hotmail.com

MARTIN LÉVELLÉ 514-444-1602 ML LÉVELLÉ@HOTMAIL.COM

Alain Baril 450-403-1854

Jean Desmarais 450-759-1732 DESMARAIS@VIDEOTON.CA

*monsieuralainbaril@gmail.com

Sylvain Grenier musicien lac Mégantic

sylvain@creason.ca

bio, Marc Flury Prager

Mario Dagnon 514-231-2544

Liste de commentaires - Chantier Crystal

1. La préservation du **bassin versant** du Lac Crystal est une priorité indiscutable. Ses écosystèmes fragiles et sa biodiversité unique méritent une protection urgente pour garantir leur pérennité. Les activités forestières projetées présentent un risque sérieux pour cet environnement précieux. **(18TXS0414566632)**
2. L'accès du chemin forestier à l'**arrière de la plage** risque d'entraîner un afflux il est impératif de protéger l'**eau cristalline** de la plage, un trésor naturel fragile et précieux. En préservant la pureté de cette ressource, nous garantissons non seulement la santé de l'écosystème, mais aussi le bien-être des visiteurs qui apprécient la beauté et la tranquillité qu'offre une eau claire et limpide. La conservation de cette ressource doit être une priorité, afin de préserver ce joyau naturel pour les générations futures (utilisation pour la consommation). **(18TXS0401566716)**
3. L'accès du chemin forestier à l'arrière de la plage risque d'entraîner un afflux non souhaité de villégiateurs et de leurs embarcations à moteur. Ce phénomène pourrait perturber la quiétude de l'environnement naturel, compromettant ainsi l'expérience paisible des visiteurs. Il est crucial de prendre des mesures pour réguler cet accès afin de préserver l'intégrité et la tranquillité de la plage. **(18TXS0457866192)**
4. La coupe forestière projetée dans le bassin du Lac Crystal risque d'entraîner une **dépréciation significative** des chalets environnants. La proximité des chalets avec la forêt non seulement contribue à leur attrait esthétique, mais également à leur valeur immobilière. La disparition des arbres pourrait altérer le paysage naturel qui attire les résidents et les visiteurs, affectant ainsi la qualité de vie et la valeur des propriétés. **(18TXS0387767103)**
5. **Impact sur l'équilibre écologique:** Les travaux forestiers pourraient entraîner l'érosion des sols, endommager la végétation et perturber la biodiversité, menaçant ainsi l'équilibre fragile du bassin du Lac Crystal. **(18TXS0382366997)**
6. **Protection de la biodiversité:** La préservation de la Touladi, un poisson sensible et endémique du bassin, est mise en avant, ainsi que la nécessité de maintenir la qualité de l'eau pour les résidents et la faune locale. **(18TXS0400866783)**
7. Propositions de solutions alternatives: telles que la création d'une **zone tampon visuelle** autour du lac, une évaluation approfondie des impacts environnementaux et la proposition de classer le site comme un habitat faunique d'intérêt très vulnérable. **(18TXS0399866779)**

8. La coupe forestière projetée est beaucoup trop **près de nos chalets**, ce qui soulève des préoccupations légitimes quant à son impact direct sur notre environnement immédiat. **(18TXS0394166815)**
9. Il est impératif de prendre en compte **les lacs de l'Épée, Vison et Civil**. Ces lacs interdépendants contribuent à la biodiversité et à l'équilibre écologique de la région, ce qui souligne l'importance de les inclure dans toute décision concernant les activités forestières projetées. En prenant en considération l'ensemble de ces lacs, nous pouvons garantir une approche plus holistique et responsable de la protection de cet écosystème fragile. **(18TXS0421567337)**
10. Il faut protéger le précieux **filtre naturel de l'eau**, même lors des journées les plus chaudes, l'eau extrêmement froide continue de s'écouler dans le lac. Ce phénomène démontre la filtration naturelle opérée par les montagnes avoisinantes. **(18TXS0401066842)**
11. La **clarté de l'eau** de ce lac reflète non seulement sa beauté naturelle, mais aussi la santé de son environnement. En perturber la limpidité, que ce soit par l'érosion des sols ou la contamination, représente une menace directe. **(18TXS0376767009)**
12. Un **périmètre de sécurité de 3km** autour du lac est une mesure essentielle pour garantir la préservation de cet écosystème fragile. **(18TXS0439767122)**
13. L'importance d'une **étude préalable avant d'entreprendre des projets** d'envergure comme celui ne peut être sous-estimée. En analysant attentivement les conséquences prévues des activités forestières, on peut identifier les risques de dommages écologiques durables, tels que la dégradation de la biodiversité, la pollution de l'eau et la perte d'habitats naturels. Ces informations sont essentielles pour orienter les décisions vers des pratiques durables et respectueuses de l'équilibre écologique. **(18TXS0404166761)**
14. Proximité des nouveaux chemins : Dans le but de ne pas contaminer le lac avec les travaux nécessaires à la construction des nouveaux chemins prévus autour du lac, nous exigeons que la planification de ceux-ci soit revue de manière à respecter au minimum la zone de bassin versant du Crystal. **(18TXS0467366306)**
15. Par rapport à tous ses attraits et caractéristiques (qualité de l'eau, lac de tête (+ de 500m), bassin versant, interdépendance des lacs avoisinants, etc), nous jugeons que tout l'écosystème entourant le lac Crystal devrait être identifié comme **site faunique d'intérêt à très forte vulnérabilité**. **(18TXS0388166876)**
16. Les bassins versants voisins sont :

- au sud : le versant de la décharge du lac du Caribou et Montour ; le ruisseau Saint-Pierre ;
- à l'ouest : la rivière Mastigouche Nord ;
- au nord : le ruisseau Ignace dont le lac Civille qui constitue le lac de tête ;
- au nord-est : le versant du lac aux Lézards qui constitue le lac de tête d'une branche de la rivière Sans Bout ;
- à l'est : le lac Écartant, qui fait partie du versant de la rivière Sans Bout.

D'une longueur de 1,5 km, le lac Crystal est situé à 500 m d'altitude dans les montagnes du territoire non organisé Baie-de-la-Bouteille, dans la Zec des Nymphes, près de la limite de la Réserve faunique Mastigouche. L'embouchure du lac Crystal est située au nord-ouest.

Le lac Crystal constitue le lac de tête de la rivière Mastigouche Nord qui a une longueur de 42,6 km (mesuré en suivant le courant). Cette rivière traverse la Réserve faunique Mastigouche sur environ 24,3 km, à partir du lac du Caribou en descendant jusqu'au sud du lac du Triton. À partir de l'embouchure du lac Crystal, la rivière Mastigouche Nord descend sur un premier segment de 7,9 km, en traversant le lac du Vison, le lac au Foin, le lac Montour et le lac Caribou.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Lac_Crystal_\(Baie-de-la-Bouteille\)#](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lac_Crystal_(Baie-de-la-Bouteille)#)

(18TXS0459766865)

17. Aménagement du lac Vison : Les travaux entrepris en 2022 aux abords du lac Vison ont mis en évidence une coupe forestière réalisée de manière inutile et excessivement proche du plan d'eau. Cette situation aurait pu être facilement évitée en tenant compte de la disponibilité d'autres zones sur le territoire pouvant être exploitées, évitant ainsi la nécessité de couper le bois à proximité immédiate du lac. **(18TXS0347567638)**

Annexe IX

Éco-corridor Lanaudois



Mémoire déposé dans le cadre de la consultation du ministère des
Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) conduite par la MRC de
la Matawinie sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
(PAFIO) 2024.

Par Eco-corridor lanaudois

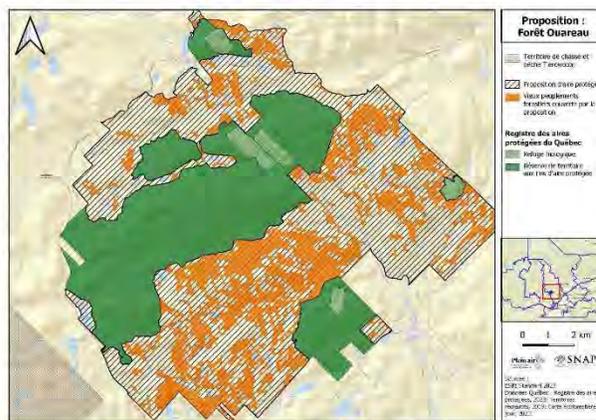
9 avril 2024

Éco-corridor Lanaudois est un organisme citoyen, sans but lucratif, qui vise à protéger la biodiversité, assurer la connectivité écologique et promouvoir le récréotourisme durable dans la région de Lanaudière. Dans le cadre du Programme Plein Air administré par la SNAP et le MELCCFP, Éco-corridor lanaudois s'engage dans une démarche pour obtenir la protection intégrale du parc régional de la Forêt Ouareau, s'inscrivant ainsi dans les recommandations du comité régional des aires protégées de Lanaudière. Le parc a été créé en 1976 et est financé depuis par 5 municipalités limitrophes dans le but explicite de le dédier à la conservation et au récréotourisme. Il a cependant été ouvert à l'exploitation forestière par le Ministère des Ressources naturelles en 1989, malgré l'opposition de la MRC de Matawinie, et à ce jour plus de 30% de sa superficie a fait l'objet de coupes forestières. Une partie de l'aire protégée actuelle est d'ailleurs constituée de résidus de coupes à blanc.

Par ce présent mémoire, nous souhaitons exprimer notre position et nos recommandations concernant les coupes forestières et les travaux prévus dans le cadre du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) 2024. Nous visons à souligner à travers ces points que les coupes forestières constituent une menace significative pour la conservation du Parc régional de la Forêt Ouareau, laquelle est d'une importance capitale pour plusieurs raisons.

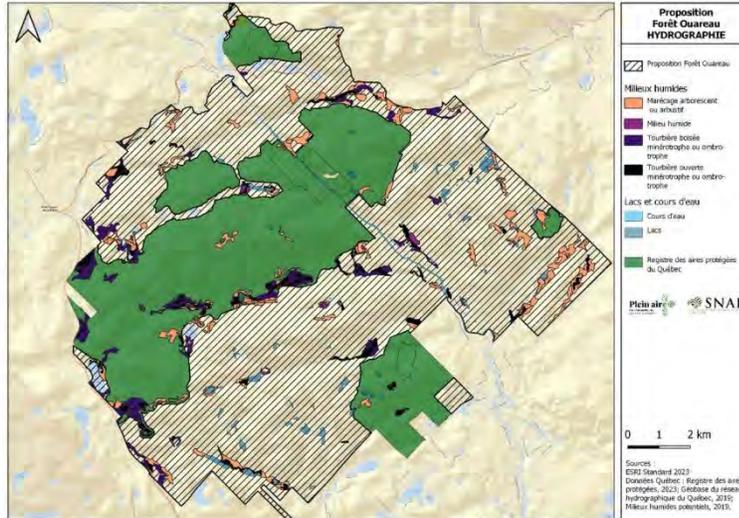
Tout d'abord, ce parc est un joyau naturel abritant de nombreux écosystèmes fragiles, tels que des vieilles forêts, des zones humides et une riche biodiversité. La préservation de ces habitats est essentielle à la survie de nombreuses espèces, certaines étant en situation précaire, selon le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). En effet, en explorant plus en détail les caractéristiques de la Forêt Ouareau, nous constatons la présence significative de vieilles forêts (voir carte 1). Ces dernières jouent un rôle écologique essentiel car elles participent à la régénération des écosystèmes forestiers, abritent une biodiversité riche, et stockent une quantité importante de carbone dans le bois et les sols. On constate aussi la présence de nombreux milieux humides, constituant 5 km² de marécages (dont 33 % sont protégés) et 5,8 km² de tourbières (dont 13 % bénéficient d'une protection) (voir carte 2). Ces écosystèmes fragiles abritent une diversité exceptionnelle d'espèces fauniques et floristiques, parmi lesquelles figurent des espèces à statut précaire telles que la platanthère à grandes feuilles, la couleuvre verte et la tortue des bois (voir carte 3). Le parc abrite ainsi des espèces rares et vulnérables dont la survie dépend étroitement de la préservation de leur habitat naturel. Il joue également un rôle essentiel en tant que maillon crucial de connectivité avec les territoires environnants. Ce parc offre un vaste potentiel de liaison entre les écosystèmes avoisinants, favorisant ainsi la circulation des espèces et renforçant la résilience de la biodiversité régionale.

Carte 1 : Vieux peuplements forestiers de la forêt Ouareau

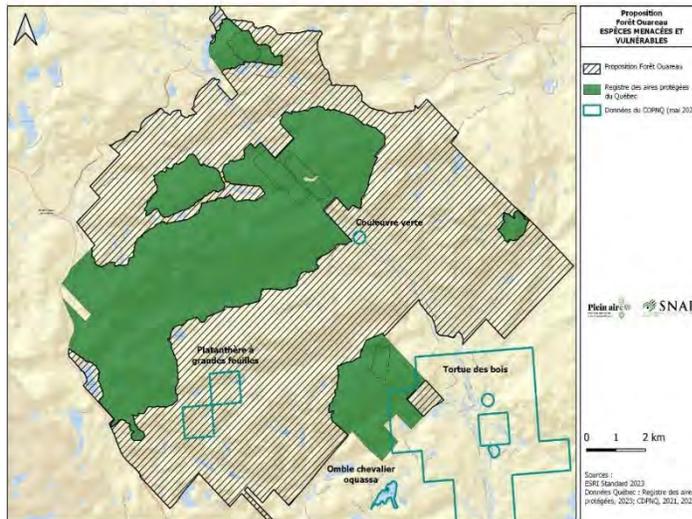


2

Carte 2 : Hydrographie et milieux humides du territoire de la forêt Ouareau



Carte 3 : Espèces menacées et vulnérables de la forêt Ouareau



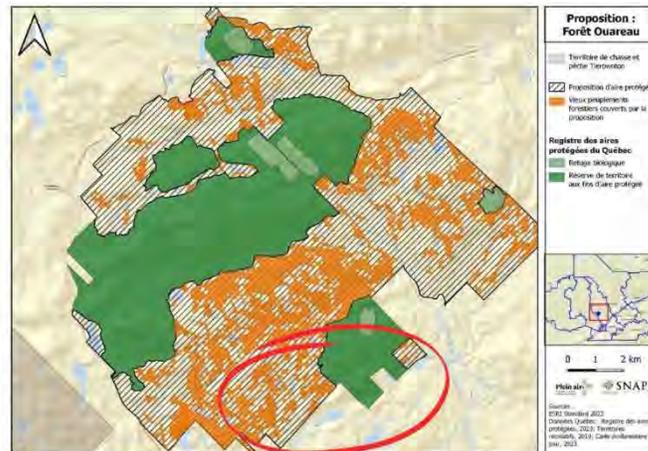
Au-delà de son rôle écologique, le Parc régional de la Forêt Ouareau est un lieu de ressourcement et de découverte pour les visiteurs grâce à ses milieux naturels et ses panoramas qui en font un attrait majeur pour les amateurs de plein air. La préservation de ce territoire forestier contribue ainsi au bien-être des communautés locales tout en stimulant l'économie régionale. Les coupes forestières prévues au sein du parc mettent en péril des projets de développement récréotouristiques en cours, notamment celui d'une boucle de randonnée rattachée au Sentier national qui ferait partie du projet majeur de Grande Randonnée Aventure (GR-A) de Rando Québec.

Carte 4 : Boucle de randonnée projetée au sein du Parc régional de la Forêt Ouareau



Pour toutes ces raisons, Les travaux prévus dans le cadre du plan d'aménagement forestier à proximité ou au sein du parc risquent de perturber son équilibre fragile. Ces interventions pourraient fragmenter les habitats fauniques et floristiques, compromettant ainsi l'intégrité écologique du parc. De plus, elles représentent un risque pour l'attrait touristique du site et pour la qualité de l'expérience des visiteurs, notamment en perturbant les boucles de sentiers populaires. Comme on peut l'observer, les coupes forestières projetées se chevauchent avec les habitats fragiles et essentiels mentionnés précédemment, en particulier les peuplements de vieilles forêts au sein du parc (voir carte 5). De plus, on observe une superposition des coupes forestières avec le projet de création de la nouvelle boucle de randonnée (voir carte 4).

Carte 5 : Coupes forestières projetées (cercle rouge) et vieux peuplements forestiers (en orange)

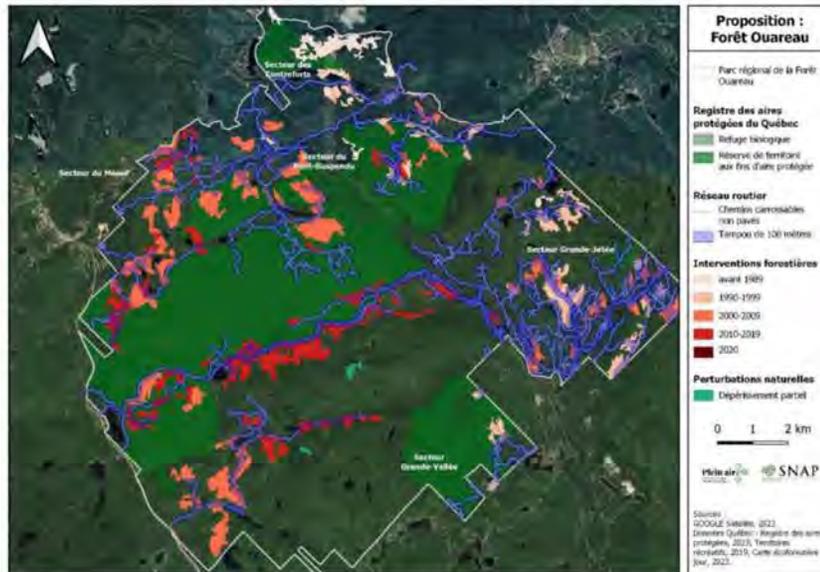


C'est pourquoi nous exprimons notre profonde préoccupation concernant les coupes forestières planifiées à proximité du Parc régional de la Forêt Ouareau, en particulier dans les zones riches en habitats essentiels à la biodiversité. Nous nous opposons à ces coupes, qui risquent de compromettre l'intégrité écologique du parc, de fragmenter les habitats fauniques et floristiques, et de nuire à l'expérience récréative des visiteurs.

Le gouvernement québécois s'est fixé l'objectif ambitieux de protéger 30 % de son territoire d'ici 2030. Cependant, jusqu'à présent, 71 % des aires protégées se concentrent dans les régions nordiques, laissant les zones biogéographiques de la sapinière et de la forêt feuillue, au sud, où réside 88 % de la population, bien moins protégées. Dans ce contexte, le Parc régional de la Forêt Ouareau apparaît comme un élément clé de préservation de la biodiversité dans la région de la Matawinie.

Il est aussi important de souligner que l'intensité des coupes forestières s'est grandement accélérée ces dernières années, depuis les derniers plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO). En plus de tous les enjeux que nous avons évoqué, les interventions forestières accélèrent la création d'un réseau routier de chemins forestiers, ce qui a des impacts négatifs majeurs sur l'environnement et la biodiversité (voir carte 6). Ces routes peuvent être dangereuses pour les communautés traversant la forêt, et elles dégradent le paysage, ce qui nuit aux activités récréotouristiques et de plein air.

Carte 6 : Réseau routier et interventions forestières dans le parc régional de la Forêt Ouareau



Conclusion

La protection intégrale du Parc régional de la Forêt Ouareau présente donc de nombreux avantages environnementaux et économiques. Elle consoliderait les efforts de conservation en cours, notamment le projet Grande Randonnée-Aventure et le Canyon de la Noire, tout en ouvrant la voie à un développement économique régional durable basé sur la valorisation des espaces naturels. De plus, les impacts sur les possibilités forestières en termes de volume de récoltes et de revenus seraient marginaux, ne représentant qu'une infime fraction des activités forestières régionales.

Nous recommandons donc vivement :

- La protection intégrale du Parc régional de la Forêt Ouareau, en incluant les vieilles forêts, les zones humides et les habitats essentiels à la biodiversité.
- L'arrêt des coupes forestières dans les secteurs sensibles du parc et la mise en place de mesures de conservation et de restauration des écosystèmes fragiles.

Nous espérons que nos recommandations seront prises en compte dans l'élaboration du PAFIO 2024 afin de garantir la protection et la conservation à long terme du Parc régional de la Forêt Ouareau pour les générations futures.

Annexe X

Photos du Lac Crystal



Annexe XI

Société des établissements de plein air du Québec

Consultation du PAFIO 2024 UA 062-71

Travaux commerciaux et non-commerciaux
Réserve faunique Rouge-Matawin

Mise en contexte

En mai 2021 le MFFP a rendu public son [Cadre de gestion des réserves fauniques](#). Celui-ci présente les réserves fauniques comme des espaces de patrimoine collectif, où les activités de chasse, de pêche et de plein air se pratiquent dans un cadre naturel vaste et attrayant. Il actualise la vision du ministère quant à la mission de ces territoires, en réaffirmant et en précisant leurs rôles social, environnemental et économique en lien avec les régions du Québec.

Cette vision mentionne que les réserves fauniques sont des territoires accessibles à la population du Québec pour la pratique d'activités liées à la faune et répondant à ses besoins de contact avec la nature. En veillant simultanément au maintien des populations fauniques et de leurs habitats, à la satisfaction des attentes sociales et à la vitalité économique des régions, elles sont des modèles de développement durable et de gestion intégrée des ressources.

En raison de leur vocation, de leur mode de gestion et des nombreux usages qui coexistent sur leurs territoires, les réserves fauniques font face à plusieurs enjeux. Un de ses enjeux territoriaux prioritaires est la conciliation des multiples usages du territoire et des ressources afin de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire. À cet égard, la considération de l'aménagement du territoire des réserves fauniques dans son ensemble est primordiale. Tout comme la mise en valeur des ressources naturelles, notamment forestières, la mise en valeur de la faune et des activités récréatives contribue au développement économique local et régional et à la création de richesse de façon renouvelable. Une gestion intégrée et concertée qui s'allie avec l'aménagement forestier permet de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire.

Dans le but d'optimiser l'intégration des enjeux des réserves fauniques au processus de planification forestière lorsque des activités d'aménagement sont planifiées sur le territoire des réserves fauniques et que celles-ci peuvent avoir des impacts sur le mandat de conservation et de mise en valeur de la faune, des demandes de modifications des SIP sont faites.

Ces demandes s'effectuent selon les dispositions du [plan d'affectation du territoire public \(PATP\)](#) et plus particulièrement, selon les intentions gouvernementales et les objectifs

spécifiques élaborés par le ministre responsable de l'affectation des terres du domaine de l'État spécifique aux territoires des réserves fauniques sur le territoire de Lanaudière

Selon le **Cadre de gestion des réserves fauniques du MFFP**, Le **PATP** attribue généralement une vocation multiple modulée aux réserves fauniques, lorsqu'elles ne sont pas autrement affectées. Cette vocation est définie comme une utilisation polyvalente des terres et des ressources, assortie de modalités ou de règles adaptées aux conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières du territoire. Dans le contexte des réserves fauniques, cette condition particulière est la mission de conservation et de mise en valeur de la faune, légalement accordée aux réserves fauniques par la LCMVF. À cet égard, la planification d'activités doit, au besoin, être modulée, afin d'assurer le maintien des populations fauniques et la qualité de leurs habitats.

Selon le Plan d'affectation du territoire public de la région de Lanaudière, les orientations gouvernementales n'invoquent que pour le territoire des réserves fauniques, il faut utiliser le territoire et les ressources dans une optique de conservation et de mise en valeur de la faune. Pour ce faire, les objectifs spécifiques qui se rattachent à cette intention indiquent qu'il faut :

- Adapter les activités d'aménagement forestier et des ressources de manière à protéger les habitats essentiels au maintien du potentiel faunique nécessaire aux activités récréatives, notamment à la chasse, à la pêche et au piégeage.
- Préserver la qualité des paysages dans les secteurs des équipements d'hébergement et des lieux d'activités récréotouristiques.
- Soutenir la mise en valeur des activités récréatives de plein air en complémentarité avec la conservation et la mise en valeur de la faune.

Selon le Plan de protection des Loups du Parc National du Mont-Tremblant, des efforts sont nécessaires dans les zones périphériques afin d'« encourager la mise en place de corridors fauniques pour assurer la connectivité entre les habitats et favoriser le déplacement de la faune » (Dorion et Tennier, 2022). C'est pourquoi nous demandons d'inclure une notion de corridors faunique pour tous les SIP qui sont actuellement à l'étude sur le territoire de la réserve faunique Rouge-Matawin. En effet, la cartographie des territoires des meutes connues nous indique une fréquentation importante du territoire de la Réserve faunique Rouge-Matawin. L'aménagement forestier qui permet de prendre en compte les intérêts du gibier comme l'original est directement bénéfique à la qualité de l'habitat du loup.

PRÉOCCUPATIONS ET DEMANDES

Traitements commerciaux

Chantier AMON :

Assurer le maintien d'un corridor routier le long de la route 63

Chantier AU BROCHET :

Ce chantier est situé à proximité du lac stratégique Laverdière. À cet égard, nous demandons de diminuer la superficie de CR dans le bassin versant immédiat de ce lac. Nous demandons aussi le maintien d'un corridor routier le long de la route 63. Nous demandons aussi de diminuer la superficie des CR autour d'un rayon de 400 mètres autour des chalets.

Chantier DES CHICOTS :

Ce chantier est situé à proximité du lac Matawinie. Une présence de secteur de CR déjà consulté y figure. À cet égard, nous demandons de diminuer la superficie de CR dans le bassin versant immédiat de ce lac.

Chantier KAKI :

Ce chantier est situé dans la zone périphérique du Parc National du Mont-Tremblant. Une zone tampon devra donc être respectée afin de minimiser l'impact des coupes sur l'écologie du parc national. De plus, dans la réserve faunique Rouge-Matawin, nous travaillons à un parcours de canot-camping qui passerait sur la rivière Matawin à la hauteur de ce chantier. À cet égard, nous demandons de mettre en place des mesures qui permettent de respecter les paysages et les corridors fauniques. De plus, nous demandons de diminuer la superficie de CR dans les coulées humides (ex : entre la rivière Matawin et le lac Kaki. Pour toutes ces raisons, nous croyons qu'il serait pertinent de retirer les zones de coupes situées entre la route 5 et la rivière.

Chantier Aigu

Ce chantier crée des chemins transfrontaliers. À cet égard, nous demandons de retirer les sections qui sont à l'intérieur de la réserve faunique de Mastigouche.

Chantiers Josephine, Moules et Hirondelle

Ces chantiers sont situés en plein cœur d'un réseau de canot-camping qui inclut de multiples sentiers de portage. À cet égard nous demandons que les chemins implanter ne nuisent pas à nos activités et que la superficie de CR soit diminuée dans le paysage et en bordure des infrastructures de canot-camping.

Traitement non-commerciaux

Chantiers HAREL MORILLON, GONCOURT, DARNAJOU, BERGERAC, MARINGOUIN THIBOUTOT, MORILLON 2022, PJART 2022 et RAMDEUR :

Aucun commentaire